



Parcs
Canada

Parcs
Canada

Canada

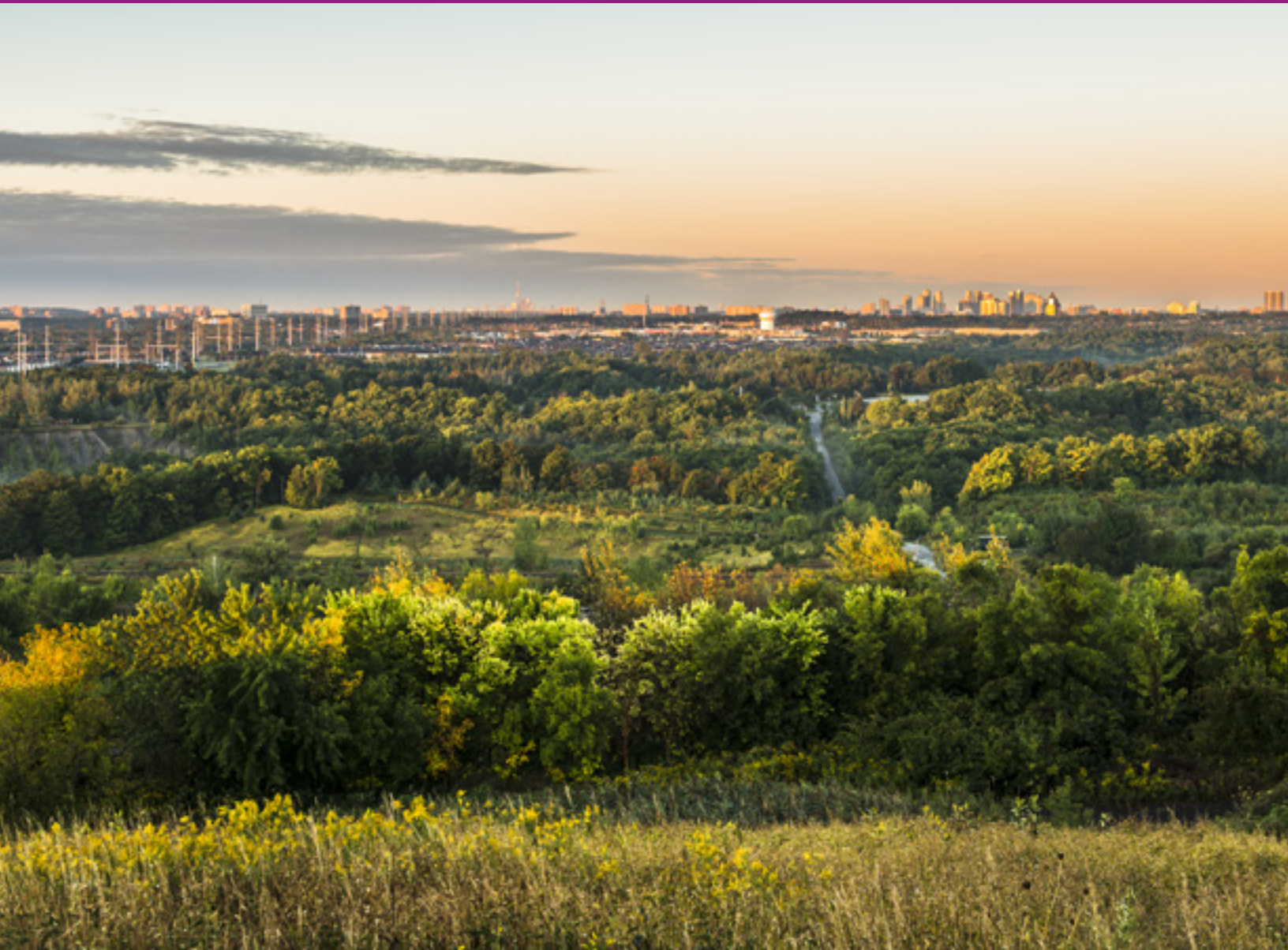


Parc urbain national de la

Rouge

Plan directeur

2019



2019

Plan directeur du

parc urbain national de la

Rouge

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée
par le directeur général de Parcs Canada, 2019.

Données de catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Parcs Canada
Plan directeur du parc urbain national de la Rouge, 2019

This document is also available in English:
Rouge National Urban Park Management Plan, 2019

Également accessible sur Internet.

PDF : R64-534/2019F-PDF
978-0-660-27488-1

Imprimé : R64-534/2019F
978-0-660-27496-6

**Pour en savoir davantage sur le plan directeur ou sur
le parc urbain national de la Rouge**

Parc urbain national de la Rouge
105 Guildwood Parkway
C.P. 11024
Toronto (Ontario) M1E 1N0

N° de tél. : 416-264-2020, N° de téléc. : 416-264-2167
Adresse électronique : pc.punrouge-rougenup.pc@canada.ca
<https://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/on/rouge>

Photos de la page couverture
En haut, de gauche à droite : Parcs Canada
En bas : Parcs Canada

Avant-propos



Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada appartiennent au peuple canadien et offrent des expériences canadiennes authentiques.

Ensemble, ils forment l'un des plus grands et des plus beaux réseaux de lieux patrimoniaux naturels et culturels protégés de la planète.

À ce remarquable legs de conservation vient s'ajouter un nouveau genre de lieu patrimonial protégé national dans le Grand Toronto, le parc urbain national de la Rouge.

Le gouvernement est résolu à préserver notre patrimoine naturel et culturel, à agrandir le réseau de lieux patrimoniaux protégés et à contribuer au rétablissement des espèces en péril. Du même coup, nous devons continuer d'offrir de nouvelles activités aux visiteurs et de créer des programmes de diffusion externe innovateurs, afin qu'un nombre accru de citoyens puissent découvrir les lieux patrimoniaux de Parcs Canada et en apprendre davantage sur notre environnement, notre histoire et notre culture.

Ce tout premier plan directeur du parc urbain national de la Rouge vient étayer cette vision. Ce document d'orientation favorise la création de nouvelles possibilités stimulantes, pour protéger et célébrer la remarquable diversité de la nature, de l'agriculture et de la culture et pour amener les visiteurs et les résidents de la plus grande région urbaine du pays à se rapprocher de l'environnement et du patrimoine du Canada. Les plans directeurs sont élaborés à l'issue de vastes consultations et sont enrichis par l'apport de divers particuliers et groupes, dont les peuples autochtones, les résidents de la région, les visiteurs et l'équipe dévouée de Parcs Canada.

Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation représentent une priorité pour le gouvernement du Canada. Le parc urbain national de la Rouge occupe désormais une place au sein de ce réseau national de lieux patrimoniaux protégés. Je tiens à remercier de leur dévouement et de leur esprit de coopération tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration de ce plan.

En tant que ministre responsable de Parcs Canada, j'applaudis à cet effort de concertation, et j'ai l'honneur d'approuver le plan directeur du parc urbain national de la Rouge.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C McKenna', written in a cursive style.

Catherine McKenna

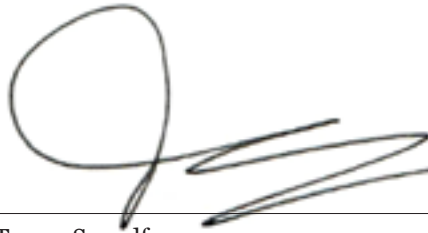
*Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
et ministre responsable de Parcs Canada*

Recommandations

Recommandé par :



*Michael Nadler
Directeur général par intérim
Parcs Canada*



*Trevor Swerdfager
Vice-président principal, Opérations
Parcs Canada*



*Omar McDadi
Directeur d'unité de gestion par intérim
Parc urbain national de la Rouge*



Sommaire

La création d'un nouveau parc national – à plus forte raison d'un nouveau modèle d'aire protégée – est une entreprise de longue haleine. Si le parc urbain national de la Rouge existe aujourd'hui, c'est grâce aux efforts déployés inlassablement pendant des années par un grand nombre de citoyens, d'organisations et de gouvernements dévoués afin de protéger et de gérer ce paysage remarquable. Le travail nécessaire pour concrétiser la vision du parc exigera lui aussi du temps et des efforts.

Ce premier plan directeur est un document fondamental. Il englobe la période d'activité intense qui caractérise les premières années du parc – la cession des terres à Parcs Canada; l'établissement de relations durables avec les partenaires autochtones, les agriculteurs du parc, les bénévoles, les visiteurs, les autres gouvernements et d'innombrables autres intervenants; la mise en branle de programmes de conservation des ressources, de restauration écologique et de recherches sur le patrimoine culturel; la construction de nombreuses installations destinées aux visiteurs ainsi que le développement continu de l'organe de gestion du parc.

À la fin de la décennie de mise en œuvre du plan directeur, le parc sera transformé de manière concrète :

- L'intégrité écologique du parc sera préservée ou rétablie grâce à une vaste gamme de mesures qui se traduiront par une biodiversité indigène enrichie, de meilleures conditions pour les espèces aquatiques des eaux froides et une connectivité écologique accrue. Les projets de restauration entrepris un peu partout dans le parc amélioreront l'état des zones riveraines, des milieux humides, des prés et des forêts. Les populations d'espèces en péril ciblées seront stabilisées ou en voie de rétablissement. Le parc contribuera de manière tangible à la santé globale des bassins hydrographiques dans lesquels il se trouve.
- Le paysage agricole du parc reflétera une meilleure intendance : des terres et des bâtiments bien entretenus et une mosaïque de fermes et de cultures qui approvisionnent une large gamme de marchés locaux. La garantie d'un régime foncier stable à long terme pour les agriculteurs locataires engendrera divers avantages : des débouchés économiques plus variés, des investissements qui améliorent l'état et la viabilité des domaines à bail ainsi que des contributions importantes à la préservation ou au rétablissement de l'intégrité écologique et à la gamme d'expériences offertes aux visiteurs dans le parc.
- Les ressources archéologiques et les paysages culturels seront conservés et interprétés, ce qui encouragera les visiteurs à se renseigner sur l'histoire millénaire de la présence des Premières Nations dans ce secteur, sur les liens intimes qui les unissent au territoire ainsi que sur la manière dont l'activité humaine a modelé le paysage et a été à son tour façonnée par le milieu naturel. Les visiteurs pourront découvrir des exemples du patrimoine bâti du parc en visitant des bâtiments restaurés et conservés qui sont accessibles au public.
- Les visiteurs auront droit à une puissante expérience d'accueil dans diverses aires reliées par un vaste réseau de sentiers d'interprétation. Ils se verront proposer tout un éventail d'activités d'initiation et d'autres activités adaptées aux intérêts des particuliers, des familles et des groupes d'ici et d'ailleurs. Par les expériences qui leur seront offertes, les visiteurs découvriront toute la valeur du parc. Bon nombre seront inspirés à faire leur part pour concrétiser la vision du parc et à contribuer à la préservation ou au rétablissement de son intégrité écologique.

- Le parc servira de lieu de rassemblement dynamique pour diverses collectivités, et il proposera des activités tout au long de l'année. Les agriculteurs, les partenaires autochtones, les bénévoles, les groupes écologistes, les visiteurs et tout un éventail d'autres particuliers, organisations et gouvernements contribueront à cet esprit communautaire. De concert avec l'équipe de Parcs Canada, cette communauté sera unie au parc par des liens forts et durables.
- Les résultats des activités de surveillance et les rapports témoigneront d'une amélioration de l'état et des tendances des indicateurs clés liés à la nature, à la culture, à l'agriculture, à l'expérience du visiteur et aux relations externes.
- Enfin, le parc sera connu partout dans le Grand Toronto, au Canada et ailleurs dans le monde comme une destination de choix pour l'exploration de paysages conservés et comme une porte d'entrée accueillante vers le plein air.

Le plan directeur comporte trois grandes sections qui renferment chacune l'orientation à suivre pour la gestion future du parc :

L'**introduction** présente le contexte dans lequel s'inscrit le plan directeur et explique les dispositions législatives portant sur la raison d'être du parc, la priorité accordée à l'intégrité écologique et les garanties fournies aux agriculteurs.

Les quatre **stratégies clés** exposent l'orientation à adopter pour le patrimoine naturel, le paysage « vivant » du parc, l'établissement de liens avec la population canadienne et la collaboration.

Les six **concepts de gestion par secteur** présentent des lignes directrices à suivre pour des zones géographiques restreintes. Ils renforcent les mesures énoncées pour chaque stratégie clé et les adaptent aux situations particulières de différents secteurs du parc.

La mise en œuvre du présent plan directeur sera considérée comme réussie si le parc permet réellement à la population canadienne, aux nouveaux arrivants et aux visiteurs étrangers de se rapprocher de la nature, de la culture et de l'agriculture par le cœur et par l'esprit. Le parc urbain national de la Rouge deviendra alors le principal parc « d'initiation » du Canada – une porte d'entrée urbaine qui invite à la découverte inspirée et durable de l'environnement et du patrimoine du Canada.

Table des matières

Avant-propos.....	iii
Recommandations.....	v
Sommaire.....	vii
Partie A – Contexte	1
Introduction.....	3
Partie B – Stratégies clés	17
Stratégie clé 1	19
Stratégie clé 2	29
Stratégie clé 3	37
Stratégie clé 4	46
Partie C – Concepts de gestion par secteur.....	55
Concept de gestion par secteur 1	58
Concept de gestion par secteur 2	61
Concept de gestion par secteur 3	64
Concept de gestion par secteur 4	68
Concept de gestion par secteur 5	71
Concept de gestion par secteur 6	74
Résumé de l'évaluation environnementale stratégique	81
Remerciements	83



PARTIE A
Contexte

INTRODUCTION**Nouveau parc, nouvelles possibilités**

Depuis le littoral de Terre-Neuve jusqu'à l'île de Vancouver, en passant par les Grands Lacs et le cercle arctique, le réseau d'aires protégées nationales de Parcs Canada est aussi vaste que diversifié. Chaque élément du réseau est unique. Malgré toute cette variété, le parc urbain national de la Rouge se démarque par la diversité de ses paysages et de ses activités ainsi que par son emplacement au cœur de la plus grande métropole du Canada, le Grand Toronto.

Le parc urbain national de la Rouge représente l'aboutissement d'une entreprise historique pour le Canada, l'Ontario et le Grand Toronto. Ce nouveau modèle d'aire protégée nous offre une occasion sans précédent de protéger des écosystèmes aussi importants qu' uniques, de conserver les remarquables paysages naturels, culturels et agricoles de ce territoire, de les mettre en valeur et de les faire mieux connaître à la population canadienne et au monde entier.

Parcs Canada et le parc urbain national de la Rouge

En 2011, Parcs Canada a commencé à travailler avec d'autres gouvernements, des partenaires autochtones et des intervenants à la création du parc urbain national de la Rouge (voir la carte 1). L'Agence est fière de poursuivre le travail de conservation accompli par ceux et celles qui ont œuvré inlassablement dans le but d'assurer la protection des paysages du parc pour les générations à venir.

La diversité naturelle et culturelle du parc et son cadre urbain présentent à la fois des possibilités et des défis que Parcs Canada n'a encore jamais rencontrés dans les lieux patrimoniaux placés sous sa garde. Comme il se trouve dans la région métropolitaine canadienne la plus hétérogène sur le plan culturel, le parc est commodément situé pour établir des liens significatifs avec les jeunes, les nouveaux arrivants et la population de plus en plus urbanisée du Canada.

Il présente un potentiel énorme au chapitre de la promotion et de l'exécution des priorités de Parcs Canada : protéger et rétablir des aires naturelles tout en faisant de l'intégrité écologique la priorité absolue pour la gestion



du parc; offrir au public la possibilité de découvrir le patrimoine du Canada et de s'en rapprocher; préserver le rôle des aires protégées dans la lutte contre le changement climatique, la protection des espèces en péril et la création de possibilités touristiques et économiques.

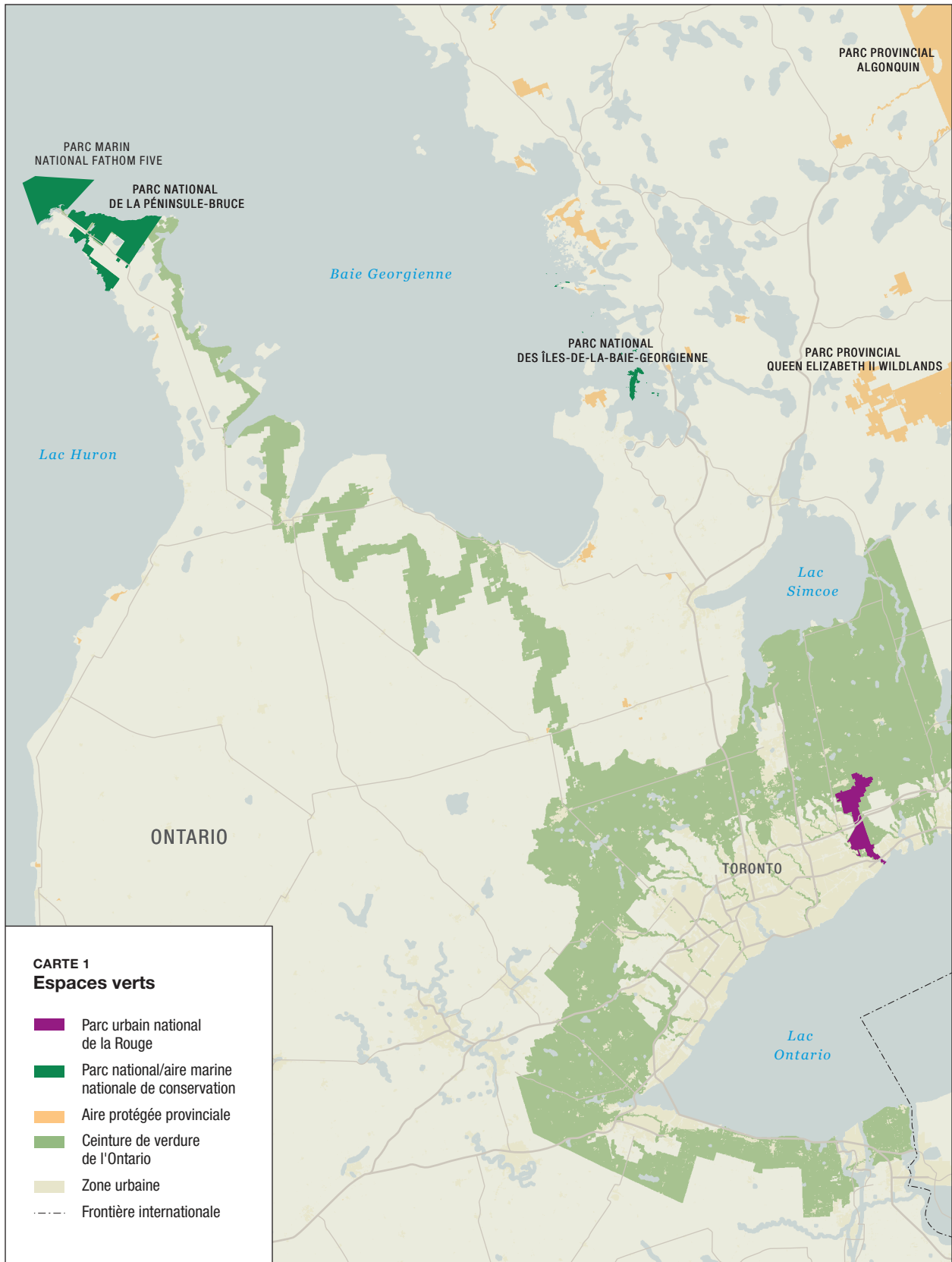
Vision du parc

La vision adoptée pour le parc urbain national de la Rouge traduit ce qui donne au parc son caractère spécial. Ce sont ces caractéristiques d'exception qui sous-tendent l'approche innovatrice du parc pour la gestion d'aires protégées en milieu urbain.

VISION DU PARC

Le parc urbain national de la Rouge protège et célèbre, dans l'intérêt des générations actuelles et futures, un paysage hétérogène à l'intérieur de la plus grande région métropolitaine du Canada. Pont entre le lac Ontario et la moraine d'Oak Ridges, le parc offre des expériences stimulantes et variées, inspire l'établissement de liens personnels avec sa beauté naturelle et sa riche histoire, fait la promotion d'une communauté agricole dynamique et nous encourage à découvrir les trésors patrimoniaux du Canada.

Il importe de gérer le parc de manière intégrée pour que la conservation, l'expérience du visiteur et les activités éducatives protègent et célèbrent la diversité des paysages du parc et contribuent à la préservation ou au rétablissement de l'intégrité écologique.



- *Pont entre le lac Ontario et la moraine d’Oak Ridges* : Le parc créera le seul lien écologique régional et le seul réseau de sentiers interreliés de son genre du Grand Toronto. Ses paysages naturels, culturels et agricoles protégés engendreront une vaste gamme de bienfaits pour les bassins hydrographiques de la rivière Rouge, du ruisseau Petticoat et du ruisseau Duffins Ouest, pour la ceinture de verdure et la moraine d’Oak Ridges ainsi que pour les résidents des collectivités urbaines adjacentes.
- *Expériences stimulantes et variées* : Parcs Canada veut faire du parc urbain national de la Rouge le principal parc « d’initiation » du pays. L’Agence entend donc faciliter la création de possibilités pour les résidents du Grand Toronto, les jeunes et les nouveaux arrivants de découvrir la nature, la culture et l’agriculture. Ces possibilités aideront les visiteurs à se familiariser avec et apprécier le parc, à en saisir toute la valeur et à contribuer à la préservation ou au rétablissement de son intégrité écologique. De plus, en tant que centre d’excellence en recherche, le parc contribuera à la documentation scientifique et à la compréhension d’une large gamme de sujets, dont la gestion des écosystèmes dans un cadre urbain, le rôle des activités récréatives en pleine nature dans le bien-être et la santé mentale ainsi que la restauration écologique en milieu urbain.
- *Beauté naturelle et riche histoire* : Le vaste assortiment de ressources archéologiques, de paysages culturels, de bâtiments et de traditions culturelles témoigne d’une histoire remarquable, celle de 10 000 ans de présence humaine sur le territoire qui forme aujourd’hui le parc. Le travail accompli par Parcs Canada avec les partenaires autochtones et les spécialistes du gouvernement et du milieu communautaire servira à conserver, à faire connaître et à mettre en valeur le legs vivant et le concept d’« appartenance au lieu » dont ont profité les nombreuses générations qui ont sillonné ce territoire ou qui y ont élu domicile.



- *Une communauté agricole dynamique* : Parcs Canada et la communauté agricole du parc travailleront main dans la main en vue de façonner un rôle clé pour les agriculteurs à l’intérieur d’un paysage protégé varié et dynamique, de manière à ce qu’ils puissent participer à la préservation ou au rétablissement de l’intégrité écologique du parc, offrir des possibilités d’éducation aux visiteurs et contribuer à la durabilité de la production alimentaire dans la région.
- *Liens personnels* : Les expériences offertes feront naître chez les visiteurs et les intendants un sentiment d’attachement pour le parc et encourageront les résidents du Grand Toronto à découvrir les trésors nationaux du Canada – des trésors cachés dans leur arrière-cour.

Loi sur le parc urbain national de la Rouge

La *Loi sur le parc urbain national de la Rouge* a été adoptée en 2015 et modifiée en 2017. Elle est taillée sur mesure pour régir une nouvelle catégorie d’aire protégée : le parc urbain national.

L’article 4 de la *Loi* précise que le parc est créé « afin de protéger et de mettre en valeur, pour les générations actuelles et futures, le paysage diversifié et le patrimoine naturel et culturel du parc, de favoriser le dynamisme des collectivités agricoles et d’encourager les Canadiens à découvrir les lieux patrimoniaux nationaux protégés et à développer des liens avec eux. »



En 2017, le Parlement a adopté des modifications à la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge* pour y intégrer la définition d'« intégrité écologique » telle qu'elle figure dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. L'article 6 de la *Loi* modifiée stipule :

- 6 (1)** *La préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique par la protection des ressources naturelles et des processus écologiques sont la première priorité du ministre pour tous les aspects de la gestion du parc.*
- (2)** *Il est entendu que le paragraphe (1) n'a pas pour effet d'empêcher l'exercice d'activités agricoles prévu par la présente loi.*

La *Loi* modifiée procure à l'Agence Parcs Canada le cadre législatif dont elle a besoin pour protéger mieux que jamais le parc, ses écosystèmes et son vaste ensemble de ressources culturelles et agricoles.

La *Loi* crée aussi les conditions nécessaires pour que ce paysage remarquable devienne, pour le pays et pour le monde entier, une importante porte d'entrée vers l'environnement et le patrimoine du Canada. Elle ouvre la voie à diverses possibilités pour les citoyens de contribuer à l'intendance du parc et à la préservation ou au rétablissement de l'intégrité écologique. En contribuant à créer une culture de conservation, le parc peut sensibiliser le public et l'amener à appuyer le rôle du Canada dans l'atteinte des objectifs de biodiversité d'Aichi, en particulier l'objectif 11, soit de protéger, d'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines.

INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DANS UN CADRE UNIQUE EN SON GENRE

L'intégrité écologique du parc urbain national de la Rouge

La *Loi sur le parc urbain national de la Rouge* donne au terme intégrité écologique le sens suivant : « l'état du parc jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie et qui sera vraisemblablement maintenu, notamment les éléments abiotiques, la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que le rythme des changements et le maintien des processus écologiques. »

La préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique dans l'ensemble des paysages naturels, culturels et agricoles protégés du parc engendre des possibilités et des défis particuliers, tout comme le cadre urbain du parc. Par exemple, l'amélioration ou le déclin des attributs écologiques de l'écosystème élargi du parc influera sur les efforts déployés par Parcs Canada pour préserver ou rétablir l'intégrité écologique du parc, et ses efforts auront à leur tour une influence sur ces attributs.

Pendant l'élaboration du plan directeur, gouvernements, intervenants et partenaires autochtones se sont tous entendus sur le fait que l'intégrité écologique du parc urbain national de la Rouge n'était pas une fin définie, mais plutôt un continuum (voir l'encadré à la page suivante).



Propos sur l'intégrité écologique formulés lors des ateliers de 2018 sur le plan directeur

« Réussir, c'est progresser dans une direction commune et améliorer les choses. » (intervenant)

« [L'intégrité écologique désigne] la capacité des écosystèmes en santé de coexister, même en subissant l'influence humaine. Par exemple, les fermes peuvent encore avoir un effet bénéfique sur les animaux sauvages; tout est interrelié. » (partenaire des Premières Nations)

« Quand l'environnement est meilleur qu'auparavant, nous accédons à l'intégrité écologique. » (partenaire des Premières Nations)

« Préserver l'intégrité écologique, c'est d'abord et avant tout sensibiliser la population à la notion d'un écosystème sain, entier et intact. » (intervenant)

« Il n'y a pas de ligne d'arrivée; nous ne pouvons que continuellement améliorer [...], prendre des mesures pour y arriver, surveiller et poursuivre notre travail en appliquant la politique des petits pas. » (partenaire des Premières Nations)

Sur le plan de l'intégrité écologique, Parcs Canada s'attachera surtout à améliorer continuellement les valeurs du patrimoine naturel, notamment les espèces indigènes et leurs habitats interreliés. L'Agence s'efforcera de préserver ou de rétablir – dans la mesure du possible – des écosystèmes résilients qui fonctionnent comme ils le devraient. L'environnement fortement modifié du parc, conjugué à son contexte urbain, offre des possibilités extraordinaires d'activités humaines qui contribueront au rétablissement ou à la préservation de l'intégrité écologique dans tous les paysages naturels, culturels et agricoles du parc. Parcs Canada travaillera également à réduire les émissions de carbone par des initiatives de transport écologique, par des événements spéciaux pour les visiteurs et par ses propres opérations.

Intégrité écologique et garanties pour les agriculteurs

La *Loi* reconnaît que l'agriculture se pratique depuis très longtemps dans le parc. Elle encourage « la mise en œuvre de pratiques agricoles durables pour favoriser la préservation des terres agricoles situées dans le parc », ce qui ouvre la voie à des possibilités stimulantes d'intégration de pratiques de gestion exemplaires en agriculture, ultramodernes et en constante amélioration à des travaux de préservation ou de rétablissement de l'intégrité écologique pour favoriser la prospérité des agriculteurs, la qualité des sols et de l'eau et la réalisation de gains en matière d'intégrité écologique sur les terres agricoles du parc.

Témoignage entendu aux audiences du Comité permanent de l'environnement et du développement durable sur le projet de Loi C-18, y compris les modifications à la Loi sur le parc urbain national de la Rouge, décembre 2016

« La communauté agricole a pleinement confiance dans la capacité [de Parcs Canada] de mettre en œuvre un plan directeur qui répondra aux besoins et aux attentes de tous les intervenants et d'assurer l'intégrité écologique d'un parc urbain qui se caractérise par une vaste empreinte humaine, notamment une empreinte agricole qui remonte à plusieurs centaines d'années. »

Mike Whittamore, agriculteur du parc urbain national de la Rouge

Gestion intégrée du parc et préservation ou rétablissement de l'intégrité écologique

En adoptant une approche intégrée pour la gestion du parc, Parcs Canada peut se fixer une vaste gamme d'objectifs et veiller à ce que chacun d'eux contribue à la préservation ou au rétablissement de l'intégrité écologique du parc. Ce mode de prise de décisions fera appel à la science de la conservation, au savoir autochtone et à d'autres approches pour faire avancer la cause de la biodiversité indigène dans le parc et pour relever les défis du changement climatique et de l'aménagement urbain autour du parc.

Gestion intégrée du parc et intégrité écologique

Voici quelques exemples de mesures qui engendrent de multiples avantages pour le parc, en plus de la préservation ou du rétablissement de l'intégrité écologique :

- Rétablissement de la végétation riveraine sur les terres agricoles afin d'améliorer la qualité de l'eau, les opérations agricoles, la connectivité des milieux aquatiques, la biodiversité et l'expérience du visiteur;
- Investissements dans des sentiers pour enrichir l'expérience du visiteur et l'interprétation et désaffectation de sentiers non officiels ou érodés, afin de réduire la fragmentation de l'habitat;
- Collaboration avec les résidents du parc à la protection de granges et de vieilles fondations en pierre, afin d'appuyer la faune et de protéger le patrimoine culturel, ainsi qu'à la création d'expériences d'apprentissage pratiques;
- Collaboration avec des agriculteurs du parc et des organismes communautaires en vue de rétablir des haies, des boisés et des milieux propices à la pollinisation qui servent d'habitat à la faune (y compris les pollinisateurs indigènes essentiels à l'agriculture).

En particulier, les mesures énoncées dans le présent plan directeur seront appliquées conformément aux principes suivants :

- La préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique devrait être la principale considération dans toute mesure portant sur le patrimoine naturel. L'intégrité écologique n'est pas nécessairement le principal motif; les mesures peuvent engendrer des bienfaits multiples, tels que des gains intégrés sur le plan écologique et agricole ou des gains intégrés au chapitre de l'expérience du visiteur et de l'environnement.
- Dans le cas de mesures visant à faire progresser des éléments qui ne sont pas directement associés à la préservation ou au rétablissement de l'intégrité écologique, Parcs Canada se laissera guider par le principe de la « première priorité ».

- Dans l'application de mesures liées à l'agriculture dans le parc, les baux agricoles représenteront le principal moyen de mise en œuvre de « pratiques agricoles durables », au sens entendu par la *Loi* (p. ex. plans agricoles, pratiques de gestion exemplaires), à l'appui de la préservation ou du rétablissement de l'intégrité écologique.
- La conception et la gestion des opérations du parc et des installations destinées aux visiteurs, par exemple les aires d'accueil, les sentiers et les terrains de stationnement, devraient avoir des effets neutres sur le climat, engendrer des avantages sur le plan de la biodiversité indigène et améliorer la gestion de l'écoulement des eaux par temps pluvieux.

Services écosystémiques et intégrité écologique

Les paysages variés du parc urbain national de la Rouge contribuent à élargir la gamme de services que peuvent rendre les écosystèmes pour aider à préserver ou à rétablir l'intégrité écologique du parc tout en profitant aux collectivités avoisinantes. Parmi ces services écosystémiques, mentionnons la production d'aliments locaux, la régulation des crues, la modération du climat, l'amélioration de la qualité de l'eau et le ralentissement de l'érosion du sol; la conservation des ressources du patrimoine culturel et des traditions; le développement d'un sentiment d'appartenance au lieu; la création de possibilités de loisirs en plein air, l'éducation et la contemplation.

- La sensibilisation à l'intégrité écologique sera intégrée aux activités, aux événements spéciaux, aux programmes et aux initiatives de diffusion externe qui constituent l'expérience offerte aux visiteurs, de manière à promouvoir l'utilisation responsable du parc. Les programmes et la gestion des événements spéciaux devraient incorporer des principes respectueux de l'environnement.
- Parcs Canada collaborera avec ses partenaires autochtones afin de tenir compte du savoir culturel dans les initiatives de gestion du parc.



- Les propositions d'infrastructure qui nécessitent l'aménagement de parcelles de terrain devront, conformément à la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge*, engendrer un gain écologique net pour recevoir l'approbation de Parcs Canada et être mises en œuvre. De plus, Parcs Canada choisira des caractéristiques de conception et des pratiques opérationnelles qui favorisent la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique, et il intégrera aux évaluations environnementales, aux opérations et aux plans externes visant l'infrastructure qui se trouve près du parc ou qui le traverse.
- Les ressources culturelles seront gérées, conservées et remises en état de manière à appuyer la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique.
- Le choix des priorités en matière de recherche sur l'intégrité écologique se fera notamment en fonction des résultats de la surveillance intégrée et des plans d'action sur les espèces en péril. Les recherches seront réalisées en collaboration avec des partenaires externes tels que l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région (TRCA), des partenaires autochtones, des établissements d'enseignement postsecondaire, des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ainsi que des bénévoles. Le choix des priorités en matière de recherche sera revu chaque année.

LIMITES DU PARC

Les limites extérieures du parc urbain national de la Rouge ont d'abord été définies dans un « secteur à l'étude » établi en 2011. Les limites de ce secteur étaient fondées sur les recommandations formulées en 2010 par la Rouge Park Alliance dans son rapport charnière sur la gouvernance ainsi que sur des discussions tenues avec des gouvernements et des organismes chargés de l'administration des terres situées à l'intérieur du parc. La création d'une « table des propriétaires fonciers » a permis à Parcs Canada et aux propriétaires fonciers de convenir ensemble des limites générales du parc et des terres à rassembler pour le créer¹.

Cessions foncières

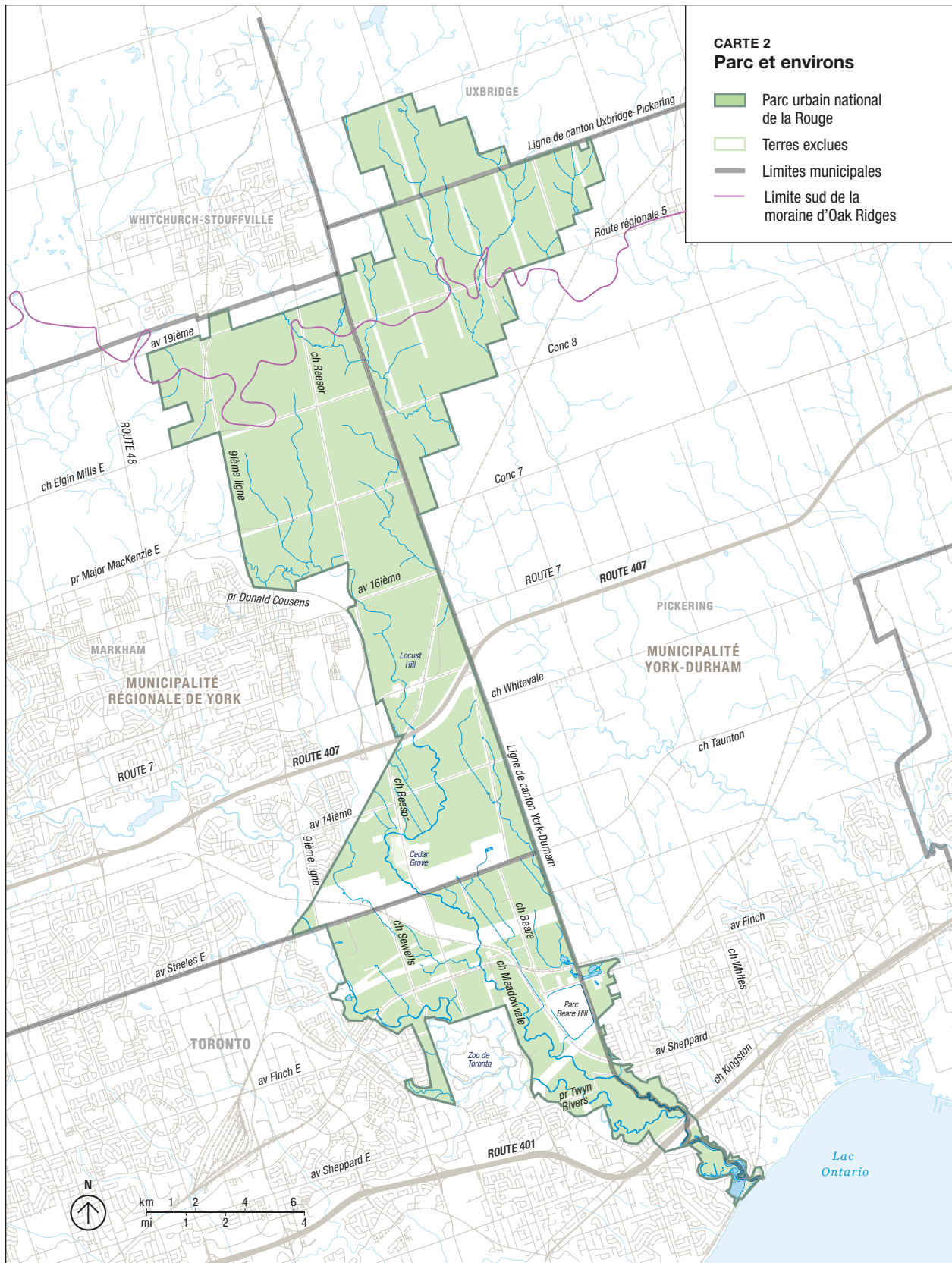
Le territoire de 7 910 ha circonscrit par les limites extérieures du parc fait 23 fois la superficie de Central Park à New York et plus de 49 fois celle de High Park à Toronto.

Les terres figurant en vert sur la carte 2 sont déjà administrées par Parcs Canada, ou le seront d'ici peu, et désignées en vertu du paragraphe 14 (1) de la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge*². En vertu de cette même disposition, il est également possible d'annexer au parc, par voie de cession, d'achat négocié ou de don, d'autres terres dont le transfert n'est pas envisagé à l'heure actuelle.

Près de 900 ha de terres publiques et privées qui se trouvent à l'intérieur des limites du parc demeureront retranchées du parc et donc exclues du présent plan directeur, notamment la majeure partie des hameaux de Cedar Grove et de Locust Hill, les terres administrées par des intérêts privés, les routes, les voies ferrées et les corridors de transport d'électricité. Le contenu du présent plan directeur ne s'applique pas à ces terres. Cependant, Parcs Canada travaillera avec

1 La table des propriétaires fonciers était formée de représentants de Parcs Canada, des municipalités de Toronto, de Markham et de Pickering, des municipalités régionales de York et de Durham, du TRCA et du gouvernement de l'Ontario.

2 Des rajustements mineurs aux limites du parc sont possibles jusqu'à la cession de l'ensemble des terres à Parcs Canada.



les autorités et les gestionnaires fonciers compétents pour favoriser une utilisation et une gestion compatibles des terres voisines du parc et de celles qui sont entourées par le parc.

En prévision des améliorations futures que les autres ordres de gouvernement devront apporter à l'infrastructure pour les besoins de la prestation de services publics, le paragraphe 16(1) de la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge* autorise le transfert d'un maximum de 200 ha de terres du parc à :

une autorité fédérale ou provinciale, notamment l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région, ou à une autorité municipale, si la disposition est nécessaire à des fins d'aménagement ou d'entretien d'infrastructures publiques, notamment de services publics ou de voies de transport.

PLAN DIRECTEUR

La *Loi sur le parc urbain national de la Rouge* prévoit l'élaboration d'un plan directeur au plus tard cinq ans après la création du parc, qui a eu lieu en 2015. Elle présente le cadre à respecter pour la préparation du plan et le choix de son contenu.

Qu'est-ce qu'un plan directeur?

Le plan directeur présente le cadre stratégique destiné à orienter la prise de décisions sur le parc et la mise en œuvre d'initiatives qui intègrent les trois éléments du mandat de Parcs Canada, à savoir la protection, l'éducation et l'expérience du visiteur. Fondé sur les principes de la responsabilisation, de l'inclusion et de la collaboration, le plan directeur permet à Parcs Canada de veiller à ce que les fonds publics soient investis judicieusement dans le lieu patrimonial protégé. Parcs Canada élabore des plans directeurs pour l'ensemble des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation, la majorité des lieux historiques nationaux et, pour la première fois, un parc urbain national.

Mobilisation du public

Depuis 2011, Parcs Canada a mobilisé les partenaires autochtones, le public, les intervenants, les différents ordres de gouvernement et l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région (TRCA)

au cours de quatre phases de consultation distinctes. Dans le cadre d'un vaste programme de réunions, d'ateliers et de discussions qui ont eu lieu au début du processus de mobilisation, les intervenants ont élaboré ensemble une série de principes directeurs pour le parc (voir la page 27). Ces principes ont servi de fondement pour l'élaboration de la vision (2011) et du concept du parc (2012), et ils orientent maintenant l'élaboration du plan directeur (2019).

Cette collaboration étroite, conjuguée à l'apport des municipalités et à celui des ministères et organismes provinciaux et fédéraux, a servi de point de départ à l'ébauche d'un plan directeur qui a été soumis à l'examen du public en juin 2014. Des milliers de personnes ont participé aux événements spéciaux, aux réunions, aux activités portes ouvertes, aux exposés et au sondage en ligne. L'adoption de la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge* en 2015 et les modifications qui y ont été apportées en 2017 ont toutes deux été suivies par une autre phase du programme de mobilisation. Ces dernières consultations ont eu lieu pendant l'hiver et le printemps 2018, et elles ont permis de recueillir le point de vue d'une vaste gamme d'intervenants, des partenaires autochtones, du TRCA et des autres ordres de gouvernement. Parcs Canada a soigneusement examiné les nombreux commentaires reçus, et en a tenu compte dans les travaux de rédaction de la version définitive du plan directeur.



L'Agence s'est également inspirée des idées de particuliers et d'organisations qui ont consacré de leur temps et de leur énergie pour faire du petit parc régional de la Rouge l'aire protégée que nous connaissons aujourd'hui. Les plans de la Rouge Park Alliance pour l'ancien parc régional, les plans de l'office de protection de la nature, les plans municipaux et régionaux officiels, les plans provinciaux, les plans sectoriels spéciaux et d'autres stratégies et initiatives contenaient tous de l'information précieuse qui a aidé l'équipe de Parcs Canada à rédiger le plan directeur.

Planification

Outre le cadre législatif du parc et les résultats du programme de mobilisation du public, deux facteurs ont eu une influence notable sur les travaux de planification : d'une part, les bassins hydrographiques et le contexte biorégional du parc et, d'autre part, l'environnement urbain et rural dynamique qui entoure le parc.

Le parc urbain national de la Rouge chevauche trois bassins hydrographiques dans la partie est du Grand Toronto. Il est situé au cœur du bassin hydrographique de la rivière Rouge, mais il fournit un apport important aux eaux d'amont du bassin hydrographique du ruisseau Duffins Ouest et englobe une partie des eaux d'amont du ruisseau Petticoat. Le parc relie ainsi les écosystèmes de la ceinture de verdure, depuis le lac Ontario jusqu'à la moraine d'Oak Ridges. La communauté agricole du parc entretient des liens d'interdépendance avec les services de soutien aux agriculteurs, les entreprises et les marchés situés à l'extérieur du parc, dans la ceinture de verdure et au-delà. Les éléments d'infrastructure tels que les routes, les voies ferrées, les lignes de transport en commun GO, les corridors de transport d'électricité ainsi que les conduites d'alimentation en eau et les égouts régionaux sillonnent le parc et servent les populations urbaines croissantes de l'Est du Grand Toronto.

Ces facteurs présentent à la fois des occasions et des défis. Par exemple, l'expansion prévue des réseaux de routes, de transport en commun et de voies cyclables créera une possibilité inégalée d'accès à des moyens de transport écologiques pour le parc, mais elle



pourrait du même coup nuire à la connectivité écologique. Divers facteurs de portée nationale, voire mondiale, par exemple la fluctuation des prix des denrées agricoles, les règles commerciales et les effets du changement climatique sur les écosystèmes indigènes, l'agriculture, les ressources culturelles et l'expérience du visiteur, pourraient aussi avoir sur le parc des incidences que nous ne comprenons pas encore tout à fait.

Pour tenir compte des possibilités et réduire les risques, le plan directeur intègre la surveillance et la reddition de comptes – y compris le savoir communautaire et autochtone – pour que les opérations de gestion du parc puissent être adaptées aux situations changeantes pendant la période de mise en œuvre. De plus, le plan prévoit des mesures visant à favoriser le leadership en matière d'environnement à l'appui de la première priorité du parc : la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique.

Engagement de Parcs Canada à l'égard de la concertation

Le plan directeur favorise l'adoption d'une approche de collaboration face à la prise de décisions, pour le bien de ceux qui fréquentent le parc urbain national de la Rouge, de ceux qui y vivent et de ceux qui détiennent un intérêt dans les décisions y touchant.

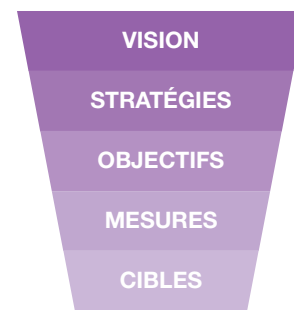
- *Visiteurs* : Le plan facilite l'établissement de liens affectifs durables avec le parc par des expériences significatives, des activités d'apprentissage et des possibilités d'intendance;
- *Intervenants, bénévoles et partenaires autochtones* : Le plan expose tout un éventail de possibilités à saisir pour participer à la gestion du parc;
- *Locataires (p. ex. agriculteurs)* : Le plan énonce l'orientation à suivre pour la location à bail, présente les possibilités futures et décrit l'important rôle que joueront les locataires dans la prospérité à long terme du parc;
- *Administrateurs des terres situées à l'intérieur ou à proximité du parc* : Le plan explore des dossiers d'intérêt commun, afin que les gestionnaires du parc et ceux des terres adjacentes entretiennent une saine relation de bon voisinage;
- *Autres gouvernements* : Le plan favorise la coordination des activités de planification à l'intérieur et à l'extérieur du parc pour tout ce qui concerne l'infrastructure traversant le parc, l'aménagement du territoire, l'interface ville-parc, les réseaux de sentiers, la conservation des ressources naturelles, la gestion des ressources culturelles et la connectivité écologique;
- *Gestionnaires du parc* : Le plan présente un cadre décisionnel qui procure aux gestionnaires du parc la souplesse voulue dans le choix des mesures à prendre pour atteindre les cibles établies;
- *Population canadienne* : Le plan offre une possibilité d'inspirer les résidents du Grand Toronto et d'au-delà à découvrir l'environnement et le patrimoine du Canada et à s'en rapprocher de manière significative.

Structure du plan directeur

Le plan directeur comporte deux autres sections : les stratégies clés et les concepts de gestion par secteur.

Stratégies clés

L'orientation globale à suivre pour protéger et renforcer le parc urbain national de la Rouge s'articule autour de quatre stratégies clés assorties d'objectifs et de mesures. Ces stratégies visent à concentrer les efforts et les ressources de manière à concrétiser la vision adoptée pour le parc.



Chaque objectif s'accompagne de cibles facilement mesurables et de calendriers d'exécution.

Voici les quatre stratégies clés :

1. Protéger et rétablir les valeurs du patrimoine naturel pour créer un paysage résilient;
2. Soutenir un paysage vivant – hier, aujourd'hui et demain;
3. Célébrer le rôle du parc urbain national de la Rouge en tant que porte d'entrée nationale et mondiale invitant à la découverte de l'environnement et du patrimoine du Canada;
4. Réussir par la collaboration.



Concepts de gestion par secteur

Les concepts de gestion par secteur servent de complément aux stratégies clés. Ils fournissent des détails supplémentaires sur l'orientation à suivre pour des secteurs particuliers du parc ou pour des thèmes applicables au parc dans son ensemble. Le plan directeur renferme six concepts de gestion par secteur :

1. Cœur de la biodiversité du parc (*au sud de l'avenue Steeles*)
2. Porte d'entrée dynamique vers le parc pour Toronto et Pickering (*zoo de Toronto, parc Beare Hill, camping Glen Rouge, plage de la Rouge*)
3. Porte d'entrée vers le patrimoine du parc pour Markham (*parc commémoratif Bob Hunter, route 7, aire du patrimoine culturel Reesor*)
4. Parc en croissance (*avenue Old Finch, vers le nord, par les terres du nord-ouest*)
5. Escapade tranquille hors de la ville (*terres du nord-est*)
6. Périphérie du parc (*quartiers, municipalités, routes et autres éléments d'infrastructure*)

L'orientation présentée dans cette section doit être lue conjointement avec les autres sections du plan.



PARTIE B

Stratégies clés



STRATÉGIE CLÉ 1 :

Protéger et rétablir les valeurs du patrimoine naturel pour créer un paysage résilient

À partir de l'« éponge » que représente la moraine d'Oak Ridges, au nord, jusqu'aux rivières qui poursuivent leur course sinueuse jusqu'au lac Ontario, l'eau est le point d'origine et l'aboutissement de tout ce qui se trouve dans le parc urbain national de la Rouge. En effet, l'eau a façonné la topographie du parc, a créé les conditions propices à sa remarquable diversité écologique et a contribué à créer et à préserver les sols riches qui soutiennent la présence humaine sur ce territoire depuis des millénaires.

Un parc résilient

Pour les besoins du présent plan directeur, le terme résilience s'entend de la capacité du parc urbain national de la Rouge de s'adapter aux conditions changeantes tout en favorisant la viabilité à long terme des valeurs écologiques, culturelles et agricoles auxquelles il doit sa création.

Une biodiversité fascinante

Le parc doit une bonne partie de sa remarquable diversité écologique au fait qu'il s'étend sur 25 km du sud au nord et qu'il se dresse à plus de 180 m d'altitude entre le lac Ontario et la moraine d'Oak Ridges. Au total, quelque 1 700 espèces ont élu domicile dans le parc, dont 261 espèces d'oiseaux, 65 espèces de poissons, 40 espèces de mammifères et 21 espèces de reptiles et d'amphibiens. Les 1 000 espèces de plantes qu'on y trouve varient des arbres de la forêt carolinienne, dans l'extrême sud, aux plantes présentant des caractéristiques arctiques sur les versants nord de la moraine, dans l'extrême nord du parc.

La stratégie clé 1 vise à protéger et à rétablir les valeurs du patrimoine naturel du parc. Elle présente l'orientation de base à suivre pour préserver ou rétablir l'intégrité écologique – la première priorité pour la gestion du parc. Cette stratégie a pour but d'assurer la persistance des processus écologiques et des éléments naturels caractéristiques. Elle encourage le public

à se rapprocher du parc et à contribuer à sa résilience et préconise la surveillance de l'état écologique et des tendances ainsi que la gestion adaptative, de manière à s'adapter aux conditions du parc et à les améliorer.

À cette fin, le parc sera géré de manière à soutenir la plus grande biodiversité indigène possible dans le contexte de ses paysages et de son cadre biorégional et urbain élargi. Un ensemble varié de milieux naturels dynamiques – des forêts, des ravines, des milieux d'eau douce, des milieux humides, des prés et des paysages agricoles – soutiendront des populations saines et résilientes d'espèces indigènes et favoriseront le bon fonctionnement des écosystèmes. Cette mosaïque de paysages interreliés fournira un habitat à la flore et à la faune indigènes ainsi que l'espace dont les espèces sauvages ont besoin pour se déplacer dans l'écosystème élargi du parc, tout en contribuant à la préservation ou au rétablissement de l'intégrité écologique.

Le programme de mobilisation du public a mis en lumière un thème récurrent : les liens d'interdépendance entre les écosystèmes et le fait que le parc offre à ceux qui le visitent, qui y vivent ou qui y travaillent la possibilité de préserver la nature par leur propre relation avec le parc. Pour exprimer cette idée, les partenaires autochtones ont eu recours à l'image d'un cercle de renforcement positif – l'eau propre contribue à des sols en santé, qui, à leur tour, favorisent la santé humaine et mènent à l'adoption de pratiques qui protègent l'eau, les sols et les humains.

Cette stratégie clé vise à concrétiser une vision de longue date, qui consiste à relier le lac Ontario à la moraine d'Oak Ridges sur le plan écologique. La connectivité se fera à diverses échelles – à partir des vallées boisées du bassin hydrographique du ruisseau Duffins Ouest jusqu'aux spectaculaires vallées de la Rouge et du ruisseau Little Rouge qui dominent l'extrémité sud du parc, en passant par les milieux humides, les zones tampons riveraines et les haies remises en état en bordure des terres agricoles du parc. En accordant une attention particulière à la connectivité écologique de l'ensemble des paysages du parc, Parcs Canada pourra accroître la résilience écologique et climatique du parc et contribuer

ainsi à la préservation ou au rétablissement de l'intégrité écologique, notamment par la création de refuges pour des espèces et par le renforcement de la connectivité écologique est-ouest.

Depuis la création du parc urbain national de la Rouge en 2015, Parcs Canada ne cesse d'élargir le noble legs créé entre 1995 et 2015 dans l'ancien parc régional de la Rouge en faisant participer un grand nombre de particuliers et d'organisations à la restauration et à la surveillance écologiques.

Intégration de la restauration écologique et de l'amélioration des terres agricoles

Lorsque les premières terres du secteur nord de Markham lui ont été cédées en 2015 à des fins d'annexion au parc urbain national de la Rouge, Parcs Canada a immédiatement amorcé des projets intégrés de restauration écologique et d'amélioration des terres agricoles pour contribuer à la préservation ou au rétablissement de l'intégrité écologique du parc. Grâce à une collaboration étroite avec les agriculteurs du parc, les partenaires autochtones, des écoles primaires et secondaires, des universités, des collèges et le TRCA, 41 projets ont été entrepris entre 2015 et 2017 afin de remettre en état les ruisseaux d'amont du secteur de Markham. Ces projets ont engendré des gains à la fois sur le plan écologique et sur le plan agricole : remise en état de 20 ha d'habitat forestier et de 49 ha de milieux humides et d'habitat riverain; plantation de plus de 70 000 arbres, arbrisseaux et plantes aquatiques indigènes; amélioration de l'écoulement des eaux sur les terres agricoles et élimination des obstacles aux déplacements des poissons et de la machinerie agricole par l'installation de ponceaux améliorés.

Parcs Canada entend exécuter un solide programme de surveillance intégrée qui sera étayé par le savoir autochtone et communautaire afin d'accroître la résilience du parc face à des facteurs tels que le changement climatique et de faciliter la reddition de comptes sur la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique.

Quatre objectifs sous-tendent cette stratégie :

Objectif 1 : Protéger la biodiversité, les ressources naturelles et les processus écologiques.

Objectif 2 : Accroître la connectivité écologique entre les différents secteurs du parc et avec les aires naturelles adjacentes.

Objectif 3 : Encourager le public à contribuer à la préservation ou au rétablissement de l'intégrité écologique du parc.

Objectif 4 : Mettre au point un système de gestion adaptative dynamique reposant sur la surveillance pour faciliter la prise de décisions éclairées.

Voici les **résultats attendus** de cette stratégie :

- Le fonctionnement, la capacité d'adaptation et la résilience des écosystèmes aquatiques et terrestres du parc sont améliorés;
- Les partenaires et les intervenants estimés du parc contribuent de manière concrète à la préservation ou au rétablissement de l'intégrité écologique;
- Les programmes de conservation, d'éducation et de recherche du parc contribuent à la protection et au rétablissement des espèces en péril et de leur habitat essentiel dans le parc.

OBJECTIF 1 : PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ, LES RESSOURCES NATURELLES ET LES PROCESSUS ÉCOLOGIQUES

MESURES

- Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre à long terme d'un programme intégré de restauration écologique et d'amélioration des terres agricoles pour :
 - rétablir le fonctionnement des écosystèmes en s'attaquant à une vaste gamme d'écosystèmes et d'habitat cibles;
 - améliorer la connectivité écologique;
 - conserver et maximiser la biodiversité génétique et spécifique indigène, y compris les espèces en péril;

- améliorer le drainage des terres agricoles, la santé des sols et la qualité de l'eau.
- Élaborer des plans opérationnels pour la gestion de la végétation, la lutte intégrée contre les ravageurs, la gestion des espèces envahissantes et la gestion du feu. Pour ce faire, consulter les administrations et les gestionnaires responsables des terres adjacentes, par exemple les corridors de transport et de services publics.
- Continuer de participer à des initiatives clés qui touchent à la préservation ou au rétablissement de l'intégrité écologique du parc, telles que le plan d'assainissement de la communauté urbaine de Toronto, la stratégie relative au réseau d'aires patrimoniales naturelles et les plans des bassins hydrographiques du TRCA ainsi que les plans provinciaux de conservation de la ceinture de verdure et de la moraine d'Oak Ridges.
- Élaborer pour les espèces en péril du parc un plan d'action multi-espèces qui :
 - détermine quelles espèces peuvent bénéficier le plus des efforts de rétablissement déployés à l'échelle du parc;
 - détermine le degré d'importance d'un lieu donné pour le rétablissement d'une espèce;
 - présente les mesures de conservation prioritaires qui auront les plus grands bienfaits pour les espèces en péril;
 - recommande des méthodes de gestion des terres et des eaux afin de préserver et de protéger l'habitat essentiel des plantes et des animaux en péril.
- Continuer de collaborer à des projets de conservation des espèces en péril sur le terrain avec des partenaires clés, par exemple le programme Bon départ pour la tortue mouchetée en collaboration avec le zoo de Toronto et d'autres partenaires.

Rétablissement des espèces en péril

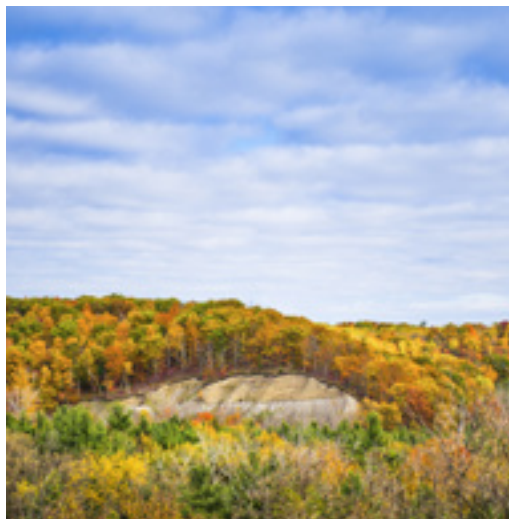
Le parc urbain national de la Rouge abrite plus de 30 espèces en péril. Le plan d'action multi-espèces exposera les mesures prioritaires à prendre pour améliorer la situation de ces espèces et de leur habitat. De nombreux programmes de rétablissement d'espèces en péril sont déjà en cours dans le parc, notamment l'initiative Bon départ, qui, de 2014 à 2018, a permis de réintroduire 165 tortues mouchetées juvéniles dans le parc.

- Formuler une orientation pour la gestion des ressources en eau souterraine et en eau de surface, des plaines inondables, d'éléments topographiques clés comme la rive et les vestiges glaciaires du lac Iroquois ainsi que de l'érosion et d'autres dangers, pour accroître la résilience des ressources naturelles, culturelles et agricoles, améliorer les installations touristiques et accroître la sécurité des visiteurs³.
- Adopter un système d'éclairage conforme à ceux des réserves de ciel étoilé pour les installations de Parcs Canada et collaborer avec les locataires du parc, les organismes externes et les quartiers adjacents au parc afin d'éclairer d'autres installations, des routes traversant le parc et d'autres éléments d'infrastructure sans créer de pollution lumineuse.

Cibles pour mesurer les progrès accomplis en regard des résultats attendus :

Dans un délai d'un an après l'approbation du plan directeur :

- Parcs Canada élabore une stratégie triennale de restauration écologique.
- Le parc se dote de son premier plan d'action pour le rétablissement de multiples espèces en péril.



- Les gardes de parc effectuent des patrouilles selon des calendriers établis pour protéger les écosystèmes les plus menacés du parc.

Dans un délai de deux ans :

- Des mesures de surveillance et de rétablissement sont définies et mises en œuvre pour toutes les populations d'espèces en péril dont le rétablissement peut être facilité par des activités de gestion appliquées à l'échelle du parc.
- Tous les nouveaux appareils d'éclairage extérieurs dans le parc sont conformes à ceux des réserves de ciel étoilé.

Dans un délai de trois ans :

- L'état de l'habitat essentiel des espèces en péril du parc s'est amélioré.

Dans un délai de cinq ans :

- Tous les plans opérationnels sont élaborés, et la mise en œuvre va bon train.

³ La documentation d'appoint comprend les politiques provinciales pertinentes du plan de conservation de la ceinture de verdure et de la moraine d'Oak Ridges (protection et gestion de l'eau de surface et de l'eau souterraine), les régimes provinciaux de protection de l'eau de source et les lignes directrices de planification du TRCA pour les bassins hydrographiques de la Rouge, du ruisseau Duffins Ouest et du ruisseau Carruthers.

OBJECTIF 2 : ACCROÎTRE LA CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE ENTRE LES DIFFÉRENTS SECTEURS DU PARC ET AVEC LES AIRES NATURELLES ADJACENTES

MESURES

- À court terme, se concentrer sur l'accroissement de la connectivité entre les ruisseaux d'amont de la moraine d'Oak Ridges et les bassins hydrographiques du ruisseau Little Rouge et du ruisseau Duffins Ouest.
- En se fondant sur la science, concevoir et gérer de façon adaptative une stratégie d'accroissement de la connectivité écologique entre une diversité d'habitats à différentes échelles pour une gamme variée d'espèces indigènes présentes dans le parc (voir l'encadré de la page 24).

- Au niveau stratégique, concentrer les activités d'accroissement de la connectivité sur les affluents du bassin hydrographique du ruisseau Duffins Ouest, dans le secteur nord-est du parc.
- Encourager les groupes externes à intégrer l'amélioration de la connectivité à leurs travaux de planification, de gestion et d'exploitation de routes, d'autoroutes, de voies ferrées, de corridors de transport d'électricité et d'autres éléments d'infrastructure qui traversent le parc.

CONNECTIVITÉ DES ÉCOSYSTÈMES ET PARC URBAIN NATIONAL DE LA ROUGE

L'approche adoptée par Parcs Canada face à la connectivité écologique s'étend à une large gamme de milieux naturels et de paysages, y compris des terres agricoles.

Parcs Canada et ses partenaires scientifiques ont passé plusieurs années à évaluer la connectivité écologique entre le lac Ontario et la moraine d'Oak Ridges, du point de vue du couvert naturel, de la fragmentation de l'habitat, de la diversité des espèces, de l'habitat intérieur, de l'étendue des terres publiques, de la linéarité et de la faisabilité. Ces travaux ont révélé de façon non équivoque que, dans le nord du parc, le bassin hydrographique du ruisseau Duffins Ouest constitue le meilleur choix, sur le plan de l'efficacité et de la faisabilité, pour créer un lien écologique avec les vastes parcelles de terres publiques protégées de la moraine d'Oak Ridges.

Cette approche actualisée qui envisage la connectivité sur un vaste territoire présente les avantages suivants :

- Il s'agit de l'approche la plus appropriée pour un parc qui fait deux fois la superficie de l'ancien parc régional de la Rouge.
- Elle permet d'englober une vaste gamme d'espèces végétales et animales et de tenir compte d'espèces qui ont besoin de prés, de milieux humides et de milieux riverains en plus d'un couvert forestier.
- Cette approche accroît la superficie de l'habitat disponible à des espèces en péril comme la couleuvre tachetée et le goglu des prés, qui ont besoin de prés ouverts pour survivre.
- Elle permet d'éviter le retranchement de quelque 2 000 ha de terres agricoles du parc et la nécessité de déplacer des familles d'agriculteurs, dont certaines pratiquent l'agriculture sur ce territoire depuis 1799.
- Elle réoriente la faune vers des routes rurales peu passantes, à l'écart des zones urbaines.
- Cette approche permet de renforcer les liens écologiques avec un secteur de la moraine d'Oak Ridges qui abrite de vastes étendues de terres protégées, dont la parcelle de gestion des ressources Goodwood.

Connectivité écologique fondée sur la science

Les mesures rattachées à l'objectif d'accroissement de la connectivité sont fondées sur une approche scientifique présentant les caractéristiques suivantes :

- Repose sur des **objectifs** de connectivité clairs, y compris les espèces bénéficiaires (p. ex. espèces indigènes, espèces sensibles aux conditions locales, espèces rares, espèces en péril ou espèces préoccupantes).
- Est **enrichie** par le savoir des Autochtones, du gouvernement provincial, des municipalités, du TRCA, du milieu universitaire et du milieu communautaire.
- Tient compte du **rendement** actuel et futur de la connectivité écologique au chapitre de la continuité des paysages, des obstacles et de la fragmentation de l'habitat et des profils actuels de déplacement de la faune; des caractéristiques de dispersion des espèces cibles et des espèces envahissantes; des possibilités et des contraintes liées à la connectivité ainsi que des résultats écologiques positifs et négatifs possibles de l'accroissement de la connectivité.
- Pour la **mise en œuvre**, concentre les efforts de restauration là où l'amélioration de la connectivité optimise les investissements et produit les gains écologiques les plus importants, en y intégrant l'expérience du visiteur et l'intendance des terres agricoles ainsi qu'en contribuant à l'intégrité écologique et à d'autres cibles du programme de surveillance intégrée du parc.
- Mise sur la **collaboration** avec les partenaires autochtones, les agriculteurs, le TRCA, les groupes communautaires et les bénévoles pour des activités de restauration sur le terrain et avec d'autres gouvernements pour l'amélioration des niveaux locaux et régionaux de connectivité écologique au-delà du parc.



- Renforcer la connectivité écologique et les liens créés par les sentiers avec les aires naturelles et les espaces verts communautaires adjacents, tels que le parc Beare Hill et le ruisseau Morningside à Toronto et la parcelle de gestion des ressources Goodwood à Uxbridge;
- Inclure des critères liés à la connectivité écologique dans le choix des priorités pour l'acquisition de terrains.
- Participer aux futurs examens provinciaux du plan de 2017 pour la ceinture de verdure de l'Ontario, afin de faire connaître l'approche de Parcs Canada à l'égard de la connectivité ainsi que les conclusions du ministère des Ressources naturelles et des Forêts de l'Ontario qui sous-tendent son adoption.

Cibles pour mesurer les progrès accomplis en regard des résultats attendus :

Dans un délai de trois ans après l'approbation du plan directeur :

- Une parcelle de 30 ha est reboisée.
 - La superficie des milieux humides et des zones riveraines augmente de 50 %.
 - Quatre obstacles prioritaires en milieu aquatique sont enlevés.
- Appuyer l'amélioration des liens écologiques au-delà du parc par les moyens suivants :
 - Encourager les autres gouvernements à élaborer des politiques de planification qui accroissent les niveaux régionaux de connectivité écologique (p. ex. réseau de lieux patrimoniaux de Seaton, moraine d'Oak Ridges);

OBJECTIF 3 : ENCOURAGER LE PUBLIC À CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION OU AU RÉTABLISSEMENT DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DU PARC

MESURES

- Élaborer un programme d'éducation pour sensibiliser les gouvernements, les visiteurs, les bénévoles, les locataires et d'autres intervenants et pour les amener à adopter des comportements et à agir en faveur de la préservation ou du rétablissement de l'intégrité écologique du parc.
- Intégrer les messages sur l'intégrité écologique aux programmes de bénévolat (p. ex. ambassadeurs du parc, chefs des sentiers), aux programmes destinés aux visiteurs (p. ex. signalisation, événements spéciaux) et aux activités de relations externes (p. ex. activités à distance, contenu Web, application du parc) en vue d'aider les visiteurs à comprendre l'importance de la préservation ou du rétablissement de l'intégrité écologique du parc.
- Faire participer les partenaires autochtones aux activités créées pour sensibiliser le public à l'écologie du parc et intégrer le savoir autochtone à la gestion des ressources naturelles et culturelles du parc.
- Encourager le public, les intervenants locaux, les groupes communautaires, les partenaires autochtones et la communauté agricole à collaborer à la conservation de la biodiversité, à l'inventaire des écosystèmes, à la recherche et à la surveillance, à la régénération des habitats et au rétablissement des espèces en péril.
- Travailler avec les agriculteurs du parc à préserver ou à rétablir l'intégrité écologique en apportant des améliorations à l'habitat naturel, en réalisant des activités de conservation des sols et de l'eau et en gérant les activités agricoles.



Cibles pour mesurer les progrès accomplis en regard des résultats attendus :

Dans un délai d'un an après l'approbation du plan directeur :

- Chaque année, plus de 1 500 Canadiens participent à des programmes d'apprentissage et à des activités ayant pour thème les espèces en péril.

Dans un délai de trois ans :

- Le nombre de jeunes, de membres du public et de membres du Cercle consultatif des Premières Nations qui participent chaque année à des travaux de restauration écologique augmente de 25 %.

Dans un délai de cinq ans :

- Le nombre de partenaires et d'intervenants qui participent aux efforts de rétablissement des espèces en péril est deux fois supérieur à ce qu'il était au début du processus d'élaboration du plan d'action.
- Des panneaux faisant la promotion de moyens pour le public de contribuer activement à la préservation ou au rétablissement de l'intégrité écologique du parc sont installés à au moins huit endroits.

OBJECTIF 4 : METTRE AU POINT UN SYSTÈME DE GESTION ADAPTATIVE DYNAMIQUE REPOSANT SUR LA SURVEILLANCE POUR FACILITER LA PRISE DE DÉCISIONS ÉCLAIRÉES

MESURES

Surveillance

- Élaborer un programme de surveillance intégrée pour suivre et évaluer l'état et les tendances des paramètres clés du patrimoine naturel et de l'agriculture.

Surveillance intégrée de l'intégrité écologique

Le programme de surveillance intégrée vise à recueillir des données et à déterminer l'état et les tendances, y compris les conditions de référence des écosystèmes et des renseignements sur les ressources agricoles et culturelles. Le volet intégrité écologique du programme de surveillance intégrée porte sur des écosystèmes tels que les forêts, les milieux d'eau douce et les milieux humides. L'état de ces écosystèmes et les tendances sont décrits dans un rapport d'évaluation de l'état du parc urbain national. Ces renseignements aident les gestionnaires du parc à prendre des décisions pour préserver ou améliorer l'état des écosystèmes et les tendances qui se dessinent.

- Recueillir des données de référence et déterminer l'état et les tendances des indicateurs, y compris les conditions de référence des écosystèmes ainsi que des renseignements sur les ressources agricoles et culturelles.
- Intégrer le savoir scientifique, autochtone et communautaire à l'élaboration de plans et à la gestion du parc.

- Échanger de l'information et coordonner les activités de surveillance avec d'autres organismes et gouvernements, tels que le TRCA, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts de l'Ontario et le ministère de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs de l'Ontario, pour mettre en commun leurs ressources et faciliter ainsi la production de rapports sur l'écosystème élargi du parc⁴.
- Commander un sommaire climatologique détaillé pour le parc.
- Collaborer avec Transports Canada pour assurer la compatibilité entre les modes d'utilisation futurs de ses terres à Pickering et ceux des parcelles appartenant au parc afin de permettre aux deux parties de faire honneur à leurs obligations législatives et d'exécuter leur mandat.

Gestion adaptative

- Travailler de concert avec des partenaires à l'intérieur du parc et à l'échelle de l'écosystème élargi afin de définir et d'atténuer les risques et les menaces pour la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique du parc.
- Collaborer à des travaux de recherche avec Environnement et Changement climatique Canada et d'autres organismes afin de :
 - cerner les vulnérabilités au changement climatique et les risques pour les ressources du parc, la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique et l'expérience du visiteur;
 - mieux comprendre l'étendue et l'envergure de la séquestration du carbone dans le parc.

⁴ Les cibles régionales et celles pour les bassins hydrographiques qui sont pertinentes pour la surveillance du parc se trouvent dans les documents suivants : le plan d'assainissement de la communauté urbaine de Toronto (partie de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs), le document *Quand l'habitat est-il suffisant* d'Environnement et Changement climatique Canada, l'ébauche du plan de gestion de la pêche pour la rivière Rouge du ministère des Ressources naturelles et des Forêts de l'Ontario, la stratégie pour le réseau de lieux patrimoniaux terrestres naturels du TRCA et les plans pour les bassins hydrographiques de la rivière Rouge ainsi que des ruisseaux Duffins, Carruthers et Petticoat.



- Pour le court terme, élaborer des pratiques exemplaires d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans des domaines tels que :
 - Transport à faibles émissions de carbone dans le parc (p. ex. bornes de chargement de véhicules électriques, accès au transport en commun, transport actif, navette);
 - Séquestration du carbone (tenir compte de la contribution de l'agriculture);
 - Événements spéciaux sans effet sur le climat;
 - Réduction de l'empreinte carbone des nouvelles installations et des bâtiments rénovés du parc, notamment grâce à des gains d'efficacité énergétique et à une réduction de la consommation d'eau conformément aux engagements gouvernementaux en faveur de l'écologisation des marchés de services.
- Cerner les priorités à long terme en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

- Se servir du cadre d'évaluation de l'aménagement du territoire et de l'activité humaine (voir l'encadré de la page 28) pour évaluer le degré de compatibilité des activités possibles dans le parc.

Cibles pour mesurer les progrès accomplis en regard des résultats attendus :

Dans un délai de deux ans après l'approbation du plan directeur :

- Un cadre intégré de surveillance et de reddition de comptes est en place pour assurer l'évaluation de l'état de l'intégrité écologique et de l'agriculture ainsi que les tendances connexes.

Dans un délai de cinq ans :

- L'état (mauvais, passable ou bon) de tous les indicateurs est connu, ou les données nécessaires à son évaluation sont en cours de collecte et seront incluses dans le rapport sur l'état du parc.
- Tous les jeux de données à l'appui des rapports sur l'intégrité écologique, les espèces en péril et l'efficacité des projets de restauration contribuent à l'initiative des données ouvertes du gouvernement du Canada.

Dans un délai de dix ans :

- Les tendances pour tous les indicateurs sont connues et incluses dans les rapports sur l'état du parc. Les décisions et les mesures de gestion contribuent à les améliorer ou à les stabiliser.

CADRE D'ÉVALUATION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ACTIVITÉ HUMAINE

Le parc urbain national de la Rouge est un environnement dynamique. Environ la moitié des terres du parc sont gérées par des agriculteurs en vertu de baux agricoles, et un grand nombre de parties externes gèrent les installations du parc conformément à des permis ou à d'autres accords. Les gestionnaires du parc ont recours à un cadre d'évaluation de l'aménagement du territoire et de l'activité humaine pour évaluer de manière uniforme les demandes présentées par des tiers qui souhaitent changer les activités et les installations actuelles, en tenant compte de la raison d'être du parc et en accordant la priorité à la préservation ou au rétablissement de l'intégrité écologique.

Ce cadre d'évaluation à deux étapes établit d'abord la compatibilité « de principe » d'une proposition d'activité ou d'aménagement. Les propositions jugées compatibles à ce stade subissent ensuite une évaluation qui permet de veiller à ce que la mise en œuvre puisse se faire dans le respect des valeurs du parc et de l'objectif de préservation ou de rétablissement de l'intégrité écologique. Au cours de cette seconde étape, les propositions sont assujetties aux processus d'évaluation et d'examen de Parcs Canada, lesquels sont étayés par les données de surveillance et d'autres renseignements recueillis sur le parc⁵. Ces outils sont appliqués aux principes de gestion qui ont été élaborés conjointement par les intervenants au début du processus de mobilisation afin de définir les incidences particulières de chaque proposition (voir la colonne de droite).

À la lumière de ces critères, la proposition peut être rejetée à l'une ou à l'autre des deux étapes si le concept ou sa mise en œuvre sont jugés incompatibles avec le parc. Une approbation obtenue à la seconde étape peut s'assortir de conditions. Certaines propositions prévoient la consultation du public ou d'intervenants par la structure de gouvernance établie par Parcs Canada pour le parc.

PREMIÈRE ÉTAPE : Respect des lois et des orientations stratégiques

À la première étape, les propositions doivent être évaluées en fonction des critères suivants, qui permettent d'établir dans quelle mesure elles sont compatibles avec les objectifs du parc :

- Satisfaire aux exigences législatives, aux règlements et à d'autres obligations et engagements, tels que ceux des protocoles d'entente conclus avec d'autres gouvernements;
- Respecter et appuyer l'orientation du plan directeur;
- S'inscrire dans le mandat de Parcs Canada en ce qui a trait à la protection, à l'éducation et à l'expérience du visiteur, et être conformes aux politiques, aux lignes directrices et aux pratiques organisationnelles connexes.

DEUXIÈME ÉTAPE : Respect des valeurs du parc dans la mise en œuvre

- Préserver ou rétablir l'intégrité écologique⁶.
- Respecter et soutenir l'agriculture durable et d'autres utilisations compatibles des terres.
- Inciter les gens à explorer le parc.
- Encourager les gens (notamment les jeunes) à découvrir la nature et à s'en rapprocher.
- Promouvoir une culture d'engagement, de respect et de partenariat, ainsi que de bénévolat chez les jeunes.
- Valoriser la diversité, le patrimoine local et l'intégration culturelle d'hier, d'aujourd'hui et de demain.
- Travailler en collaboration pour assurer une connectivité et un accès combinés.
- Assurer une gouvernance inclusive et progressiste sous la direction de Parcs Canada.
- Dans le cadre de l'exploitation du parc, agir en chef de file en matière de protection de l'environnement.

5 Les outils utilisés par Parcs Canada pour évaluer les propositions et les interventions comprennent l'évaluation d'impact de base/l'évaluation des impacts environnementaux, les pratiques de gestion exemplaires, l'évaluation des impacts sur les ressources culturelles, le cadre d'évaluation des activités récréatives et des événements spéciaux et les cibles du programme de surveillance du parc.

6 Le premier principe a été modifié par rapport à la version originale « Maintenir et améliorer la santé écologique et l'intégrité scientifique » afin de tenir compte de la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge* modifiée.



STRATÉGIE CLÉ 2 :
Soutenir un paysage vivant –
hier, aujourd’hui et demain

Le parc est depuis très longtemps un paysage établi et productif sur le plan agricole, et cette réalité est maintenant enchâssée dans la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge*.

Cette stratégie clé vise à préciser la manière dont cette tradition sera préservée et célébrée – dans les relations avec les peuples autochtones, dans la gestion des ressources culturelles et dans le maintien d’une communauté dynamique d’agriculteurs qui louent des terres à bail dans le parc.

En encourageant des pratiques agricoles durables dans le parc, la *Loi* crée un pont solide et constructif entre l’agriculture et la préservation ou le rétablissement de l’intégrité écologique du parc.

La relation entre les lieux et les humains est née de la présence des peuples autochtones sur ce territoire, où ils ont d’abord pratiqué la chasse et la cueillette avant de s’y installer pour y pratiquer l’agriculture et le commerce.

Deux désignations historiques d’importance nationale sont liées à la vie autochtone sur le territoire qui forme aujourd’hui le parc : le Portage de Toronto, un lien terrestre entre le lac Ontario et le lac Simcoe, qui a été désigné événement d’importance historique nationale, et le lieu historique national de la Colline-Bead, un site archéologique recelant des vestiges d’un village seneca du XVII^e siècle qui pratiquait le troc avec des voyageurs français⁷.

Les mesures exposées dans cette stratégie et tout au long du plan directeur viennent renforcer un engagement de longue date de Parcs Canada, soit de bâtir des relations de travail solides, efficaces et mutuellement bénéfiques avec les partenaires autochtones qui ont des liens historiques ou actuels avec le parc – des relations fondées sur les principes de l’inclusion, de l’engagement significatif, de la confiance et du respect.

⁷ https://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page_nhs_fra.aspx?id=1653

<https://www.historicplaces.ca/fr/rep-reg/place-lieu.aspx?id=16783&pid=0>

À l'heure actuelle, les partenaires autochtones participent à divers programmes et activités dans le parc, par exemple des fouilles archéologiques et des travaux de restauration écologique.

L'arrivée de colons mennonites de Pennsylvanie à la fin du XVIII^e siècle a modifié en profondeur le paysage du parc. Bon nombre des bâtiments et des ouvrages érigés du milieu à la fin du XIX^e siècle sont encore présents et revêtent une valeur patrimoniale.

Bien que fortement attachée à son passé, la communauté agricole contemporaine s'ouvre de plus en plus à la technologie et aux principes de durabilité.

En 2019, les fermes en exploitation occupent environ 50 % de la superficie du parc et sont surtout concentrées dans le secteur nord. Les terres agricoles se caractérisent largement par des sols de classe 1 – les sols les plus riches, les plus rares et les plus fertiles du Canada, c'est-à-dire des sols de qualité optimale pour les cultures. Un grand nombre d'agriculteurs vivent dans le parc, où ils louent à bail des propriétés agricoles et résidentielles.

De plus en plus, l'agriculture du parc établit des liens avec les marchés urbains désireux d'acheter des aliments locaux et de vivre des expériences rurales et agricoles.

Le parc compte aussi des résidents qui ne sont pas agriculteurs ainsi que de petites entreprises qui ont de tout temps fait partie du paysage local. Leur présence contribue à l'esprit communautaire qui règne dans le parc.



Une communauté agricole dynamique dans le parc urbain national de la Rouge

En 2016-2017, les agriculteurs du parc ont uni leurs efforts à ceux de Parcs Canada, du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, de la York Region Federation of Agriculture et du Greater Toronto Agricultural Action Committee pour définir les attributs environnementaux, économiques et sociaux d'une communauté agricole dynamique dans le parc urbain national de la Rouge.

Une communauté agricole dynamique présente les caractéristiques suivantes :

- Un milieu naturel en santé;
- Une assise foncière opérationnelle consacrée à l'agriculture où l'accent est mis sur la culture de produits destinés à répondre aux besoins nutritionnels de la région;
- Des possibilités de sensibiliser le public à l'agriculture et de l'en rapprocher;
- Des ressources culturelles et historiques et des paysages agricoles conservés et mis en valeur;
- Un fort esprit communautaire à l'intérieur et à l'extérieur du parc, y compris l'accès à des services de soutien à l'agriculture, à des entreprises et à des marchés urbains;
- Un cadre de location à bail qui offre aux agriculteurs la possibilité d'exercer des activités agricoles économiquement viables, y compris la capacité de se diversifier et d'appliquer des pratiques agricoles innovatrices.

Cette stratégie intégrée et de large portée ouvre la voie à une ère nouvelle et stimulante. Elle vise à encourager les systèmes agricoles nouveaux et traditionnels, la diversification des fermes et des cultures, l'agrotourisme, l'établissement de liens avec les marchés urbains et la création de possibilités pour les visiteurs. Un cadre de location à bail complet créera un régime foncier stable à long terme tout en favorisant la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique, la conservation des ressources culturelles et la création de nouvelles expériences pour les visiteurs. En outre, la stratégie énonce les moyens par lesquels les locataires résidentiels

et commerciaux peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs du parc.

Cette stratégie clé présente aussi les mesures à prendre pour définir, comprendre, conserver et communiquer la valeur du riche assortiment de bâtiments, de paysages culturels, de panoramas, de ressources archéologiques et d'objets historiques du parc, soit la réutilisation adaptée, les investissements ciblés et l'établissement de partenariats innovateurs avec les partenaires autochtones, les locataires, les bénévoles, les organismes gouvernementaux et communautaires de protection du patrimoine, les musées et d'autres intervenants.

Propos entendus lors des ateliers de 2018 sur le plan directeur

- « L'agriculture fait partie du paysage depuis des siècles. » (partenaire des Premières Nations)
- « L'innovation peut aussi s'appliquer aux pratiques agricoles et à la conservation des ressources culturelles. » (intervenant)
- « Faites découvrir l'univers de la Rouge aux jeunes, particulièrement pour l'expérience agricole. » (intervenant)
- « En améliorant les terres agricoles, nous rétablissons les fonctions de l'écosystème. » (intervenant)
- « Le meilleur résultat est la convergence des pratiques exemplaires en écologie et en agriculture. » (intervenant)

Quatre objectifs sous-tendent cette stratégie :

Objectif 1 : Bâtir et entretenir des relations de travail mutuellement bénéfiques entre Parcs Canada et les groupes autochtones qui ont des liens historiques et contemporains directs avec le parc.

Objectif 2 : Fournir une garantie aux agriculteurs à l'appui d'une communauté agricole dynamique dans le parc.

Objectif 3 : Élaborer et appliquer des systèmes et des pratiques agricoles durables.

Objectif 4 : Conserver, célébrer et gérer les traditions et les ressources culturelles du parc.



Voici les **résultats attendus** de cette stratégie :

- Parcs Canada établit des relations significatives qui encouragent les partenaires autochtones à jouer un rôle important dans la création d'initiatives et à participer à leur mise en œuvre.
- Les relations avec les collectivités, les débouchés économiques et l'intendance environnementale sont renforcés par la collaboration entre les locataires et Parcs Canada.
- Les terres et les bâtiments loués à bail à des fins agricoles, résidentielles et commerciales ou à des fins de prestation de services publics appuient l'atteinte et l'intégration des objectifs du parc.
- Le riche patrimoine culturel du parc est compris, communiqué et conservé.
- Les collectivités locales sentent qu'elles contribuent à la conservation et à la célébration de leur patrimoine.

OBJECTIF 1 : BÂTIR ET ENTRETENIR DES RELATIONS MUTUELLEMENT BÉNÉFIQUES ENTRE PARCS CANADA ET LES GROUPES AUTOCHTONES QUI ONT DES LIENS HISTORIQUES ET CONTEMPORAINS DIRECTS AVEC LE PARC

MESURES, en collaboration avec les collectivités autochtones :

- Continuer de mobiliser les partenaires autochtones par l'entremise du Cercle consultatif des Premières Nations (CCPN) du parc et faire de ce groupe le principal instrument pour l'établissement de relations et d'un dialogue significatifs entre les partenaires autochtones et Parcs Canada pour tout ce qui touche à la gestion, aux programmes et aux opérations du parc.
- Continuer de solliciter la participation du CCPN à une large gamme de programmes, dont l'archéologie, la restauration écologique, l'expérience du visiteur, la diffusion externe et d'autres dossiers d'intérêt commun qui renforcent les liens historiques et actuels avec le parc.
- Continuer de travailler avec les groupes membres du CCPN afin de concevoir des activités et des expériences qui mettent en valeur la riche culture autochtone et qui permettent aux visiteurs de mieux comprendre les cultures et les récits des autochtones.
- Aider les partenaires autochtones qui le souhaitent à utiliser le parc à des fins spirituelles, rituelles et culturelles ou à des fins de création de possibilités d'apprentissage à l'intention des jeunes autochtones.
- Favoriser l'expression des perspectives autochtones dans les décisions relatives à la gestion du parc, par exemple :
 - Protection et mise en valeur des ressources et des renseignements culturels liés au patrimoine autochtone dans le parc;
 - Activités de planification et de gestion liées aux ressources naturelles, culturelles et agricoles ainsi qu'à la préservation ou au rétablissement de l'intégrité écologique du parc;



- Intégration du savoir autochtone aux bases de données sur le patrimoine naturel du parc et à la surveillance de l'intégrité écologique.

Cibles pour mesurer les progrès accomplis en regard des résultats attendus :

Dans un délai de deux ans :

- Parcs Canada collabore avec les partenaires autochtones qui le souhaitent à des initiatives, à des activités et à des programmes portant sur les liens qui unissent les peuples autochtones au parc.
- Les points de vue du Cercle consultatif des Premières Nations se reflètent dans les lieux, les noms et les éléments de conception des nouveaux programmes, installations et sentiers du parc.

OBJECTIF 2 : FOURNIR UNE GARANTIE AUX AGRICULTEURS À L'APPUI D'UNE COMMUNAUTÉ AGRICOLE DYNAMIQUE DANS LE PARC

Ateliers sur le plan directeur – 2018

Selon les partenaires du parc et les intervenants publics qui ont participé aux ateliers sur le plan directeur tenus en 2018, un cadre de location détaillé et une initiative d'agriculture durable à l'échelle du parc sont les deux plus importantes mesures que Parcs Canada pourrait prendre pour soutenir une communauté agricole dynamique.

MESURES

- Mettre en œuvre un cadre de location détaillé axé sur la stabilité à long terme, la viabilité économique, la protection des ressources naturelles, culturelles et agricoles, le juste rendement pour l'État, et l'investissement des locataires dans les terres louées.
 - Mettre au point, à l'échelle du parc, une approche en matière d'agriculture durable qui cerne les possibilités de diversification agricole et les nouveaux systèmes d'agriculture, d'agriculture communautaire, de mentorat, d'incubateurs d'entreprises agricoles, de commercialisation et d'agrotourisme, ainsi que les contributions du milieu agricole à la préservation ou au rétablissement de l'intégrité écologique.
 - Collaborer avec la communauté agricole du parc pour concevoir une identité propre au parc urbain national de la Rouge pour les produits et les services qui y sont réalisés.
 - Cultiver les relations avec les responsables des programmes d'éducation culinaire, les chefs, restaurants et marchés locaux, et les coopératives agricoles de la région pour promouvoir les aliments cultivés dans le parc.
 - Donner aux visiteurs l'occasion de se rapprocher de l'agriculture et des agriculteurs du parc, et les sensibiliser à la valeur de l'agriculture près des zones urbaines et à la façon dont les pratiques agricoles contribuent à la préservation ou au rétablissement de l'intégrité écologique.
- Collaborer avec les locataires résidentiels pour les encourager à participer aux programmes et aux initiatives du parc (p. ex. possibilités de bénévolat ou d'intendance).
- Cibles** pour mesurer les progrès accomplis en regard des résultats attendus :
- Dans un délai de deux ans :
- Les indicateurs et mesures agricoles sont définis.
- Dans un délai de cinq ans :
- Des baux agricoles à long terme sont en place et contribuent à l'atteinte des objectifs des locataires et du parc.
- Dans un délai de dix ans :
- Il y a dans le parc une diversité accrue de types d'exploitation agricole et d'aliments cultivés.
 - Une identité agricole « Cultivé/fait dans le parc urbain national de la Rouge » est établie.
 - Selon les activités de surveillance du parc, les mesures ont des répercussions positives sur l'état et les tendances associés à l'agriculture.
- OBJECTIF 3 : ÉLABORER ET APPLIQUER DES SYSTÈMES ET DES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES**
- MESURES**
- Par la collaboration et les discussions ouvertes et continues avec les agriculteurs du parc, utiliser des procédures opérationnelles comme les plans agricoles et les pratiques de gestion exemplaires en agriculture pour intégrer la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique à l'agriculture (voir l'encadré qui suit).

PRATIQUES DE GESTION EXEMPLAIRES EN AGRICULTURE

Les pratiques de gestion exemplaires (PGE) en agriculture sont des « méthodes pratiques, peu coûteuses qui aident à préserver le sol et les eaux d'une exploitation agricole sans sacrifier la productivité⁸ ». Elles favorisent une agriculture durable, aident à préserver ou à rétablir l'intégrité écologique et apportent des avantages nets sur les plans environnemental, économique et social. De plus, elles contribuent à la réalisation des objectifs liés aux habitats aquatiques et terrestres, augmentent la biodiversité indigène et la connectivité écologique, améliorent la production des services écosystémiques, et améliorent la qualité et la conservation du sol et de l'eau.

Parcs Canada travaille avec Agriculture et Agrolimentaire Canada et Agriculture, Alimentation et Affaires rurales Ontario, tous deux ayant une vaste expérience de l'élaboration de PGE en agriculture, pour tirer parti de ces pratiques au parc urbain national de la Rouge. Le plan directeur encourage l'utilisation, la mise en valeur et la mise à l'essai de nouvelles pratiques.

Quelques exemples de PGE :

- effectuer un travail de conservation du sol qui retient les résidus de récolte;
- isoler les étangs de ferme pour éviter qu'ils s'écoulent dans les cours d'eau et les réchauffent;
- gérer les prairies agricoles (p. ex. pâturages, champs de foin, champs de petites céréales et champs en jachère) de façon à soutenir les espèces en péril et les pollinisateurs;
- avoir recours à la rotation des cultures, à la culture-abri, à la culture en bande et aux bordures herbeuses;
- ajuster légèrement le moment de la récolte pour ne pas nuire à la période de nidification et à d'autres besoins saisonniers de la faune;
- installer des nichoirs pour les oiseaux et les chauves-souris et protéger les hibernacles des serpents;
- offrir des habitats en bande, comme des bandes riveraines, des haies, des brise-vent et des bas-côtés herbeux;
- élargir ou rétablir les terrains boisés, les haies, les zones humides et les prés pour créer des zones tampons et assurer un lien entre d'importantes caractéristiques patrimoniales naturelles;
- rétablir les haies et les zones tampons connexes pour les pollinisateurs, qui profitent à la nature et sont essentiels à la pollinisation des cultures;
- concevoir des ponceaux pour faciliter le déplacement des poissons;
- utiliser des pratiques d'irrigation qui assurent la conservation de l'eau;
- empêcher le bétail d'aller dans les cours d'eau et lui donner accès à d'autres sources d'eau;
- maîtriser le débit du drainage souterrain de façon à contribuer à la création de zones humides et à améliorer les conditions d'humidité du sol dans les terres agricoles;
- veiller à la santé du sol en minimisant les intrants chimiques et en assurant une gestion des nutriments.
- Collaborer avec les locataires pour élaborer et mettre en œuvre un plan agricole pour chaque propriété agricole louée à bail afin d'évaluer les conditions actuelles de l'exploitation et de déterminer (à l'aide de données de référence, de cibles et d'échéanciers) les contributions des agriculteurs à la réalisation de la vision du parc, notamment le soutien à l'agriculture durable, la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique, la conservation des ressources culturelles et l'expérience du visiteur.
- Saisir les possibilités de mener des recherches sur les systèmes agricoles novateurs et les pratiques de gestion exemplaires, de réaliser des projets pilotes et des projets de démonstration, et d'appliquer des mesures incitatives grâce à la collaboration avec les agriculteurs et les sociétés agricoles, les universités, les collèges et d'autres établissements.
- Incorporer les indicateurs et les mesures associées à l'agriculture et à une communauté agricole dynamique au programme de surveillance intégrée du parc.

8 <http://www.omafra.gov.on.ca/french/environment/index.html>

- Mettre en place une exigence de production de rapports pour chaque titulaire d'un bail agricole afin de mesurer les progrès réalisés en ce qui a trait à l'agriculture durable et à une communauté agricole dynamique dans le parc.

Cible pour mesurer les progrès accomplis en regard des résultats attendus :

Dans un délai de dix ans :

- Des plans agricoles sont en place pour tous les titulaires d'un bail agricole et la mise en œuvre est en cours.

OBJECTIF 4 : CONSERVER, CÉLÉBRER ET GÉRER LES TRADITIONS ET LES RESSOURCES CULTURELLES DU PARC

MESURES

Repérage et conservation

- Œuvrer à la conservation des structures, des paysages culturels et des panoramas représentatifs du patrimoine naturel, culturel et agricole du parc.
- Rédiger un énoncé des valeurs des ressources culturelles dans lequel sont répertoriés différents types de ressources culturelles, comme les bâtiments et les ouvrages de génie, les sites archéologiques, les objets historiques et archéologiques, ainsi que les paysages et les éléments paysagers.
- Collaborer avec les partenaires autochtones, les gouvernements, les locataires et les organisations non gouvernementales pour cerner et conserver les ressources culturelles et pour intégrer leur conservation à celle d'autres ressources du parc.
- Répertorier les ressources archéologiques et d'autres ressources culturelles menacées par les changements climatiques et d'autres pressions, et concevoir des stratégies pour les conserver en partenariat avec nos partenaires autochtones et d'autres, le cas échéant.

Qu'est-ce qu'une ressource culturelle?

Parcs Canada définit une ressource culturelle comme une œuvre humaine, un objet ou endroit qui a été reconnu, selon sa valeur patrimoniale, comme étant directement associé à un ou à plusieurs aspects importants de l'histoire et de la culture humaines. Les ressources culturelles seront gérées d'une manière intégrée et respectueuse à l'échelle du parc et de ses paysages culturels.

Gestion des ressources culturelles

La gestion des ressources culturelles vise à s'assurer que l'on tient compte de la valeur patrimoniale des ressources culturelles—y compris celles pouvant avoir une valeur patrimoniale, mais n'ayant pas encore été mises au jour ou évaluées—dans toutes les actions pouvant avoir une incidence sur ces ressources.

La Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada et les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada guideront la gestion des ressources culturelles du parc afin de conserver, de souligner et de présenter le patrimoine culturel du parc urbain national de la Rouge⁹.

Les ressources culturelles du parc seront gérées conformément aux principes de la compréhension de la valeur patrimoniale, de la conservation durable et de l'avantage pour les Canadiens. Une bonne compréhension des valeurs patrimoniales contribuera à l'adoption de normes de conservation reconnues qui tiennent compte des priorités et des ressources actuelles. La valeur patrimoniale des ressources culturelles sera présentée de manières qui incitent à la découverte et qui créent un sentiment d'attachement au parc.

Communication

- Présenter la valeur patrimoniale de diverses ressources culturelles du parc.
- Saisir l'occasion d'interpréter et de présenter la valeur patrimoniale des ressources culturelles et des traditions lors de la conception d'expériences pour les visiteurs et de programmes d'interprétation.

⁹ <http://www.pc.gc.ca/fr/docs/pc/poli/gre-crm>
[http://www.historieplaces.ca/fr/pages/standards-normes\[\]](http://www.historieplaces.ca/fr/pages/standards-normes[])



- Donner des occasions aux partenaires autochtones de présenter leur savoir, leur expertise et les pratiques associées à leur histoire, à leurs traditions et à leur culture.
- Cultiver des relations de travail avec les musées, archives et autres organismes de la région pour célébrer, présenter et conserver l'histoire et le patrimoine du parc.
- Intégrer l'intégrité écologique à la gestion des ressources culturelles, par exemple en permettant à la nature de reprendre ses droits dans d'anciennes fondations de bâtiment qui serviront d'hibernacles aux serpents, et en assurer l'interprétation lorsque c'est possible.
- Surveiller et évaluer l'état des ressources culturelles et en faire rapport.

Gestion

- Fixer des priorités pour la conservation des ressources culturelles qui tiennent compte de la valeur patrimoniale et de la représentativité des ressources culturelles, de leur état, des menaces à la conservation et d'autres objectifs du parc comme la réutilisation adaptative, les possibilités liées à l'expérience du visiteur et l'importance pour les partenaires autochtones et les collectivités locales.
 - Concevoir une stratégie de gestion des ressources culturelles qui s'appuie sur l'énoncé des valeurs des ressources culturelles et comprend la conservation, la gestion et l'interprétation des bâtiments et ouvrages de génie, des paysages culturels, des sites archéologiques et des objets historiques et archéologiques.
 - Présenter l'histoire du Portage de Toronto et rédiger un énoncé d'intégrité commémorative pour le lieu historique national de la Colline-Bead en collaboration avec les partenaires autochtones.
 - Encourager l'utilisation appropriée des ressources culturelles d'une manière qui assure à la fois l'agrément du public et leur conservation à long terme.
- Cibles** pour mesurer les progrès accomplis en regard des résultats attendus :
- Dans un délai de cinq ans :
- Les ressources culturelles sont répertoriées.
 - Un protocole sur la surveillance de l'état est établi pour les bâtiments patrimoniaux, les paysages culturels, les ressources archéologiques et les objets historiques et archéologiques.
 - Tous les facteurs qui menacent l'intégrité à long terme des ressources culturelles désignées prioritaires sont atténués ou éliminés.
- Dans un délai de dix ans :
- Les cotes relatives à l'état des ressources culturelles prioritaires se maintiennent ou s'améliorent.
 - Les menaces pour les sites archéologiques jugés prioritaires sont gérées.
 - Un éventail de biens du patrimoine bâti, de paysages culturels, de biens archéologiques, d'objets, ainsi que de traditions et d'histoires liées aux gens et aux lieux font l'objet d'une interprétation dans divers secteurs du parc.



STRATÉGIE CLÉ 3 :
Célébrer le rôle du parc urbain national de la Rouge en tant que porte d'entrée nationale et mondiale invitant à la découverte de l'environnement et du patrimoine du Canada

La présence du parc urbain national de la Rouge dans la région la plus multiculturelle et la plus peuplée du Canada offre des possibilités peu communes liées à l'apprentissage et à l'expérience du visiteur. Le parc servira de porte d'entrée pour les néo-Canadiens, les citadins et les jeunes Canadiens, qui veulent découvrir l'environnement et le patrimoine du Canada et s'en imprégner.

Parcs Canada s'engage à donner aux visiteurs la possibilité de découvrir l'éventail des expériences et des avantages du parc et d'en profiter, quels que soient leurs antécédents, leur situation financière ou leur capacité, d'une manière qui contribue à la protection et à la conservation des ressources naturelles, culturelles et agricoles, ainsi qu'à la

préservation ou au rétablissement de l'intégrité écologique.

Les visiteurs pourront participer à une foule d'activités, dont des promenades non guidées, des activités de groupe guidées, des programmes éducatifs, des activités spéciales et des expériences culinaires. On offrira dans le parc, particulièrement aux personnes qui connaissent peu le plein air au Canada, des possibilités d'apprendre dans une « classe sans murs » grâce à des activités d'initiation extérieures qui sont stimulantes, interactives et mémorables. Parcs Canada travaillera avec des partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du parc (les locataires, les partenaires autochtones, les organisations vouées à l'éducation et au tourisme, et d'autres) pour atteindre les visiteurs et les nombreux et divers publics visés par les activités de diffusion externe dans le Grand Toronto et ailleurs.

Un réseau d'aires d'accueil de type « porte d'entrée », de secteurs d'activités publics et de départs de sentier, tous reliés par un réseau

de sentiers à l'échelle du parc reliant le lac Ontario et la moraine d'Oak Ridges, aidera le visiteur à découvrir les paysages naturels, culturels et agricoles du parc. Des liens aux pistes cyclables et aux sentiers municipaux et régionaux avoisinants contribueront à créer un accès panrégional au parc.

Parcs Canada verra à la conception, à la gestion et à l'exploitation des installations du parc ainsi qu'à la réalisation des activités de façon à ce qu'elles soient compatibles avec la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique du parc, la communauté agricole dynamique dans le parc et la conservation de la riche diversité des ressources naturelles et culturelles du parc.

Trois objectifs sous-tendent cette stratégie :

Objectif 1 : Servir de porte d'entrée favorisant le rapprochement des Canadiens à la nature, à la culture et à l'agriculture.

Objectif 2 : Promouvoir le parc urbain national de la Rouge comme le principal parc « d'initiation » du Canada.

Objectif 3 : Mettre au point une infrastructure variée, et les services connexes, pour offrir des expériences mémorables liées aux attraits et aux riches paysages du parc.

Voici les **résultats attendus** de cette stratégie :

- Le parc est l'une des principales destinations du Grand Toronto pour s'instruire en plein air sur la nature, la culture et l'agriculture et pour se renseigner sur les lieux patrimoniaux nationaux protégés.
- Les jeunes, les nouveaux arrivants au Canada, les jeunes familles et les Canadiens à revenu faible ou moyen représentent une proportion croissante des visiteurs du parc et des publics visés par les activités de diffusion externe.
- Les principaux secteurs du parc offrent tous des installations, des activités, des programmes et des événements d'une manière qui s'intègre aux autres objectifs du parc et à la préservation ou au rétablissement de l'intégrité écologique.

- La sensibilisation et le nombre de visites aux autres lieux patrimoniaux nationaux protégés augmentent en raison des interactions avec le parc urbain national de la Rouge.

OBJECTIF 1 : SERVIR DE PORTE D'ENTRÉE FAVORISANT LE RAPPROCHEMENT DES CANADIENS À LA NATURE, À LA CULTURE ET À L'AGRICULTURE

Priorités des intervenants liées au concept de « porte d'entrée »

Lors des ateliers sur le plan directeur tenus en 2018, les intervenants ont indiqué que le réseau de sentiers du parc, les aires d'accueil, la signalisation, et les programmes d'interprétation et d'éducation étaient des éléments essentiels au rôle de porte d'entrée du parc.

MESURES

- Mettre en œuvre une stratégie visant à présenter le parc urbain national de la Rouge comme une aire protégée d'importance nationale par les moyens suivants :
 - créer une impression mémorable à l'arrivée et faciliter l'orientation à tous les points d'entrée, y compris les aires d'accueil de type portes d'entrée, les secteurs d'activités publics, les départs des sentiers, les belvédères, les terrains de camping, les entrées routières et d'autres points d'accès;
 - installer des panneaux d'orientation et d'interprétation en route vers les sentiers et dans les sentiers et assurer une coordination des panneaux d'orientation aux jonctions avec les réseaux de sentiers externes; et
 - placer des panneaux d'orientation et d'autres panneaux pertinents aux gares et arrêts de transport en commun situés dans le parc et à proximité et reliés au réseau de sentiers.



- Présenter les activités, les événements et les programmes d'envergure nationale de Parcs Canada dans le Grand Toronto (p. ex. Xplorateurs)¹⁰ et les promouvoir, utiliser le parc pour présenter les initiatives de Parcs Canada, et promouvoir les possibilités offertes dans d'autres lieux patrimoniaux nationaux.
 - Offrir un éventail élargi de programmes de groupes à diverses communautés, et viser particulièrement les jeunes, les nouveaux arrivants au Canada et les familles.
 - Mettre en valeur le rôle du parc urbain national de la Rouge en tant que porte d'entrée vers les bassins hydrographiques de la Rouge et des ruisseaux Petticoat et West Duffins, la ceinture de verdure et la moraine d'Oak Ridges par des liens entre les sentiers, des programmes, des panneaux et de l'interprétation dans le parc, et faire du parc un pôle d'apprentissage des pratiques favorables aux bassins hydrographiques dans l'écosystème global du parc.
 - Collaborer avec les hôpitaux de la région et les services communautaires des municipalités pour organiser des « promenades contre le vague à l'âme » et d'autres programmes qui améliorent le bien-être social, mental et physique des jeunes à risque.
 - Améliorer continuellement une application conviviale à l'intention des visiteurs du parc urbain national de la Rouge.
- Traduire les documents clés du parc dans les langues couramment parlées des nouveaux arrivants dans les communautés hautement prioritaires et autres.
 - Faire du parc un élément clé de la stratégie touristique de l'Ontario grâce à une foule d'approches de diffusion externe, comme des promotions traditionnelles, une présence lors d'événements dans le Grand Toronto, les médias sociaux et les promotions croisées avec d'autres attractions et organisations touristiques du Grand Toronto.

Cibles pour mesurer les progrès accomplis en regard des résultats attendus :

Dans un délai de cinq ans après l'approbation du plan directeur :

- Les panneaux d'identification primaires sont installés aux principaux points d'entrée et le long des routes principales.
- Au moins 60 % des visiteurs interrogés désignent le parc comme un parc urbain national et un membre du réseau des lieux patrimoniaux protégés de Parcs Canada.

Dans un délai de dix ans :

- Le parc urbain national de la Rouge est de plus en plus une destination pour les touristes régionaux, nationaux et internationaux.
- Le nombre de personnes interrogées qui en sont à leur première visite, le nombre de visiteurs assidus et le nombre de personnes aiguillées par des visiteurs vers d'autres lieux patrimoniaux protégés ont augmenté de 30 %.
- Le nombre de visiteurs (nouveaux et assidus) provenant de quartiers hautement prioritaires du Grand Toronto a augmenté de 30 %.
- Le nombre de contacts en personne et virtuels a augmenté de 40 % annuellement.
- Le nombre de contacts sur place et hors site établis lors d'événements, d'activités et de programmes axés sur les jeunes, les nouveaux arrivants et les jeunes familles a augmenté de 30 %.

¹⁰ Xplorateurs est un programme qui vise à faire découvrir aux enfants les lieux patrimoniaux protégés de Parcs Canada grâce à un livret rempli d'activités amusantes propres à chaque endroit qu'ils visitent.

SIX TYPES D'EXPÉRIENCES MÉMORABLES DES VISITEURS À PROMOUVOIR DANS LE PARC URBAIN NATIONAL DE LA ROUGE

Fraternité

Nombreux sont les visiteurs qui viennent au parc urbain national de la Rouge dans le cadre de grands rassemblements de famille et d'amis. Cette expérience de « fraternité » peut prendre plusieurs formes : journée à la plage de la Rouge, promenade en famille, nuitée au camping Glen Rouge, ou visite de l'une des fermes du parc pour se renseigner sur l'agriculture. Les blocs sanitaires et les installations de pique-nique conviennent à ce type d'utilisation. De courts sentiers en boucle et des programmes et activités conçus expressément pour les familles et les groupes donnent un aperçu de l'histoire du parc – un avant-goût de ce que le parc a à offrir – les incitant à revenir.

Exploration

Les personnes qui « explorent les limites » sillonnent de grandes sections du parc. Elles découvrent la riche diversité du paysage, souvent en foulant les nombreux sentiers, parfois en suivant les pistes ou sentiers cyclables. La multitude de panoramas et les installations invitent les visiteurs à s'arrêter et à admirer la beauté du parc. Alors que les possibilités augmentent, ces visiteurs passent la journée au parc, puis plusieurs jours, et restent au camping ou dans des gîtes touristiques et autres types d'hébergement à l'intérieur et à l'extérieur du parc. Certains, touchés par leur expérience, reviennent au parc pour aider à la restauration écologique, à l'entretien des sentiers ou aux activités d'initiation.

Loisirs

Les visiteurs qui viennent « se ressourcer dans le parc » font des activités souvent axées sur la santé et la condition physique. Ils viennent seuls, en couple ou en petite unité familiale. Habituellement, ils marchent, promènent leur chien, font du jogging et pêchent. Nombre d'entre eux ont souvent un endroit de prédilection, comme un lieu où pêcher ou un parcours de jogging. Ils savent comment et où obtenir l'information dont ils ont besoin pour une visite plaisante et sécuritaire. De temps à autre, ils participent à un programme qui cible leurs intérêts. Alors que davantage de secteurs offrent des possibilités de loisirs, ils essaient de nouvelles activités dans le respect de l'environnement.

Immersion

L'« expérience d'immersion » répond aux besoins des visiteurs à la recherche de solitude et d'une communion avec la nature, la culture et

l'agriculture – ces images, sons et odeurs qui les transportent loin de la vie urbaine. À l'avenir, alors que d'autres sentiers s'ouvrent sur de nouveaux secteurs du parc, les visiteurs prolongent leur séjour dans le parc. On leur présente un éventail de milieux, des marais du lac Ontario à la vallée du cours supérieur du ruisseau Little Rouge, en passant par les paysages vallonnés bucoliques, calmes et à l'écart de la moraine d'Oak Ridges dans les secteurs de Pickering et d'Uxbridge. Nuitées, activités saisonnières et expériences de plusieurs jours leur permettent de découvrir les multiples visages du parc dans une dimension nouvelle et plus profonde que jamais.

Apprentissage

L'expérience « parc d'apprentissage » s'adresse aux visiteurs qui veulent approfondir leurs connaissances et améliorer leurs compétences tout en se renseignant sur le parc, les valeurs qu'il protège et les lieux patrimoniaux protégés de Parcs Canada au pays. Grâce à un éventail de programmes d'initiation, la soif d'apprendre des plus curieux, des jeunes enfants aux aînés, est éteinte. Ces visiteurs peuvent participer au programme prisé bien connu d'initiation au camping et à diverses autres activités d'initiation (p. ex. pêche, ateliers sur l'agriculture et la nourriture, promenades guidées, programmes sur le patrimoine culturel, histoire et art autochtones) et à de nombreux autres programmes destinés aux visiteurs qui veulent continuer d'apprendre.

Bénévolat et intendance

L'esprit du « bénévolat » est un élément essentiel de l'ADN du parc depuis sa création. De nombreuses personnes ont été si inspirées par leur visite qu'elles contribuent directement à l'intendance du parc dans le cadre d'une gamme d'activités. Certains visiteurs se retroussent les manches pour aider un agriculteur du parc à planter un brise-vent, restaurent la fondation d'un ancien bâtiment pour en faire un refuge pour les animaux ou participent au programme de surveillance écologique du parc. D'autres animent régulièrement des promenades guidées, aident à l'entretien d'un jardin communautaire ou s'occupent d'un kiosque du parc lors d'activités au parc ou dans leur collectivité. Les représentants autochtones approfondissent le lien des visiteurs avec le parc en leur transmettant leur savoir, fruit de milliers d'années d'interactions avec le paysage du parc et de leur relation actuelle avec le parc. Laissant tous une empreinte sur le parc, ils ont la satisfaction du devoir accompli.

OBJECTIF 2 : PROMOUVOIR LE PARC URBAIN NATIONAL DE LA ROUGE COMME LE PRINCIPAL PARC « D'INITIATION » DU CANADA

MESURES

- Élargir l'offre d'activités « d'initiation » du parc pour inclure une foule d'occasions d'apprentissage (p. ex. promenade, pêche, sports de pagaie, agriculture, jardinage).
- Offrir des occasions « d'initiation » aux Canadiens à revenu faible et moyen et aux nouveaux arrivants grâce à des programmes dans le parc et à des partenariats avec les bibliothèques, les centres communautaires, les organismes d'accueil des nouveaux arrivants, les organisations pour les jeunes, les parcs municipaux, et les activités et festivals du Grand Toronto.

Initiation au camping au parc national urbain de la Rouge

C'est en 2014 que Parcs Canada a d'abord présenté son programme national Initiation au camping dans le parc urbain de la Rouge. Au début de 2017, le programme a été élargi : des ateliers gratuits et des activités itinérantes d'initiation au camping ont été offerts dans le parc et à divers endroits du Grand Toronto, souvent des parcs municipaux, des bibliothèques et des centres communautaires. En 2017, l'équipe d'Initiation au camping a permis à 27 000 personnes de s'initier aux techniques de base du camping (comment monter une tente, quoi mettre dans ses bagages, comment entretenir un feu sécuritaire et quoi cuisiner en plein air).

- Travailler avec les organisations vouées aux jeunes et à l'éducation pour organiser des occasions d'apprentissage en groupe pour divers publics de divers âges dans le parc, notamment en liant les expériences du parc aux programmes scolaires et aux possibilités de perfectionnement des enseignants.
- Offrir des promenades guidées hebdomadaires gratuites qui portent sur les ressources naturelles, culturelles et agricoles du parc.

- Accroître le nombre de programmes d'éducation guidés et autoguidés pour permettre aux visiteurs de parfaire leurs connaissances et d'enrichir leur expérience au parc.
- Organiser des activités éducatives de premier plan comme Saveurs du sentier, le Festival des promenades d'automne, Après la tombée du jour, la Course pour la Terre, et d'autres activités qui mettent en valeur le patrimoine naturel, culturel et agricole du parc.
- Présenter des activités culturelles comme des événements artistiques, des célébrations saisonnières, des pique-niques en groupe et des cérémonies de citoyenneté.
- Cultiver des liens d'apprentissage entre les visiteurs et groupes locaux et la communauté agricole du parc au moyen de programmes d'éducation et d'expériences agrotouristiques.

Cible pour mesurer les progrès accomplis en regard des résultats attendus :

Dans un délai de cinq ans après l'approbation du plan directeur :

- La participation de Canadiens à revenu faible et moyen et de nouveaux arrivants aux activités d'initiation à l'intérieur et à l'extérieur du parc a augmenté de 30 %.

OBJECTIF 3 : METTRE AU POINT UNE INFRASTRUCTURE VARIÉE, ET LES SERVICES CONNEXES, POUR OFFRIR DES EXPÉRIENCES MÉMORABLES LIÉES AUX ATTRAITS ET AUX RICHES PAYSAGES DU PARC

MESURES

Offrir des expériences aux visiteurs :

- Élaborer des plans et stratégies portant sur l'expérience du visiteur, l'interprétation, la modélisation de la fréquentation, la sécurité des visiteurs et le respect des lois, l'accès des visiteurs (transport actif, transport en commun, stationnement) et l'application de la loi.
- Veiller à ce qu'il y ait généralement un accès inclusif et sans obstacle, fondé sur les principes de conception universelle, dans tous les secteurs du parc.



- Gérer les activités traditionnellement offertes dans les parcs (p. ex. randonnée, camping, canot, kayak, observation des oiseaux, baignade, pêche, observation de la nature, golf et raquette) conformément aux normes de Parcs Canada relatives aux expériences de qualité pour les visiteurs et de façon à préserver ou à rétablir l'intégrité écologique.
- Améliorer les aménagements de base pour les visiteurs aux entrées, comme les blocs sanitaires et les panneaux.
- Étudier l'offre possible de nouvelles installations récréatives et activités (p. ex. promenades familiales en vélo, géocachette et équitation) dans des secteurs précis du parc en suivant le cadre d'évaluation des activités récréatives et des événements spéciaux de Parcs Canada.

Établir une hiérarchisation des points d'entrée du parc

pour renforcer chez les visiteurs l'impression qu'ils sont arrivés :

Aires d'accueil « portes d'entrée » - aménagées en partenariat avec d'autres, elles servent d'aire d'accueil et d'orientation et sont desservies par la navette du parc et, dans la mesure du possible, le transport en commun. Elles sont situées aux endroits suivants :

- *Porte d'entrée de Toronto* : emplacement à déterminer entre l'avenue Old Finch et la plage de la Rouge, il s'agit de la plus grande installation d'accueil du parc destinée aux visiteurs de Toronto et d'ailleurs.
- *Porte d'entrée de Markham* : sur la route 7; principale aire d'accueil pour le secteur nord du parc et composante d'une porte d'entrée vers Markham.
- *Porte d'entrée de Toronto et de Pickering* : dans le secteur de la plage de la Rouge; porte d'entrée sud au parc, en bordure du sentier Waterfront.
- *Porte d'entrée de Toronto et de Pickering* : dans le secteur du terrain de camping Glen Rouge.
- *Porte d'entrée de Stouffville* : sur un point élevé de la 19th Avenue relié par un sentier menant à Stouffville; offre une vue du centre-ville de Toronto, de l'autre côté du parc.
- *Porte d'entrée d'Uxbridge* : située aux limites de Glasgow, dans le comté d'Uxbridge, dans la moraine d'Oak Ridges; reliée à un vaste réseau de sentiers au nord du parc, dont le sentier Oak Ridges et le Grand Sentier.

Secteurs d'activités publics et principaux départs de sentiers, dont :

- *le parc commémoratif Bob Hunter* : restauration écologique, sentiers et stationnement; liens vers le hameau de Cedar Grove de Markham et la patinoire Cedarena;
- *le secteur Reesor/Mongolia* : interprétation, accès aux sentiers au cœur du paysage agricole du parc, et aire d'activités de groupe;

- *le secteur de Zoo Road* : près du zoo de Toronto et du parc Beare Hill, accès à de nombreux sentiers.

Départs des sentiers du parc qui donnent des points d'accès au parc à partir des quartiers des municipalités voisines.

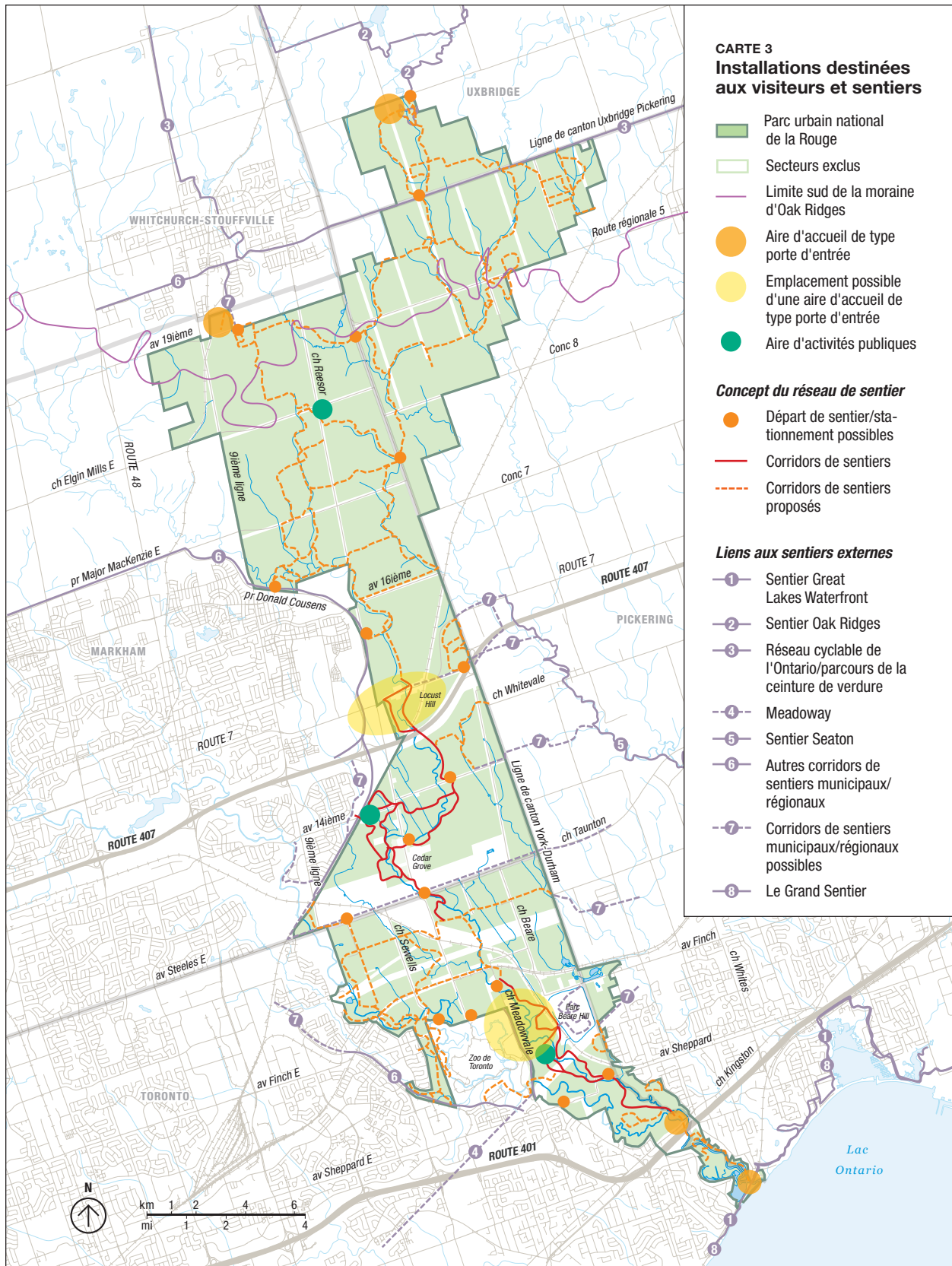
Développer le réseau de sentiers du parc (voir la carte 3) pour :

- Répondre aux besoins des utilisateurs et offrir différents degrés de difficulté, une utilisation durable quatre saisons, ainsi que des sentiers polyvalents et à usage unique en respectant les lignes directrices relatives aux sentiers de Parcs Canada et d'autres directives.
- Présenter les attributs naturels, culturels et agricoles du parc et faire des liens avec des programmes.
- Relier :
 - les aires d'accueil du parc, les installations destinées aux visiteurs, les terrains de camping et les points de vue;
 - les attractions et espaces verts situés à proximité (p. ex. le zoo de Toronto, le parc Beare Hill, les hameaux de Cedar Grove et de Locust Hill);
 - les réseaux de sentiers, les pistes cyclables et les parcours équestres de la région; et
 - les réseaux de sentiers et de pistes cyclables régionaux (p. ex. le sentier Great Lakes Waterfront, le Grand Sentier, le parcours de la ceinture de verdure, le réseau cyclable de l'Ontario et les sentiers du TRCA, dont le Meadoway).
- Aider à préserver ou à rétablir l'intégrité écologique en évaluant les sentiers officiels et non officiels et en s'assurant que les ressources naturelles, culturelles et agricoles sont protégées et conservées.
- Inclure éventuellement le cours inférieur de la rivière Rouge dans le réseau des « sentiers bleus » du TRCA.
- Incorporer des thèmes possibles aux sentiers du parc pour illustrer la gamme de valeurs représentées dans le parc.



Fournir d'autres installations liées à l'expérience du visiteur par les moyens suivants :

- Promouvoir les possibilités d'hébergement dans le parc et à proximité qui facilitent les expériences de plusieurs jours ainsi que les possibilités d'hébergement du réseau des parcs nationaux :
 - procéder à la réfection du terrain de camping Glen Rouge;
 - envisager d'autres types de possibilités de camping, comme le camping dans l'arrière-pays et lors d'activités spéciales;
 - offrir des types d'hébergement accessible pour les personnes handicapées; et
 - faciliter les séjours à la ferme et dans des gîtes touristiques dans le parc et encourager l'hébergement à petite échelle à Altona, hameau du parc, et dans les communautés avoisinantes comme les hameaux de Cedar Grove et de Locust Hill.



- Chercher des établissements commerciaux qui offrent des services et des possibilités d'éducation aux visiteurs du parc (p. ex. exploitations de type « industrie familiale » comme les gîtes touristiques, les séjours à la ferme, les studios d'artisan et les cafés).

Cibles pour mesurer les progrès accomplis en regard des résultats attendus :

Dans un délai de cinq ans après l'approbation du plan directeur :

- Les plans et stratégies portant sur l'expérience du visiteur sont terminés.
- Quelque 50 kilomètres de sentiers relient les sentiers Waterfront et Oak Ridges, et sont reliés aux sentiers des municipalités avoisinantes.

Dans un délai de dix ans :

- En moyenne, 85 % des visiteurs sont satisfaits de l'offre et de la qualité des services du parc.
- Toutes les aires d'accueil de type « porte d'entrée » sont aménagées.
- Des partenariats sont établis pour soutenir l'expansion continue du réseau de sentiers du parc.





STRATÉGIE CLÉ 4 :
Réussir par la collaboration

Le parc urbain national de la Rouge prend appui, depuis quatre décennies, sur l'engagement solidaire d'organisations, de bénévoles, de collectivités et de dirigeants politiques de même que sur l'intendance qu'exercent les peuples autochtones sur ce territoire depuis des millénaires. La création du parc découle de la collaboration, et cette même collaboration forme aujourd'hui la base de son avenir.

Cette stratégie clé décrit une approche axée sur la collaboration pour la gouvernance, la gestion et l'exploitation du parc. Les activités, les services et les initiatives seront le reflet de l'énergie et de l'enthousiasme de nombreuses personnes et organisations.

Une structure de gouvernance du parc inclusive et transparente permettra à Parcs Canada (et, par extension, au parc) de profiter d'un vaste éventail de points de vue grâce à la mise en commun de conseils, de connaissances et d'expériences.

Au fil des ans, les bénévoles ont grandement contribué au parc, de nombreuses façons : activités de rétablissement, science citoyenne, promenades guidées dans les sentiers, participation à des activités dans le Grand Toronto, entre autres. Il existe un potentiel incroyable pour cultiver de nouvelles relations en matière d'intendance, d'engagement communautaire et de bénévolat qui profitent non seulement au parc, mais aussi aux aires patrimoniales protégées de l'Ontario et du Canada.

La recherche et l'innovation sont des ingrédients clés de la philosophie « d'initiation » du parc. Parcs Canada collaborera à la recherche et à l'innovation avec d'autres administrations, des établissements universitaires, des organismes non gouvernementaux et les agriculteurs du parc afin de proposer, d'échanger et de mettre à profit de nouvelles idées pour une gestion intégrée du paysage.

Dans le cadre de son exploitation du parc, Parcs Canada continuera la tradition de prestation de services quotidiens instaurée



par les municipalités et le TRCA, comme l'entretien des sentiers, la collecte des ordures, l'exploitation du terrain de camping et la surveillance de la baignade aux plages. Des ententes à cet effet aideront à soutenir l'économie locale et à établir des liens avec les collectivités voisines et les organisations.

La présence de corridors de transport et de services publics fait de l'infrastructure une question fondamentale de leadership environnemental et de collaboration. Parcs Canada travaillera avec les autorités provinciales, régionales et municipales pour s'assurer que les dépenses prévues pour le transport en commun, les routes et les réseaux de sentiers contribuent à améliorer l'accès au parc. L'accent doit être mis fortement sur l'accès en transport en commun, en vélo, par la navette du parc et à pied pour promouvoir les transports durables, ainsi que sur la santé et le bien-être des visiteurs. Cette approche a reçu un appui solide lors du vaste programme de mobilisation liée à la rédaction du plan directeur. La collaboration des gouvernements, des sociétés de transport en commun et d'autres fournisseurs de transport est essentielle à la réalisation d'un avenir caractérisé par le transport écologique.

Parcs Canada obtiendra la participation des gestionnaires des infrastructures actuelles et futures qui se trouvent dans le parc ou le traversent pour veiller à ce qu'elles cadrent avec la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique, l'expérience du visiteur, le patrimoine agricole et culturel, y compris

lorsqu'il faut appliquer le paragraphe 16(1) de la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge*, autorisant le transfert d'au plus 200 hectares des terres du parc aux municipalités, à la province ou au TRCA aux fins d'infrastructures publiques.

L'écologie routière dans le parc urbain national de la Rouge

La coopération intergouvernementale est essentielle à l'amélioration de la connectivité écologique et aux déplacements de la faune dans le parc. En 2015, l'installation de trois nouveaux passages fauniques et de deux petits passages modifiés sous Sewells Road, près d'un milieu humide rétabli, dans le cadre d'un projet de resurfacement de la route de la Ville de Toronto constitue un bon début. Le présent plan directeur encourage l'apport d'autres améliorations aux passages fauniques qui traversent des routes dans le parc.

Enfin, la participation à la planification des bassins versants et à l'aménagement du territoire afin de promouvoir des utilisations des terres compatibles à côté des cours d'eau et en amont favorisera l'atteinte des objectifs du parc, notamment la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique.

Trois objectifs sous-tendent cette stratégie :

Objectif 1 : Favoriser une gouvernance solide, transparente, inclusive et souple.

Objectif 2 : Créer des occasions de bénévolat, de recherche et d'innovation qui profitent au parc et renforcent la participation citoyenne.

Objectif 3 : Collaborer avec les partenaires et les intervenants en ce qui a trait aux activités du parc, à l'accès, aux infrastructures et à la planification.

Voici les **résultats attendus** de cette stratégie :

- Les participants à la gouvernance du parc estiment que leur collaboration est significative.
- Un large éventail de gens et d'organisations collaborent avec Parcs Canada par divers mécanismes.

- Plusieurs options de déplacement commodes s'offrent aux visiteurs pour se rendre au parc ou s'y promener.
- Le parc est reconnu comme un chef de file en recherche et en innovation liées aux paysages, particulièrement en gestion intégrée d'un parc urbain.
- Des protocoles et dispositions tenant compte du parc sont régulièrement incorporés dans les projets d'infrastructure d'organismes externes.
- des **groupes de travail** pour favoriser la participation des partenaires, des intervenants et des résidents à la mise en œuvre du plan directeur. (Un groupe de travail peut formuler des commentaires sur une base continue ou être propre à un projet ou à un programme avec une durée et une portée de travail précises.)

Cible pour mesurer les progrès accomplis en regard des résultats attendus :

OBJECTIF 1 : FAVORISER UNE GOUVERNANCE SOLIDE, TRANSPARENTE, INCLUSIVE ET SOUPLE

MESURES

- Établir les organes consultatifs ci-dessous, et définir leur mandat :
 - un **Cercle consultatif des Premières Nations** qui donne à Parcs Canada des commentaires sur la planification, la mise en valeur et la gestion du parc;
 - un **Conseil des jeunes** qui encourage les jeunes à faire preuve d'engagement civique et de leadership grâce à des projets de legs et au service communautaire;
 - à la discrétion du ministre prévue dans la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge*, un **comité consultatif du parc** composé de représentants du TRCA, du Cercle consultatif des Premières Nations, de groupes d'intervenants et du grand public;

Dans un délai de cinq ans après l'approbation du plan directeur :

- Les organes et conseils consultatifs du parc sont établis et ont un cadre de référence et un mandat bien définis.

OBJECTIF 2 : CRÉER DES OCCASIONS DE BÉNÉVOLAT, DE RECHERCHE ET D'INNOVATION QUI PROFITENT AU PARC ET RENFORCENT LA PARTICIPATION CITOYENNE

MESURES

- Gérer un programme de bénévolat au parc urbain national de la Rouge axé sur les organisations vouées aux jeunes et à l'éducation.
- Présenter des possibilités à d'autres organisations ayant des programmes de bénévolat compatibles avec les objectifs du parc.
- Élaborer un plan d'action sur la diffusion externe et les partenariats pour bien faire connaître le parc dans le Grand Toronto.



- Promouvoir le bénévolat dans trois domaines prioritaires : intendance du parc, restauration écologique, et expérience du visiteur et diffusion externe.
- Créer un programme d'adoption de sentiers dans le cadre duquel des chefs de sentiers et des équipes bénévoles sont affectés dans tous les secteurs du parc pour aider à ramasser les déchets et à en prévenir le rejet, agir comme ambassadeur et contribuer aux travaux mineurs d'entretien des sentiers.
- Promouvoir le parc comme un centre de recherche et d'innovation qui génère des résultats propres au parc applicables, reproductibles et pouvant être mis en œuvre.
- Continuer de travailler avec les établissements universitaires comme l'Université de Toronto (campus de Scarborough) et le collège Centennial à des programmes d'intérêt commun.
- Utiliser la recherche pour enrichir les données démographiques et ainsi mieux comprendre les visiteurs du parc et les participants aux activités de diffusion externe et répondre à leurs besoins.
- Tenir compte d'un éventail d'intérêts, dont ceux des agriculteurs et associations agricoles, établissements universitaires, organisations non gouvernementales, ministères, organismes voués au patrimoine, partenaires autochtones et entrepreneurs, pour définir les priorités du parc en matière de recherche.
- Entreprendre des projets pilotes et de démonstration en collaboration avec des tiers et les titulaires d'un bail agricole pour dégager de nouvelles connaissances qui profitent au parc et à l'extérieur du parc.
- Inviter les jeunes à participer à la recherche et à l'innovation dans des domaines comme les technologies des communications et autres qui sont liés au programme scolaire.

Cibles pour mesurer les progrès accomplis en regard des résultats attendus :

Dans un délai de deux ans après l'approbation du plan directeur :

- Les priorités du parc en matière de recherche ont été définies en collaboration avec les partenaires et les intervenants.

Dans un délai de cinq ans :

- La participation des bénévoles à l'exécution des programmes du parc a augmenté de 20 %.
- Les résultats des recherches contribuent à la prise de décisions de gestion et aux activités du parc.

Dans un délai de dix ans :

- Au moins deux nouvelles ententes de collaboration sont signées chaque année pendant dix ans.

OBJECTIF 3 : COLLABORER AVEC LES PARTENAIRES ET LES INTERVENANTS EN CE QUI A TRAIT AUX ACTIVITÉS DU PARC, À L'ACCÈS, AUX INFRASTRUCTURES ET À LA PLANIFICATION

MESURES

Activités du parc

- Conclure des ententes de services avec des tiers (p. ex. autres administrations, secteurs privé et à but non lucratif) pour la prestation de services dans le parc, comme la collecte des ordures et l'entretien des sentiers.
- Faire appel aux secteurs public, privé et non gouvernemental, y compris les titulaires d'une licence commerciale dans le parc, pour fournir des services comme des comptoirs de restauration et la location de canots, de kayaks, de vélos et de raquettes; offrir des programmes publics; et fournir des services au terrain de camping Glen Rouge et à la plage de la Rouge.
- Inclure des dispositions d'ordre environnemental dans les ententes de services avec les tiers.

Accès au parc

- En collaboration avec les partenaires, fournir des services de navette à prix réduit ou gratuits entre le parc et le centre-ville de Toronto, les principaux quartiers du Grand Toronto et les centres de transport en commun des municipalités.



- Collaborer pour offrir un accès local et à l'échelle du Grand Toronto commode, abordable et durable au parc, notamment :
 - panneaux d'orientation et applications mobiles gratuites « Comment s'y rendre »;
 - liens aux arrêts d'autobus, stationnements pour les navetteurs, et futures stations du transport rapide et GO, conformément au plan Big Move de Metrolinx;
 - sentiers locaux et régionaux;
 - options de covoiturage offertes dans les stationnements du parc urbain national de la Rouge.
- Infrastructure compatible**
- Nouer le dialogue avec les gestionnaires et les administrations responsables des routes et d'autres infrastructures qui traversent le parc et participer à la planification et aux évaluations environnementales pour garantir que l'entretien, l'exploitation et l'amélioration des infrastructures sont compatibles avec la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique et les objectifs du parc en matière de patrimoine naturel et culturel, d'expérience du visiteur et d'agriculture.
 - S'assurer que les promoteurs cernent et atténuent tout effet cumulatif découlant des projets d'infrastructure planifiés, y compris ceux pour lesquels des terres comprises dans la limite de 200 hectares prévue dans la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge* sont requises.
 - Surveiller les engagements pris par des organismes externes dans les évaluations environnementales.
 - Encourager d'autres ordres de gouvernement à construire des accotements et des pistes cyclables asphaltés sur les routes dans le parc, ou à côté de ces routes.
 - Collaborer avec les municipalités pour concevoir un protocole sur la traversée de sentiers/de routes qui permet d'assurer un degré uniforme de sécurité et de familiarité.
 - Collaborer à l'élaboration d'un modèle pour guider l'entretien, l'exploitation et l'amélioration des routes traversant le parc qui favorise la compatibilité avec la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique et les objectifs du parc en matière de patrimoine naturel et culturel, d'agriculture et d'expérience du visiteur (voir l'encadré qui suit).



- Ajouter au parc toute emprise qui a été abandonnée à la suite de travaux d'amélioration des infrastructures, comme l'élimination des déviations de la route aux intersections.
- S'assurer que la réfection de l'infrastructure des services publics ou un ajout (p. ex. tours de communication) respecte les objectifs du parc.

Facteurs liés à la planification, à la conception, à la gestion et à l'exploitation des routes dans le parc

- Écologie routière (p. ex. connectivité écologique, ponceaux, éclairage, gestion des emprises);
- Activités agricoles (p. ex. déplacement des véhicules agricoles, ventes de produits le long de la route, drainage souterrain/embruns salés);
- Drainage (gestion des eaux pluviales, qualité, quantité et température de l'eau, dégivrage);
- Expérience du visiteur (p. ex. traversées de sentiers, points d'arrêt/stationnements pour les visiteurs, accès aux installations du parc, signalisation);
- Caractère du parc (p. ex. nivellement et aménagement paysager, plantations, éclairage, mobilier urbain comme les glissières de sécurité, supports de panneaux et lampadaires, et gestion et aménagement des emprises);
- Exploitation (p. ex. limites de vitesse).

Coordination de la planification

- Promouvoir des utilisations secondaires et la gestion des corridors des services publics (y compris les terres du parc visées par une servitude et une licence) qui soutiennent les objectifs du parc.
- Participer aux exercices d'aménagement du territoire et autres exercices de planification connexes pour promouvoir la compatibilité stratégique, le repérage et la réduction des effets cumulatifs, et la protection des corridors visuels importants à l'extérieur du parc. Il pourrait s'agir de participer à ce qui suit ou de formuler des commentaires :
 - futurs examens provinciaux des plans liés aux zones de croissance, à la ceinture de verdure et à la conservation de la moraine d'Oak Ridges, du plan Big Move de Metrolinx, et d'autres initiatives de planifications provinciales pertinentes au parc;
 - planification des bassins et sous-bassins hydrographiques du TRCA, particulièrement en amont du parc;
 - exercices de planification régionaux et municipaux comme les examens des plans officiels, les plans directeurs pour le transport et l'infrastructure, les plans des sentiers et les études spéciales; et
 - les demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire* de l'Ontario, comme les modifications aux plans officiels et au zonage et les plans de lotissement et d'emplacement.

- Faire participer les municipalités, d'autres organismes pertinents et les intervenants aux exercices de planification de Parcs Canada liés au parc.

Cibles pour mesurer les progrès accomplis en regard des résultats attendus :

Dans un délai de cinq ans après l'approbation du plan directeur :

- Des dispositions visant l'amélioration de l'état du parc sont régulièrement intégrées aux plans des promoteurs pour la modernisation des transports et autres infrastructures.

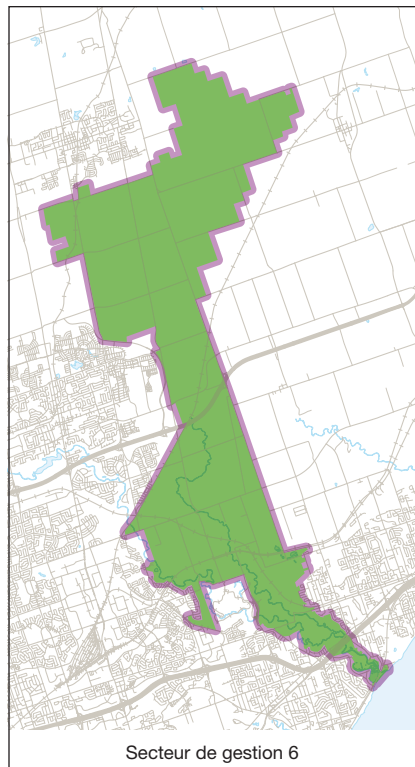
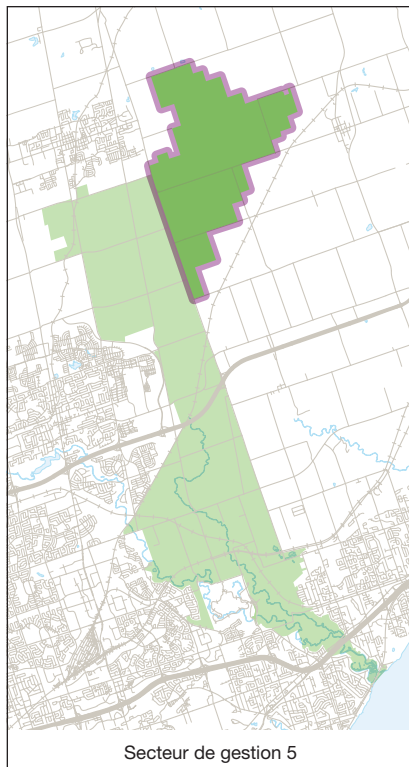
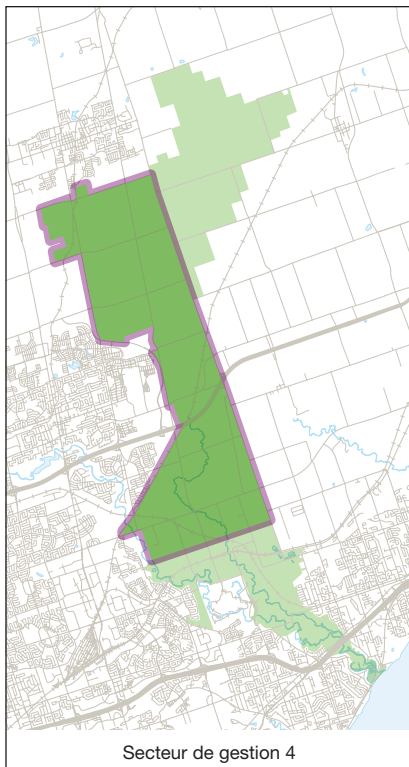
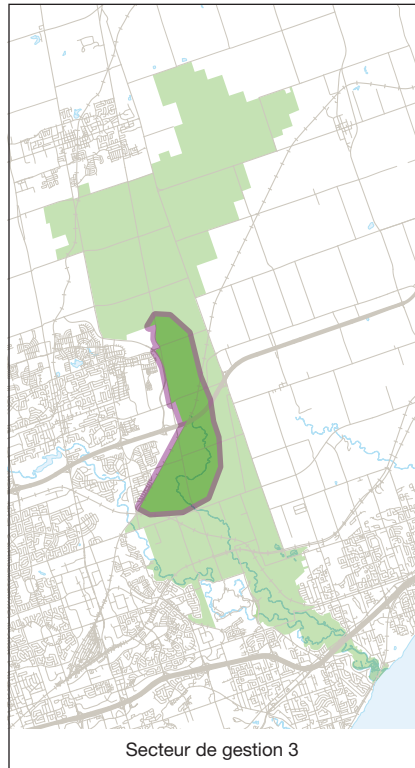
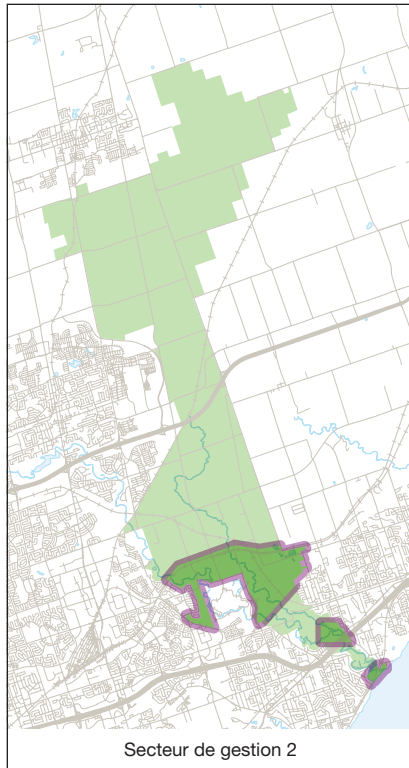
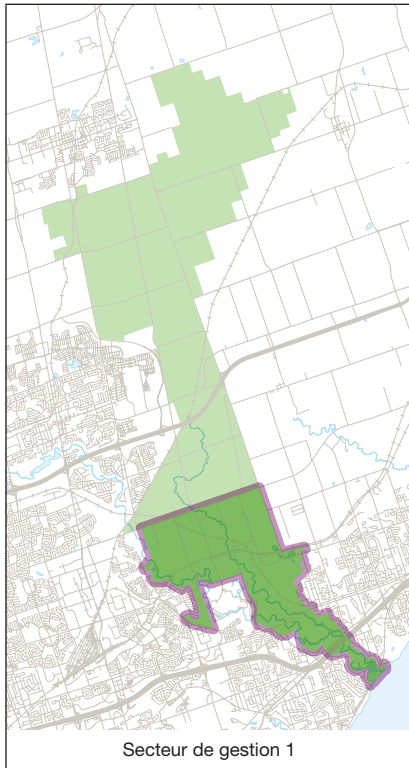
Dans un délai de dix ans :

- La proportion de visiteurs qui arrivent aux aires d'accueil autrement qu'en automobile a augmenté de 15 %.



PARTIE C
Concepts de
gestion par secteur

Carte 4 : Secteurs de gestion



INTRODUCTION AUX CONCEPTS DE GESTION PAR SECTEUR

La PARTIE C du présent plan directeur décrit les concepts de gestion par secteur. Le paragraphe 9(2) de la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge* énonce ce qui suit :

- (2) *Le plan doit prévoir une approche de gestion par secteur qui vise notamment :*
- a) *la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel;*
 - b) *la mise en valeur du patrimoine agricole et l'encouragement à mettre en œuvre des pratiques agricoles durables;*
 - c) *l'aménagement et l'entretien d'infrastructures, de bâtiments et d'autres améliorations.*

La présente section répond à cette exigence législative en fournissant une orientation détaillée pour la gestion intégrée dans des secteurs particuliers du parc urbain national de la Rouge. Elle souligne également les mesures à prendre dans chaque secteur aux fins de la préservation ou du rétablissement de l'intégrité écologique, qui constitue la première priorité de la gestion d'un parc.

Les concepts de gestion par secteur sont axés sur un paysage ayant des caractéristiques géographiques distinctes ou un important thème commun à l'ensemble du parc ou à certaines parties seulement. Pour cette raison, il est possible que des parties de deux secteurs de gestion ou plus se chevauchent.

Les concepts de gestion par secteur sont les suivants (voir la carte 4) :

1. Cœur de la biodiversité du parc (*au sud de l'avenue Steeles*)
2. Porte d'entrée dynamique vers le parc pour Toronto et Pickering (*zoo de Toronto, parc Beare Hill, camping Glen Rouge et plage de la Rouge*)
3. Porte d'entrée vers le patrimoine pour Markham (*parc commémoratif Bob Hunter, route 7, aire du patrimoine culturel Reesor*)
4. Parc en croissance (*avenue Old Finch, vers le nord, par les terres du nord-ouest*)
5. Escapade tranquille hors de la ville (*terres du nord-est*)



6. Périphérie du parc (*quartiers, municipalités, routes et autres éléments d'infrastructure*)

Chaque concept de gestion par secteur décrit ce qui suit :

- État futur souhaité (ce que le public peut s'attendre à voir et à découvrir).
- Mesures (comment la situation actuelle sera transformée vers l'état futur souhaité).
- Faits saillants présentés dans des encadrés sur une carte du secteur de gestion.

Chaque concept de gestion par secteur complète les stratégies clés et les objectifs du plan et les précise en fonction des conditions propres au secteur de gestion visé. Les possibilités sont également recensées.

Les concepts de gestion par secteur doivent être consultés en parallèle avec le plan directeur dans son ensemble.



**CONCEPT DE GESTION PAR SECTEUR 1 –
CŒUR DE LA BIODIVERSITÉ DU PARC
(au sud de l’avenue Steeles)**

ÉTAT FUTUR SOUHAITÉ

Cette spectaculaire partie du parc dominée par la nature est caractérisée par une importante biodiversité indigène qui ne se trouve nulle part ailleurs à Toronto, ce dont témoigne la présence d’imposantes vallées, de forêts majestueuses, de milieux humides, du rivage du lac Ontario et de la concentration d’espèces en péril la plus élevée dans le parc, tous ces éléments contribuant à cette biodiversité. Cet ensemble d’habitats contigus est un important réservoir de biodiversité indigène du parc; il est en outre relié à d’autres habitats naturels du parc et du Grand Toronto et procure ainsi un abri aux populations fauniques régionales.

De plus, les ressources culturelles abondent dans les vallées, notamment le lieu historique national de la Colline-Bead et les vestiges de nombreux moulins et homesteads datant du début de la colonisation européenne. Dans la partie nord de ce secteur de gestion, les

visiteurs peuvent découvrir les zones agricoles les plus au sud du parc et les dernières exploitations agricoles qui subsistent dans la ville de Toronto.

Ici, les visiteurs peuvent contempler paisiblement la nature et apprendre à connaître les caractéristiques naturelles remarquables de la région, ses espèces indigènes et ses processus naturels. Ils peuvent également découvrir les histoires culturelles fascinantes sur l’utilisation que les peuples autochtones faisaient de la vallée et leurs liens actuels avec la terre, sur les ruines des moulins aménagés par les premiers colons européens et sur l’ancien centre récréatif de Twyn Rivers. Au belvédère Glen Eagles, les visiteurs sont émerveillés par les paysages spectaculaires de la vallée de la Rouge.

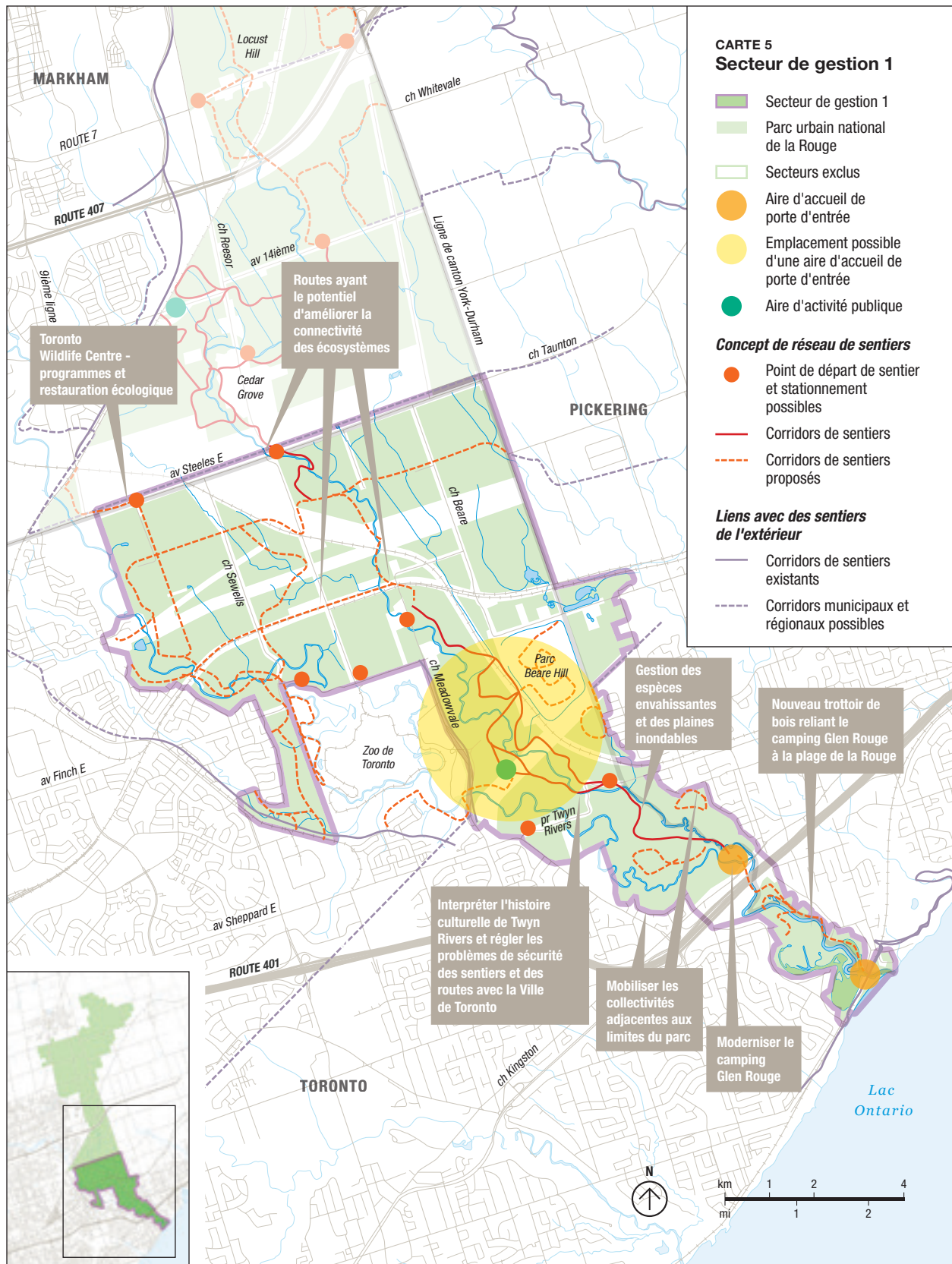
Les visiteurs arrivent par le transport en commun, laissent peu de traces et participent à l’intendance des ressources naturelles remarquables du parc et de ses nombreuses ressources culturelles associées aux premiers temps de l’exploitation de la région. Dans le nord de ce secteur de gestion, le mélange de nature et d’agriculture est visible depuis

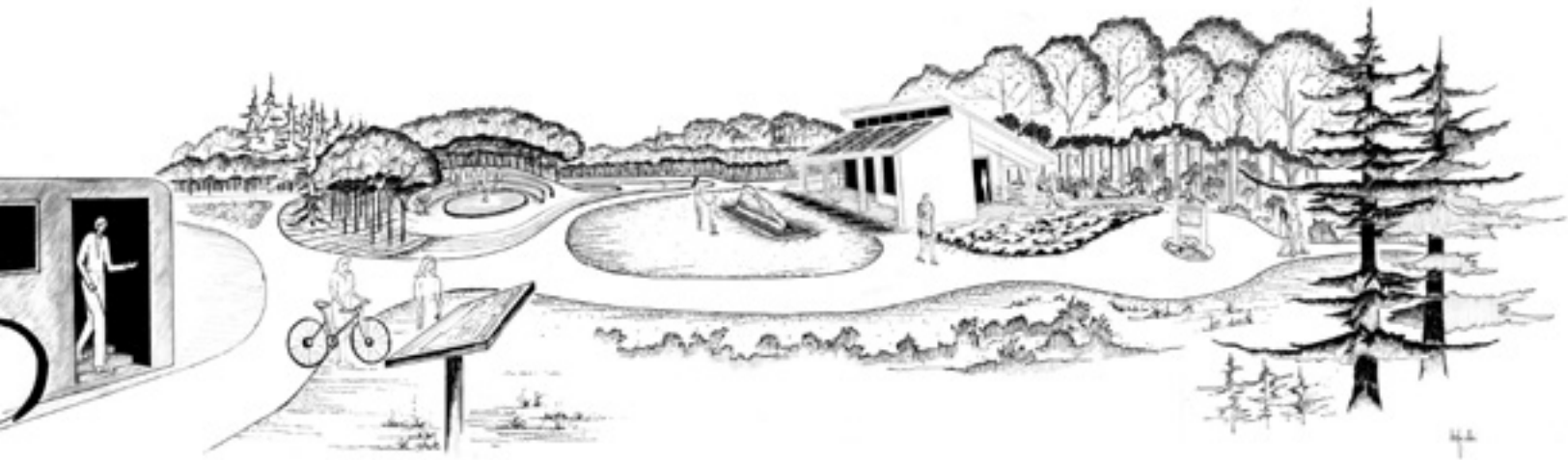


différents points de vue, ce qui permet d'avoir une idée de la mosaïque paysagère que la nature et l'activité humaine ont créée. Des programmes et des installations sont à la disposition des visiteurs, qui sont accueillis par les employés du parc dans ce lieu unique, le parc urbain national de la Rouge.

MESURES

- Concentrer les efforts du parc pour lutter contre les espèces envahissantes qui posent un problème majeur pour la biodiversité indigène.
 - Établir une orientation pour la gestion des plaines inondables, des terrains dangereux et de l'érosion dans les secteurs suivants, au besoin :
 - systèmes fluviaux naturellement dynamiques et berges instables des vallées de la rivière Rouge et du ruisseau Little Rouge;
 - principaux reliefs comme le rivage de l'ancien lac Iroquois et les éléments glaciaires.
 - S'efforcer de préserver ou de rétablir les communautés végétales de l'écosystème carolinien.
- Atténuer les effets de l'infrastructure du parc (p. ex. par une conception durable des sentiers) et les effets des routes et des autres éléments d'infrastructure non liés au parc afin de réduire le degré de fragmentation dans le parc et d'améliorer la connectivité des écosystèmes.
 - Réduire la formation de sentiers non officiels pour accroître la quantité d'aires naturelles non perturbées afin de contribuer à la préservation ou au rétablissement de l'intégrité écologique et d'améliorer l'expérience du visiteur et la sécurité.
 - Mobiliser les associations communautaires locales pour encourager la gestion des limites du parc de manière à protéger celui-ci et à réduire les effets de bordure (clôtures, accès, éclairage, application de la loi) causés par la proximité urbaine.
 - Conserver et interpréter l'histoire culturelle du secteur de Twyn Rivers.
 - Relier le réseau de sentiers entre la plage de la Rouge et l'extrémité nord du secteur de gestion d'une manière respectueuse de l'environnement, notamment :
 - par l'aménagement d'un trottoir de bois et d'un sentier entre la plage de la Rouge et le camping Glen Rouge;
 - en réglant les problèmes de sécurité publique le long de la promenade Twyn Rivers en collaboration avec les villes de Toronto et de Pickering.
 - Moderniser le camping Glen Rouge afin de respecter les normes actuelles de Parcs Canada, de régler les problèmes d'érosion et de répondre à la demande des marchés actuels.
 - Travailler avec Metrolinx pour gérer l'expansion du corridor Lakeshore Est du transport en commun GO afin de minimiser les effets sur les ressources naturelles et culturelles et sur l'expérience du visiteur dans le secteur de la plage et du marais de la Rouge.





**CONCEPT DE GESTION PAR SECTEUR 2 –
PORTE D'ENTRÉE DYNAMIQUE VERS LE
PARC POUR TORONTO ET PICKERING
(zoo de Toronto, parc Beare Hill, camping Glen
Rouge et plage de la Rouge)**

ÉTAT FUTUR SOUHAITÉ

Les portes d'entrée vers le parc urbain national de la Rouge à partir de Toronto sont concentrées autour du zoo de Toronto, du camping Glen Rouge et de la plage de la Rouge. Ici, les visiteurs peuvent découvrir le centre principal d'apprentissage et d'orientation, de conception avant-gardiste en matière de respect de l'environnement, participer à l'activité d'initiation au camping, très populaire, au camping Glen Rouge, ou encore pêcher, se baigner et profiter des points de vue imprenables sur le lac Ontario à la plage de la Rouge.

Située à proximité des vallées de la Rouge et du ruisseau Little Rouge, l'aire d'accueil emblématique du parc est aussi le carrefour du réseau de sentiers de la partie sud du parc, qui mènent les visiteurs vers les vallées et les forêts majestueuses, au sud, et vers les paysages plus champêtres de la partie centrale du parc. Ces deux zones sont aussi les principales portes d'entrée pour les résidents de Pickering.

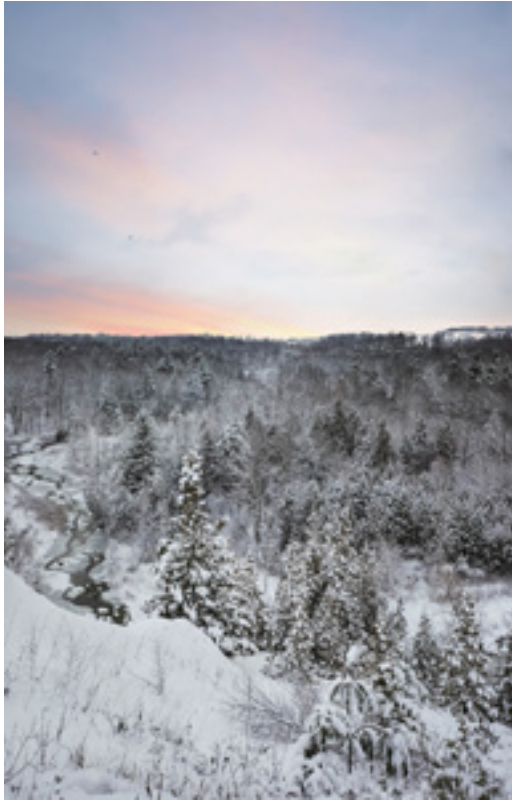
La collaboration avec les collègues, les universités, les organismes de conservation et d'éducation et les partenaires autochtones de la région, de même qu'avec le zoo de

Toronto¹¹, caractérise ce secteur de gestion – aux fins de recherche sur les espèces et de leur rétablissement, de l'interprétation et des programmes éducatifs.

Les installations et les espaces ouverts municipaux et autres élargissent l'éventail déjà vaste de possibilités d'expériences complémentaires, ce qui rehausse l'expérience du visiteur à l'entrée du parc. Le parc Beare Hill, qui appartient à la Ville de Toronto, offre des points de vue exceptionnels sur le parc urbain national de la Rouge et sur la partie est du Grand Toronto, et fournit un habitat à certaines espèces en péril, comme le goglu des prés et la couleuvre tachetée. Une planification coordonnée avec les villes et le zoo en ce qui concerne les liens aux sentiers, les terrains de stationnement et la conservation des espèces en péril à réduire l'empreinte des installations et des stationnements et à préserver ou à rétablir l'intégrité écologique.

Ce secteur renferme un riche patrimoine culturel, en particulier la maison Pearse et l'ancien verger de pommiers Tyrrell du côté ouest du zoo de Toronto. Les sentiers qui bordent les vallées majestueuses de la rivière Rouge des côtés ouest et sud du zoo offrent aux résidents des occasions de profiter du parc.

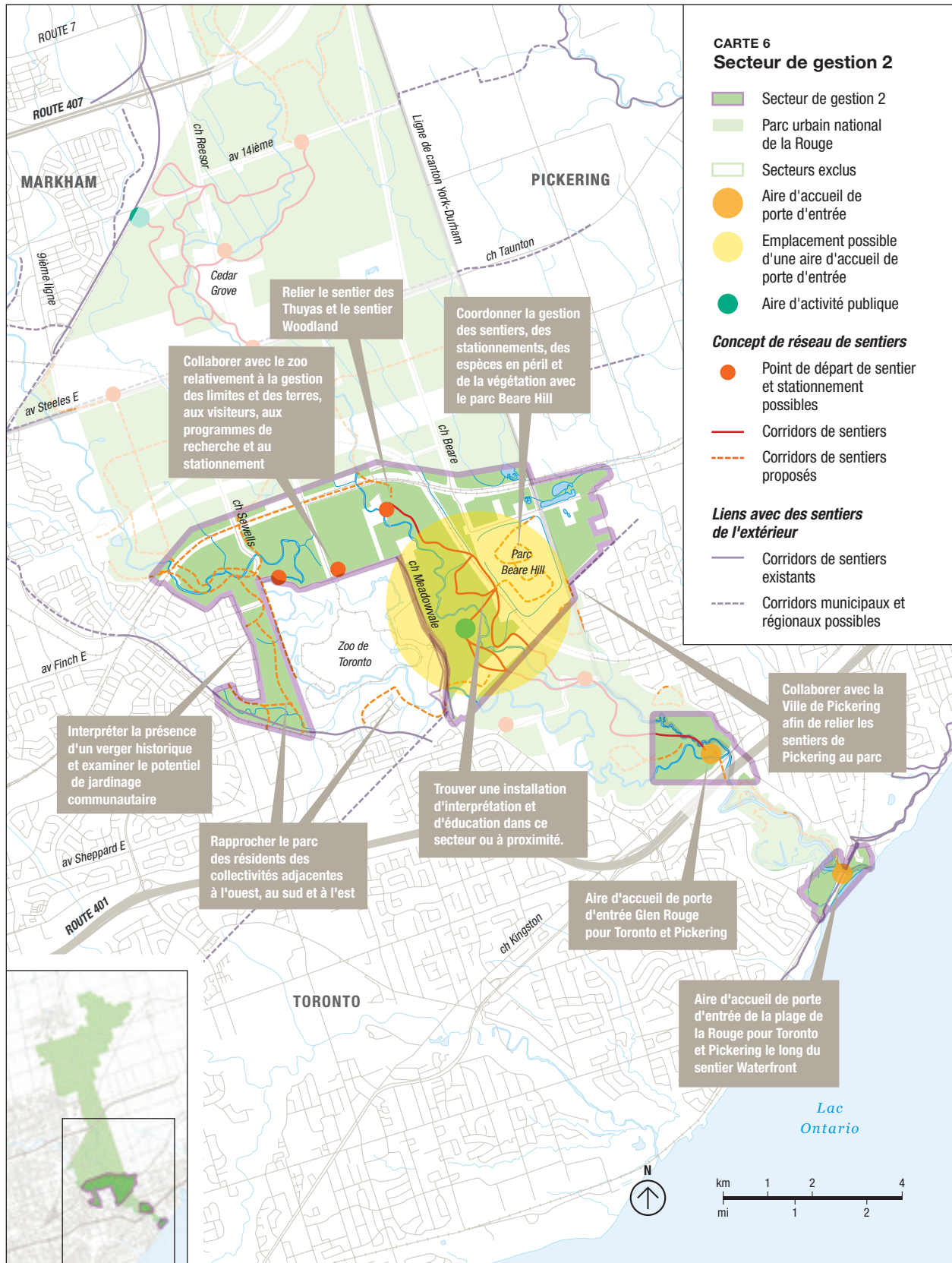
¹¹ Parcs Canada et le zoo de Toronto ont une longue histoire de collaboration partout au Canada, par exemple le programme de réintroduction du putois d'Amérique dans le parc national des Prairies et, plus récemment, le programme Bon départ visant à réintroduire la tortue mouchetée dans le parc urbain national de la Rouge.



Grâce à la collaboration avec des partenaires et d'autres organismes, les visiteurs du parc peuvent arriver à toutes les aires d'accueil du parc par différents moyens de transport, notamment le transport en commun, le vélo et les navettes. L'accès au transport « vert » est grandement facilité par la connexion au Meadoway projeté, qui traversera Scarborough et s'étendra jusqu'à Don Valley et au-delà.

MESURES

- Continuer de travailler avec le zoo de Toronto à des initiatives de conservation conjointes comme le programme Bon départ visant la tortue mouchetée.
- Coordonner la planification des installations du parc, des aires de stationnement et des accès, des sentiers, de la gestion de la végétation, de la restauration écologique, des espèces en péril et des programmes éducatifs, ces éléments étant pris en charge par le zoo de Toronto, le TRCA et la Ville de Toronto pour ce qui concerne le zoo, le parc Beare Hill, le Meadoway et d'autres aires au besoin.
- Cibler un emplacement pour bâtir une installation d'apprentissage et d'orientation, dans la zone générale représentée en jaune sur la carte 6, devant servir d'aire d'accueil principale et de porte d'entrée du parc à Toronto. Inclure les éléments suivants :
 - possibilités de cohabitation et de programmes collaboratifs avec d'autres institutions dans les domaines, par exemple, de la conservation, de l'éducation, de la recherche, de la commercialisation et des événements spéciaux;
 - programmes destinés aux visiteurs coordonnés avec d'autres installations et attractions voisines, comme les aires de rassemblement publiques, le parc Beare Hill, la maison des Pearse et le réseau de sentiers du parc;
 - conception « verte » avant-gardiste dans les bâtiments des aires d'accueil, les terrains, les stationnements et le transport.
- Travailler avec les villes de Toronto et de Pickering et la Fiducie de régénération du secteur riverain pour intégrer les liens est-ouest du sentier Waterfront à une aire d'accueil dans le parc offrant une expérience d'accueil unique.
- Tenir compte des possibilités de jardinage communautaire dans les terres du verger Tyrrell de manière à remettre en état l'ancien verger, à en assurer l'interprétation et à y faire participer les résidents.
- Offrir des liens continus entre les sentiers en reliant le sentier des Thuyas et le sentier Woodland, et offrir un accès aux sentiers partout dans le parc à partir des localités immédiatement au sud, à l'est et à l'ouest du zoo.
- Collaborer avec la Rouge Valley Foundation et soutenir son travail relatif aux programmes éducatifs dans le centre de conservation de la vallée de la Rouge.
- Travailler avec les villes de Toronto et de Pickering à créer des liens entre les sentiers et le parc Beare Hill.





CONCEPT DE GESTION PAR SECTEUR 3 – PORTE D'ENTRÉE VERS LE PATRIMOINE DU PARC POUR MARKHAM

(parc commémoratif Bob Hunter, route 7, aire du patrimoine culturel Reesor)

ÉTAT FUTUR SOUHAITÉ

Un riche éventail de ressources culturelles combiné aux hameaux de Locust Hill et de Cedar Grove pour créer une porte d'entrée vers le parc à la fois dynamique et axée sur la culture pour Markham. Ce patrimoine englobe l'utilisation que les peuples autochtones faisaient du Portage de Toronto il y a des milliers d'années et l'utilisation de la région par les Européens à des fins agricoles il y a plus de deux siècles.

Une planification coordonnée avec la Ville de Markham a transformé l'état des limites dans cette partie du parc et dans la collectivité en croissance de Cornell Centre grâce à la production d'un accès au parc et à Markham le long du corridor de la route 7. L'expérience d'accès au parc pour les visiteurs est rehaussée par des expositions d'interprétation ainsi que des programmes et des événements connexes. Des usages complémentaires et un domaine public s'étendant vers l'ouest jusqu'à Cornell Centre attirent les visiteurs du parc et créent des synergies entre le parc et une collectivité dynamique en croissance.

L'expérience d'accès au parc se poursuit le long de la route 7, à l'endroit où celle-ci traverse le hameau historique de Locust Hill. Là, et dans le hameau voisin de Cedar Grove, les services destinés aux visiteurs se mêlent au cadre rural paisible et distinctif. Des sentiers de promenade aménagés permettent aux visiteurs de se balader à pied ou à vélo dans les deux hameaux, de créer des liens avec la spectaculaire vallée du ruisseau Little Rouge et, de là, d'explorer l'ensemble du parc entre le lac Ontario et la moraine d'Oak Ridges.

Le patrimoine bâti et les paysages culturels, dont les écoles de rang et les fermes, les vieux cimetières et les champs entourés par les hameaux de Cedar Grove et de Locust Hill sont étroitement liés aux profils historiques de colonisation et de croissance de Markham. Parcs Canada, les partenaires autochtones, les collectivités agricoles locales, les organismes patrimoniaux et tous les ordres de gouvernement se réunissent, en tant que « collectivité de collectivités », pour célébrer la longue histoire des cultures et de la colonisation dans cette partie centrale du parc.

L'interprétation relative au Portage de Toronto offre aux visiteurs une vitrine fascinante sur des milliers d'années d'intendance et d'utilisation de ce paysage par les peuples autochtones.

Les pratiques de gestion exemplaires en agriculture et les pratiques d'intendance mises en œuvre par la collectivité agricole du parc aident à relier les caractéristiques naturelles comme les milieux humides, les terrains boisés et les haies à la vallée du ruisseau Little Rouge et contribuent à la préservation ou au rétablissement de l'intégrité écologique.

Après avoir passé la journée dans le parc et dans les pittoresques hameaux de Cedar Grove et de Locust Hill, les visiteurs peuvent s'arrêter pour prendre des rafraîchissements dans un petit café, acheter de l'artisanat local dans un atelier d'artisan ou passer la nuit à la ferme ou dans une chambre d'hôte de la région.

Les traditions d'hier et d'aujourd'hui sont ici réunies et revitalisées grâce à l'interaction avec les partenaires autochtones, les agriculteurs du parc et les résidents locaux.

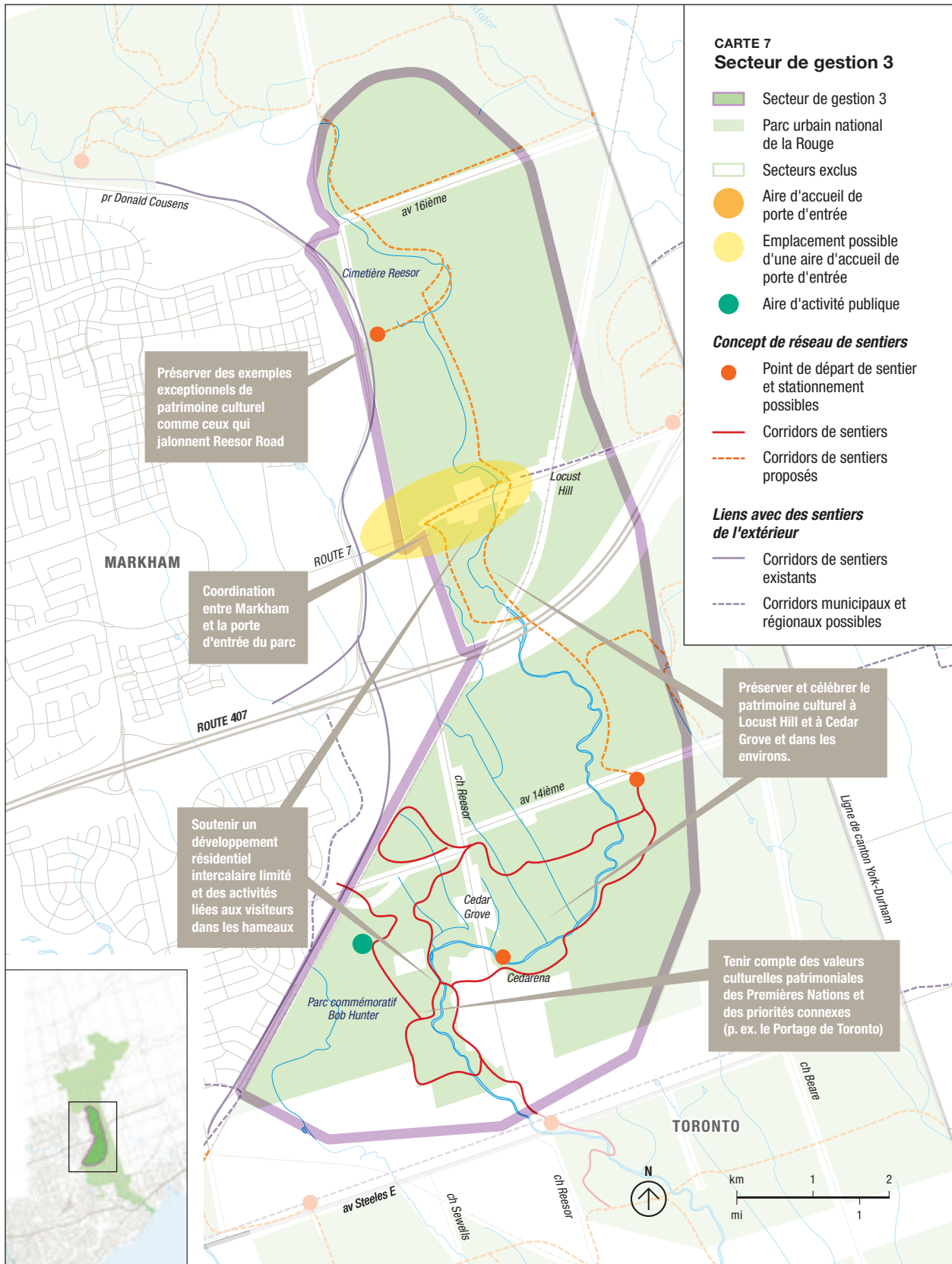
MESURES

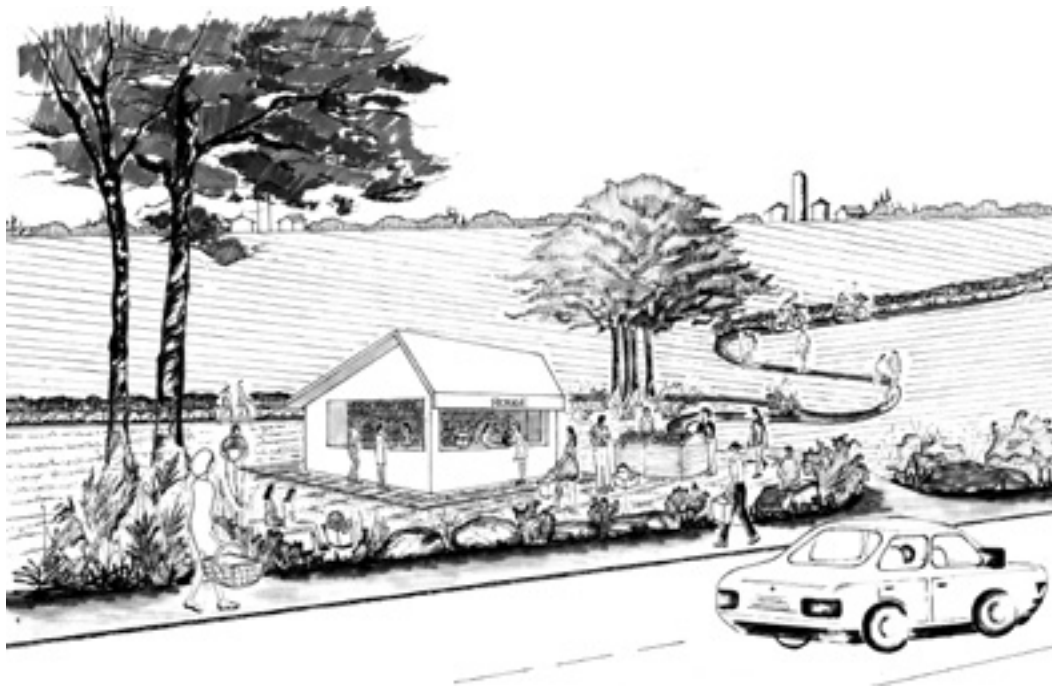
- Renforcer la connectivité écologique en collaboration avec les agriculteurs du parc grâce à la mise en œuvre de pratiques de gestion exemplaires en agriculture et d'autres mesures comme la restauration des milieux humides et riverains, des forêts et des haies, et l'amélioration des liens écologiques avec les boisés isolés.
- Établir l'emplacement précis de l'aire d'accueil et porte d'entrée de Markham dans le secteur général délimité en jaune sur la carte 7.
- Participer à la planification et aux études d'urbanisme de Markham afin :
 - de coordonner le rôle de porte d'entrée et les caractéristiques du corridor de la route 7, y compris la séparation physique et visuelle entre Locust Hill et la zone urbaine de Cornell Centre;
 - de déterminer la nature de l'accès par transport durable (transport en commun, sentiers, navettes du parc, stationnement) qui tire avantage de la proximité du développement de Cornell Centre à Markham;



- de s'assurer que les améliorations municipales sur Reesor Road à l'endroit où le chemin traverse Cornell Centre et le long des limites du parc complètent les segments ruraux de ce chemin vers le nord et le sud, offrent une limite nette entre les zones urbaines et le parc et fournissent des liens piétons et cyclables avec le parc.
- Fournir des sentiers reliant Cornell Centre et l'aire d'accueil au sentier nord-sud du parc.
- Travailler en collaboration avec la Ville de Markham à l'atteinte des objectifs communs consistant à préserver et à célébrer l'important patrimoine culturel de Locust Hill et de Cedar Grove et des environs, et soutenir un développement résidentiel intercalaire limité dans le hameau afin d'encourager les activités et les services liés aux visiteurs, comme l'industrie artisanale, l'hébergement à petite échelle et les loisirs.
- Travailler avec les autres intervenants à revitaliser Cedarena en tant que lieu public pour le patinage et d'autres activités.

- Collaborer avec les administrateurs des terres au sud de la route 7 et à l'est de Reesor Road afin d'encourager un aménagement périphérique compatible avec le parc et la vallée du ruisseau Little Rouge, notamment un éclairage conforme à ceux des réserves de ciel étoilé, la conservation des propriétés patrimoniales dans la mesure du possible et la création de liens vers le réseau de sentiers du parc.
- Travailler avec la Ville de Markham, la région de York, le ministère des Transports de l'Ontario et les responsables de l'autoroute à péage 407 pour encourager l'installation de panneaux sur l'échangeur entre la 407 et Donald Cousens Drive ainsi que sur Donald Cousens Drive au nord et au sud de la route 7, annonçant les points d'entrée régionaux vers le parc, les aires d'accueil du parc et Cornell Centre.
- Collaborer avec les partenaires autochtones et les organismes patrimoniaux pour recenser les valeurs culturelles de la région et demander leur avis sur les priorités en matière de patrimoine culturel.
- Conserver de manière stratégique les exemples représentatifs et exceptionnels de patrimoine bâti en collaboration avec la Ville de Markham et les associations communautaires.
- Recenser les endroits et les possibilités pour le pique-nique et le camping de groupe (peut-être le parc commémoratif Bob Hunter) ainsi que les événements communautaires, culturels, artistiques et récréatifs.
- Cibler et créer des possibilités d'agriculture communautaire à petite échelle dans ce secteur.





**CONCEPT DE GESTION PAR SECTEUR 4 –
PARC EN CROISSANCE**
(avenue Old Finch, vers le nord, par les terres du
nord-ouest)

ÉTAT FUTUR SOUHAITÉ

Dans cette partie du parc, le paysage culturel est avant tout caractérisé par une mosaïque de champs et de fermes typique de l'Ontario traditionnel ainsi que des haies, des boisés et des corridors fluviaux. Grâce aux efforts de remise en état, ce paysage soutient de plus en plus les communautés de poissons d'eaux froides, la connectivité écologique et la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique. Les points de vue imprenables sur le parc, la ville de Markham et, plus loin, sur les villes de Scarborough et de Toronto enrichissent l'impression que ce paysage distinctif laisse sur les visiteurs.

La stabilité que procurent les baux à long terme a encouragé la diversification et incité les agriculteurs à apporter des améliorations qui intègrent des pratiques durables en matière d'agriculture et d'intendance des terres. Les nouveaux agriculteurs sont attirés dans le

parc grâce à un programme de mentorat, à des incubateurs d'entreprises agricoles et à des jardins communautaires.

La présence de caractéristiques naturelles importantes, d'habitats fauniques, de fonctions hydrologiques saines et d'une qualité de l'eau améliorée dans les cours d'eau et les milieux humides du parc témoignent des efforts continuellement déployés pour la restauration écologique intégrée et l'enrichissement des terres agricoles. Ces éléments reflètent aussi une volonté d'améliorer la quantité et l'étendue des services écosystémiques que produit le parc.

Les sentiers qui sillonnent ce paysage champêtre amènent des visiteurs de Markham, de Stouffville et, plus à l'est, de l'agglomération en croissance de Seaton, à Pickering. Les sentiers et les programmes proposés aux aires d'accueil permettent aux visiteurs d'observer et de découvrir l'agriculture dans le parc et la façon dont un système du patrimoine naturel robuste et fonctionnel est intégré de manière visible dans le paysage agricole.

Les visiteurs peuvent suivre la route qui formait autrefois le Portage de Toronto,



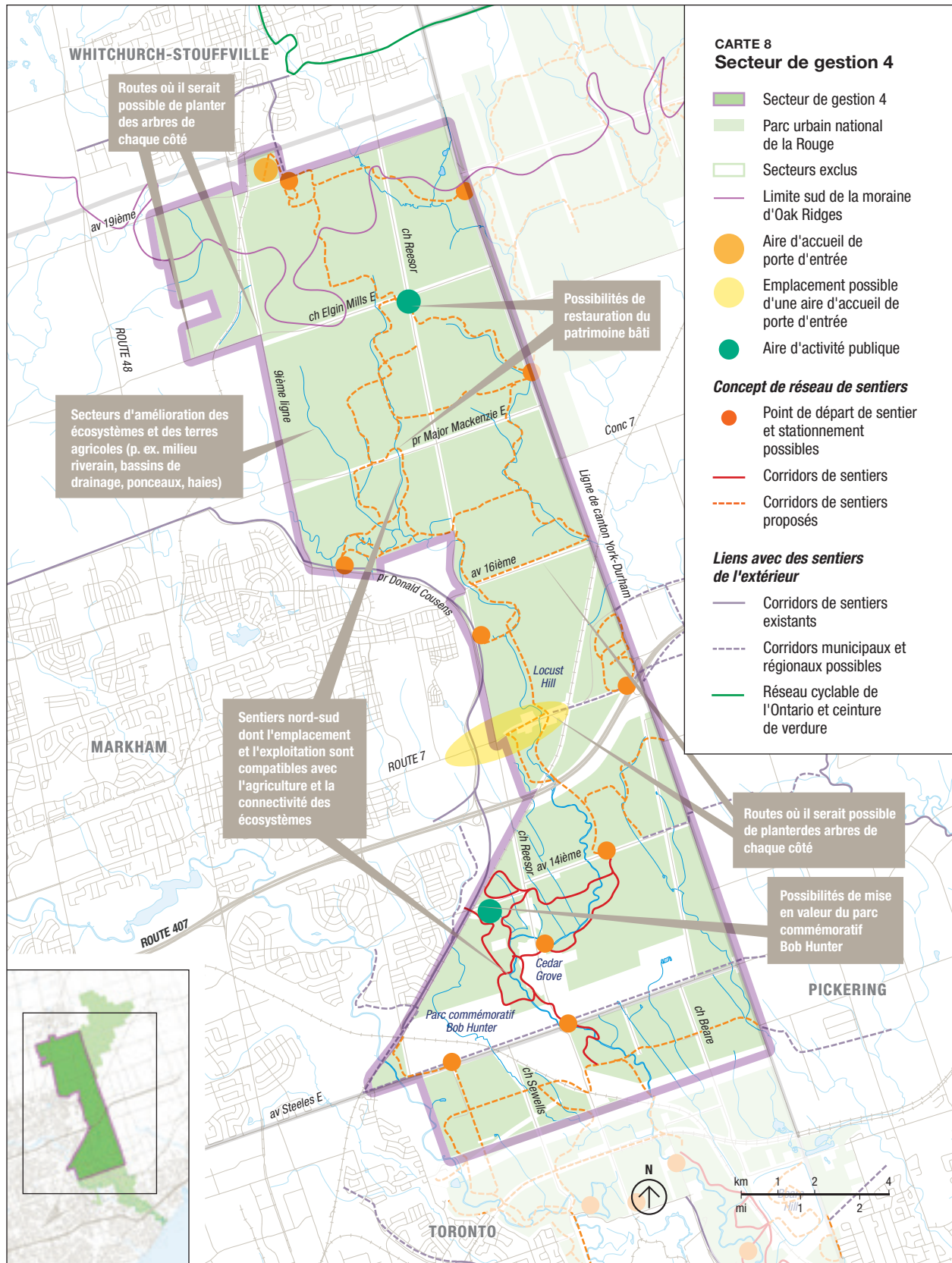
poursuivre leur trajet parmi les champs et les fermes caractéristiques des premiers établissements mennonites, découvrir le patrimoine industriel des moulins le long de la rivière, ou traverser le parc commémoratif Bob Hunter, qui continue de servir d'exemple en matière de restauration écologique d'avant-garde.

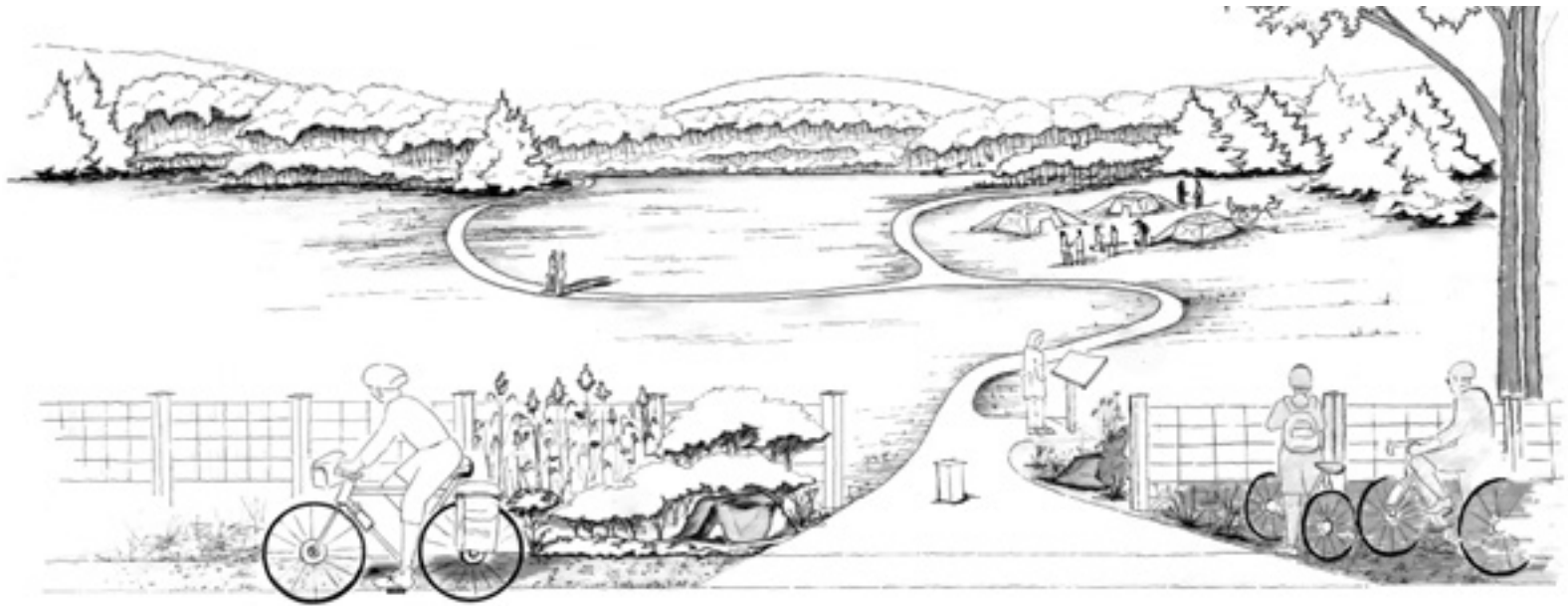
Les résidents de Markham ainsi que ceux de Whitchurch-Stouffville et d'Uxbridge célèbrent les liens culturels étroits qu'ils entretiennent avec la communauté agricole du parc, dont l'établissement il y a deux siècles a servi d'assise à la croissance des premières collectivités.

Les petites entreprises dispersées dans la région fournissent des services axés sur les visiteurs, par exemple des cafés et des lieux d'hébergement. Les services complémentaires offerts aux visiteurs dans les localités historiques de Cedar Grove et de Locust Hill ainsi que dans le centre-ville de Whitchurch-Stouffville aident à rehausser l'agrément des visiteurs et l'activité économique locale de même que la sensibilisation et le soutien des résidents de la région à l'égard du parc.

MESURES

- Travailler avec les agriculteurs du parc pour restaurer la santé et la valeur culturelle paysagère des haies traditionnelles et pour mieux relier les boisés isolés au milieu naturel des environs d'une manière qui permet la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique du parc.
- Recenser les nouvelles perspectives agricoles (p. ex. le mentorat, les incubateurs d'entreprises agricoles, les fermes axées sur le public, les possibilités éducatives) dans ce secteur de gestion.
- Conserver des exemples représentatifs de l'important patrimoine bâti que recèle ce secteur (p. ex. maisons et granges), notamment les bâtiments qui ont le potentiel d'être réutilisés pour les visiteurs, les petits commerces ou l'administration du parc.
- Mettre en valeur le parc commémoratif Bob Hunter pour ses réalisations en matière de restauration écologique.
- Promouvoir les expériences liées à l'agriculture dans le cadre des activités offertes aux visiteurs dans ce secteur de gestion.
- Coordonner la planification, la conception, l'aménagement et l'exploitation des sentiers avec les locataires du parc et les gestionnaires des ressources naturelles et culturelles.
- Travailler avec d'autres ordres de gouvernement pour améliorer l'identité visuelle du parc, notamment par une signalisation relative aux limites, aux aires d'accueil et à l'orientation, des plantations le long des avenues, l'aménagement de belvédères le long des routes, et des moyens technologiques.





**CONCEPT DE GESTION PAR SECTEUR 5 –
ESCAPADE TRANQUILLE HORS DE LA VILLE
(terres du nord-est)**

ÉTAT FUTUR SOUHAITÉ

De par ses vallées de rivières naturelles, sa riche biodiversité et son mélange bucolique de terres agricoles, de milieux humides et de boisés, ce secteur de gestion offre une expérience comme nulle autre dans le parc. En plein cœur de la moraine d’Oak Ridges, les visiteurs du parc découvrent des images et des sons qui semblent bien loin de la vie urbaine.

Ces terres englobent la plupart des eaux d’amont du ruisseau Duffins Ouest, un des bassins hydrographiques les plus sains du Grand Toronto. Le ruisseau Reesor s’étend dans les limites ouest de ce secteur de gestion, et le ruisseau Mitchell, situé dans le secteur est, fait partie des eaux d’amont du ruisseau Duffins Est.

Fondé sur des pratiques exemplaires de restauration écologique et de gestion agricole, ce secteur de gestion sert de modèle en matière de conservation d’eaux d’amont. La réintroduction continue du saumon de l’Atlantique et de l’omble de fontaine met en lumière le potentiel que présente ce secteur pour le rétablissement des procédés naturels et des populations de ces espèces de poissons importantes sur le plan historique.

D’importants travaux de recherche sur l’écologie se déroulent aussi dans la forêt expérimentale gérée depuis longtemps par Ressources naturelles Canada où les visiteurs peuvent en apprendre davantage sur toutes sortes de sujets se rapportant aux forêts.

Les importants liens écologiques qui existent avec les vastes parcelles de terres de conservation protégées dans la moraine d’Oak Ridges, au nord et à l’est du parc, contribuent à concrétiser la vision du parc, soit de relier le lac Ontario à la moraine d’Oak Ridges, ainsi qu’à renforcer les contributions de ce secteur de gestion à la préservation ou au rétablissement de l’intégrité écologique.

Les terres agricoles fécondes offrent les paysages les plus champêtres du parc, et expriment l’essence de la campagne ontarienne. Au nombre des propriétés d’importance historique associées à la longue tradition d’exploitation agricole dans cette région figurent la maison Monkhouse-Reesor et la maison Bentley-Carruthers. La richesse du sol témoigne de l’importance archéologique de la région : de la fin du XV^e siècle au début du XVI^e siècle, un grand village ancestral wendat (huron) a prospéré dans cette région grâce aux ressources agricoles et fauniques de la moraine d’Oak Ridges.

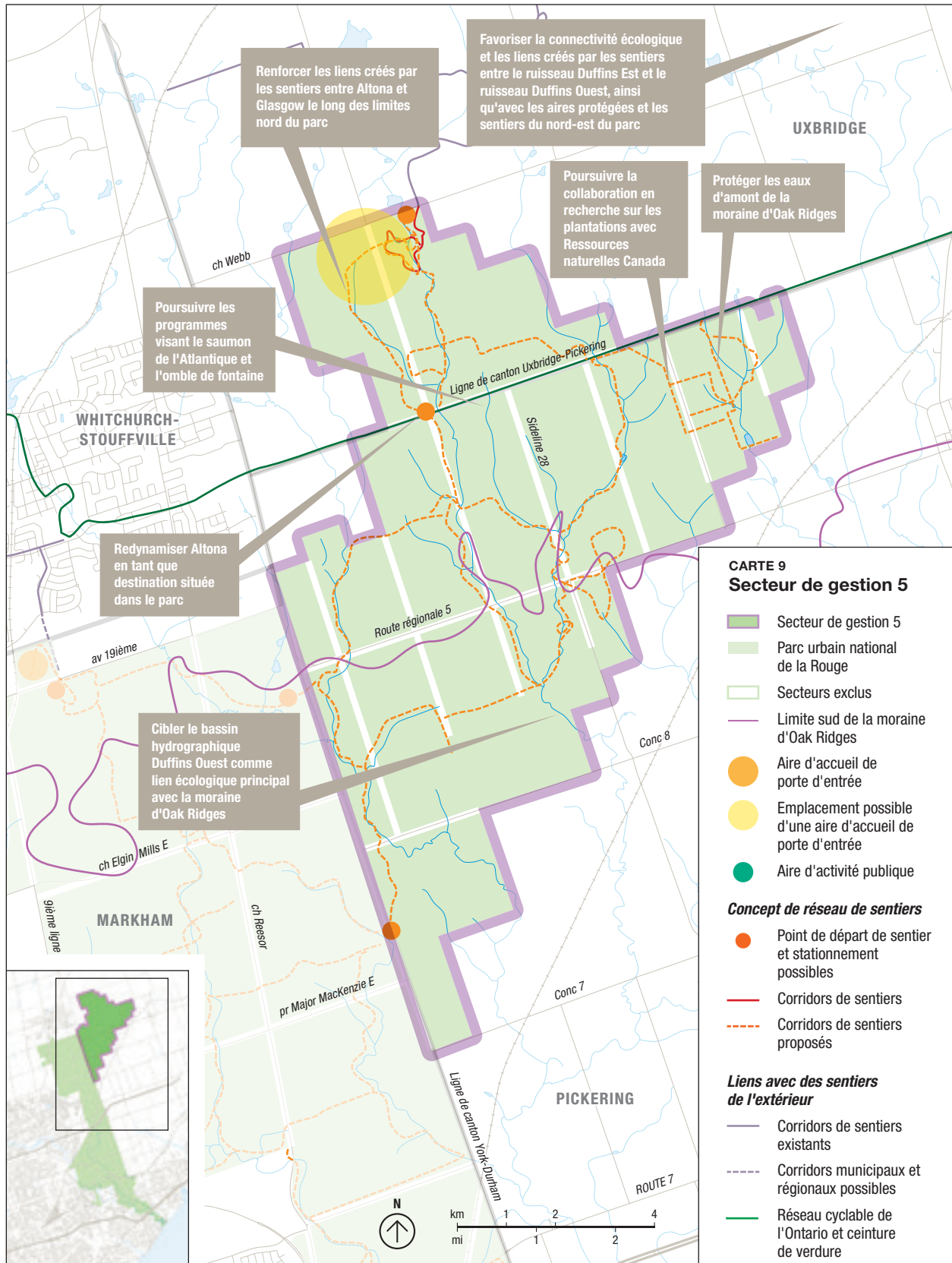
Située à la limite nord du parc, l’aire d’accueil de la porte d’entrée d’Uxbridge,

à Glasgow, sert de pied-à-terre d'où il est possible de partir à l'exploration du parc, pour une journée ou pour plusieurs jours, et de faire du camping. Au sud, le charmant hameau d'Altona rappelle les premières colonies européennes établies dans ce secteur de la région de Pickering et de Durham. Les sentiers du parc relient ces deux secteurs et serpentent parmi de paisibles paysages ruraux, longent des rivières et des champs agricoles et offrent un panorama tout en vallons.

Relié à la parcelle de gestion des ressources Goodwood immédiatement au nord du parc, ce secteur de gestion offre une porte d'entrée vers de vastes réseaux de sentiers de promenade, de vélo de montagne et d'excursion équestre, dont le sentier Oak Ridges et le Grand Sentier situés à proximité, dans les terres de conservation protégées d'Uxbridge. Les pistes équestres, présentes à divers endroits dans ce secteur de gestion, sont reliées à ces vastes réseaux. Le renforcement du rôle que joue ce secteur comme porte d'entrée passe par l'accès qu'il offre au parcours de la ceinture de verdure et au réseau cyclable de l'Ontario.

MESURES

- Travailler de concert avec le TRCA, le Canton d'Uxbridge et la Ville de Pickering à la protection des eaux d'amont dans la moraine d'Oak Ridges et dans la partie du secteur de gestion située au sud de la moraine qui joue un rôle dans la gestion des eaux d'amont.
- Axer la connectivité écologique et les liens créés par les sentiers dans cette partie du parc entre le lac Ontario et la moraine d'Oak Ridges sur les affluents du ruisseau Duffins Ouest.
- Poursuivre les travaux avec les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour promouvoir les programmes visant le saumon de l'Atlantique et l'omble de fontaine dans le ruisseau Duffins Ouest.
- Collaborer avec les agriculteurs du parc et le TRCA dans le cadre de pratiques de gestion exemplaires en agriculture pour appuyer la préservation ou le rétablissement de la connectivité écologique, la protection des eaux d'amont de la moraine d'Oak Ridges et le maintien de la durabilité agricole.
- Poursuivre l'entente avec Ressources naturelles Canada visant à soutenir la présence à long terme de sa pépinière expérimentale, et collaborer à l'accroissement des possibilités d'interprétation liées à cet endroit.
- Promouvoir la connectivité écologique et les liens créés par les sentiers avec les aires de conservation protégées, les forêts et les secteurs fauniques au nord et à l'est du parc, dont les installations des portes d'entrée qui visent à procurer des possibilités d'expérience communes sur les sentiers.
- Envisager l'offre de possibilités d'excursions à vélo et à cheval dans ce secteur du parc sur des sentiers qui sont reliés à des réseaux situés sur d'autres terres protégées à proximité.
- Coordonner l'aménagement d'une aire d'accueil à la porte d'entrée d'Uxbridge dans le secteur de Glasgow du parc, avec les plans d'aménagement de sentiers du TRCA visant la parcelle de gestion des ressources Goodwood.
- Étudier la possibilité de revitaliser et de rehausser le hameau d'Altona comme destination située dans le parc, y compris la conservation et la remise en état de bâtiments à louer, d'établissements d'hébergement et d'installations de services alimentaires et d'autres services pour les visiteurs.
- Travailler en collaboration avec les organismes touristiques ontariens, régionaux et autochtones, ainsi que d'autres organisations non gouvernementales, afin de faire de la promotion croisée pour le parc, le parcours de la ceinture de verdure, le réseau cyclable de l'Ontario, le Grand Sentier et le sentier Oak Ridges.
- Étudier la demande potentielle d'installations de camping dans ce secteur de gestion, y compris l'emplacement et le type d'installations, qui pourraient faire partie de l'aire d'accueil de la porte d'entrée d'Uxbridge.





**CONCEPT DE GESTION PAR SECTEUR 6 –
PÉRIPHÉRIE DU PARC**
(quartiers, municipalités, routes et autres
éléments d'infrastructure)

ÉTAT FUTUR SOUHAITÉ

Situé dans la zone métropolitaine la plus peuplée au Canada, le parc urbain national de la Rouge est bordé par un nombre grandissant de quartiers et traversé par des routes, des voies ferrées et d'autres éléments d'infrastructure aménagés pour répondre aux besoins de la population grandissante du Grand Toronto.

Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec d'autres gouvernements et propriétaires fonciers pour gérer l'interface entre le parc et ses voisins, qu'il s'agisse d'un quartier résidentiel, d'une emprise de lignes de transport d'électricité, d'une route principale ou d'un espace vert. Grâce à ces efforts de collaboration, le parc continue de prospérer, son intégrité écologique est préservée ou rétablie et les usages et éléments d'infrastructure adjacents sont conformes aux objectifs du parc.

L'établissement de relations actives avec les collectivités adjacentes favorise la sensibilisation, la compréhension et le soutien

des valeurs du parc chez ses voisins. Au sein de ce mélange de zones urbaines et de zones rurales adjacentes, le parc demeure un paysage distinct auquel s'identifient facilement les résidents, les navetteurs et les visiteurs grâce aux panneaux d'orientation, aux éléments d'aménagement paysager et aux points d'accès.

La gestion des limites du parc varie selon le type de paysage avoisinant. Dans le secteur sud du parc, à Toronto et à Pickering, là où des zones résidentielles qui existent depuis longtemps bordent directement le parc le long de pentes abruptes dans des vallées, Parcs Canada insufflé un sens de l'intendance chez les voisins du parc.

Dans les zones nouvellement aménagées du côté ouest du parc, à Markham, les routes et la vallée de la ruisseau Little Rouge procurent une définition nette entre les zones bâties et les terres agricoles qui dominent le parc. À cet endroit, la signalisation et la planification coordonnée des sentiers permettent l'accès des visiteurs en toute sécurité dans le parc.

De vastes étendues de terres agricoles bordent la limite nord du parc dans le secteur ouest de Markham, le secteur sud d'Uxbridge et le secteur nord de Pickering. Les panneaux de signalisation, les panneaux identificateurs, les paysages aménagés et les points de départ



des sentiers y contribuent à définir les limites du parc de sorte que les visiteurs qui arrivent de secteurs adjacents savent qu'ils pénètrent dans le paysage particulier d'une aire protégée nationale.

Grâce à la coordination des liens créés par les sentiers avec les aires naturelles urbaines, les espaces verts et les terres de conservation à proximité, les visiteurs peuvent se rendre facilement dans le parc à partir de Markham, de Toronto, de Pickering, de Whitchurch-Stouffville et d'Uxbridge par une vaste gamme de sentiers locaux et régionaux, y compris le sentier Waterfront, le Meadoway et le sentier Oak Ridges.

La participation de Parcs Canada aux processus de planification et d'évaluation environnementale des promoteurs contribue à garantir que les infrastructures modernisées soient planifiées, conçues, entretenues et exploitées en conformité avec les objectifs du parc et dans le respect de la préservation ou du rétablissement de l'intégrité écologique.

MESURES – LISIÈRES DES MUNICIPALITÉS

Travailler de concert avec Toronto, Pickering, Markham, Whitchurch--Stouffville et Uxbridge dans le cadre de leur planification le long de la périphérie du parc pour :

- Faciliter la création de liens directs entre les sentiers et la prestation d'un service de transport en commun amélioré vers les points d'accès du parc, en particulier les aires d'accueil.
- Relever les possibilités et les installations dans les aires naturelles et les espaces verts qui peuvent relier Toronto, Pickering, Markham, Whitchurch-Stouffville et Uxbridge avec le parc et renforcer les liens sur l'axe est-ouest du parc avec les collectivités adjacentes.
- Appuyer l'inclusion des services pour visiteurs, comme les services d'alimentation et les établissements d'hébergement adjacents au parc, dans les politiques d'aménagement du territoire des municipalités, notamment les plans officiels et les plans secondaires.
- Encourager le recours à des stratégies de gestion des eaux pluviales à la fine pointe dans les zones nouvellement aménagées et dans les vieilles zones remises en état qui bordent le parc.
- Élaborer des lignes directrices qui énoncent l'état souhaité le long des limites du parc en ce qui concerne les divers types d'usages des terres rurales et urbaines adjacentes.
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation communautaire pour promouvoir une relation de bon voisinage ainsi que la gestion des propriétés avec les propriétaires de terres et de commerces adjacents; aborder des sujets tels que l'accès, les clôtures, l'empiètement, les sentiers non balisés, les espèces envahissantes, l'éclairage et l'exécution de la loi.
- Travailler de concert avec d'autres organismes à la promotion d'une approche axée sur le ciel étoilé en ce qui concerne l'éclairage dans le parc et dans les environs grâce à des luminaires protégés et le moins intrusifs possible.

Travailler de concert avec la Ville de Markham et la Municipalité régionale de York pour :

- Renforcer les liens créés par les sentiers ainsi que les activités d'interprétation et la connectivité écologique avec les espaces verts municipaux (dont le parc de conservation du barrage Milne) qui relie les collectivités adjacentes au parc.
- Appuyer la création limitée de lots résidentiels intercalaires et d'autres activités et services destinés aux visiteurs dans les hameaux de Cedar Grove et de Locust Hill, le cas échéant.
- Créer une bordure distincte avec le parc dans les secteurs entourant les hameaux de Locust Hill et de Cedar Grove.
- Rehausser les endroits situés en bordure du parc qui comportent ou pourraient comporter dans l'avenir des marchés agricoles ou des jardins communautaires.

Travailler de concert avec la Ville de Whitchurch-Stouffville et la Municipalité régionale de York pour :

- Faciliter les liens créés par les sentiers et les programmes entre l'aire d'accueil de la porte d'entrée de Stouffville située sur la 19^e Avenue, la rue Main historique du centre de la ville, le réseau cyclable de l'Ontario et la ceinture de verdure le long de Hoover Park Drive.
- Déterminer une manière d'améliorer l'accès au parc par les sentiers à partir de la gare GO Transit de Stouffville, et plus loin à l'est à Stouffville.

Travailler de concert avec le Canton d'Uxbridge et la Municipalité régionale de Durham pour :

- Relier les écosystèmes et les sentiers du parc à d'autres aires de conservation protégées et réseaux de sentiers de la moraine d'Oak Ridges, y compris le sentier Oak Ridges, la ceinture de verdure et le réseau cyclable de l'Ontario et les sentiers du secteur d'Uxbridge, dont ceux de la parcelle de gestion des ressources Goodwood.
- Faire participer les administrations municipales à la planification et à l'exploitation de l'aire d'accueil de la porte d'entrée d'Uxbridge le long de la limite du parc, à Glasgow.

- Coordonner les activités de promotion du parc grâce à des panneaux de signalisation et d'orientation améliorés le long des routes et sentiers reliant la gare GO Transit de Lincolnville et le parc.

Travailler de concert avec la Ville de Pickering et la Municipalité régionale de Durham pour :

- Mieux accueillir les visiteurs qui arrivent au parc par la plage de la Rouge depuis Pickering, et renforcer les liens avec les aires d'accueil des portes d'entrée de Glen Rouge et de Toronto, situées à proximité.
- Relier le parc aux réseaux planifiés de lieux du patrimoine naturel et de sentiers près du parc, y compris les sentiers du secteur Seaton.
- Continuer d'établir des liens entre les programmes et les établissements d'enseignement de Pickering et de Durham, par exemple le musée de Pickering et le collège de Durham.
- Participer à la planification municipale de l'aménagement urbain le long de Kingston Road pour renforcer le rôle que joue ce corridor comme porte d'entrée est de Pickering/Durham vers le parc.

Travailler de concert avec la Ville de Toronto pour :

- Améliorer la sécurité et la qualité de l'accès des visiteurs et des piétons le long de Twyn Rivers Drive jusqu'aux points de départ des sentiers et aux sentiers proprement dits dans le corridor de Twyn Rivers.
- Cerner les occasions d'établir la connectivité locale des sentiers pour mieux rapprocher les collectivités à l'ouest du parc.

MESURES – INFRASTRUCTURE

Les mesures suivantes doivent être lues conjointement avec celles décrites à la Stratégie clé 4, objectif 4, sous Infrastructure compatible.

- Travailler de concert avec la région de York et les villes de Markham et de Toronto pour faciliter l'accès aux sentiers en aval de l'avenue Steeles à l'intersection du point de départ du sentier Woodlands et de Reesor Road.



Travailler de concert avec la Ville de Markham et la Municipalité régionale de York pour :

- Faciliter l'utilisation des stationnements de navetteurs et des arrêts de transport en commun rapide planifiés par la région de York en ce qui concerne le stationnement la fin de semaine et le service de navette jusqu'au parc.
- Reconduire les engagements pris dans le plan directeur des transports de la région de York 2016 concernant l'élargissement prévu de deux à quatre voies des routes suivantes qui traversent le parc urbain national de la Rouge :
 - Route 7 (ministère des Transports de l'Ontario) – de Donald Cousens Parkway à York-Durham Line (de 2027 à 2031) : Aménager des points d'accès pour les piétons et les visiteurs et améliorer le cachet en bordure de route à l'appui de la porte d'entrée de Cornell Centre et de l'aire d'accueil de la porte d'entrée de Markham de Parcs Canada;
 - De Ninth Line – avenue Steeles jusqu'au secteur Box Grove (de 2022 à 2026) : Protéger les liens nord-sud des sentiers à côté de Ninth Line là où elle traverse sous le passage supérieur ferroviaire; et
 - 14th Avenue – De Donald Cousens Parkway à York-Durham Line (de 2032 à 2041) :

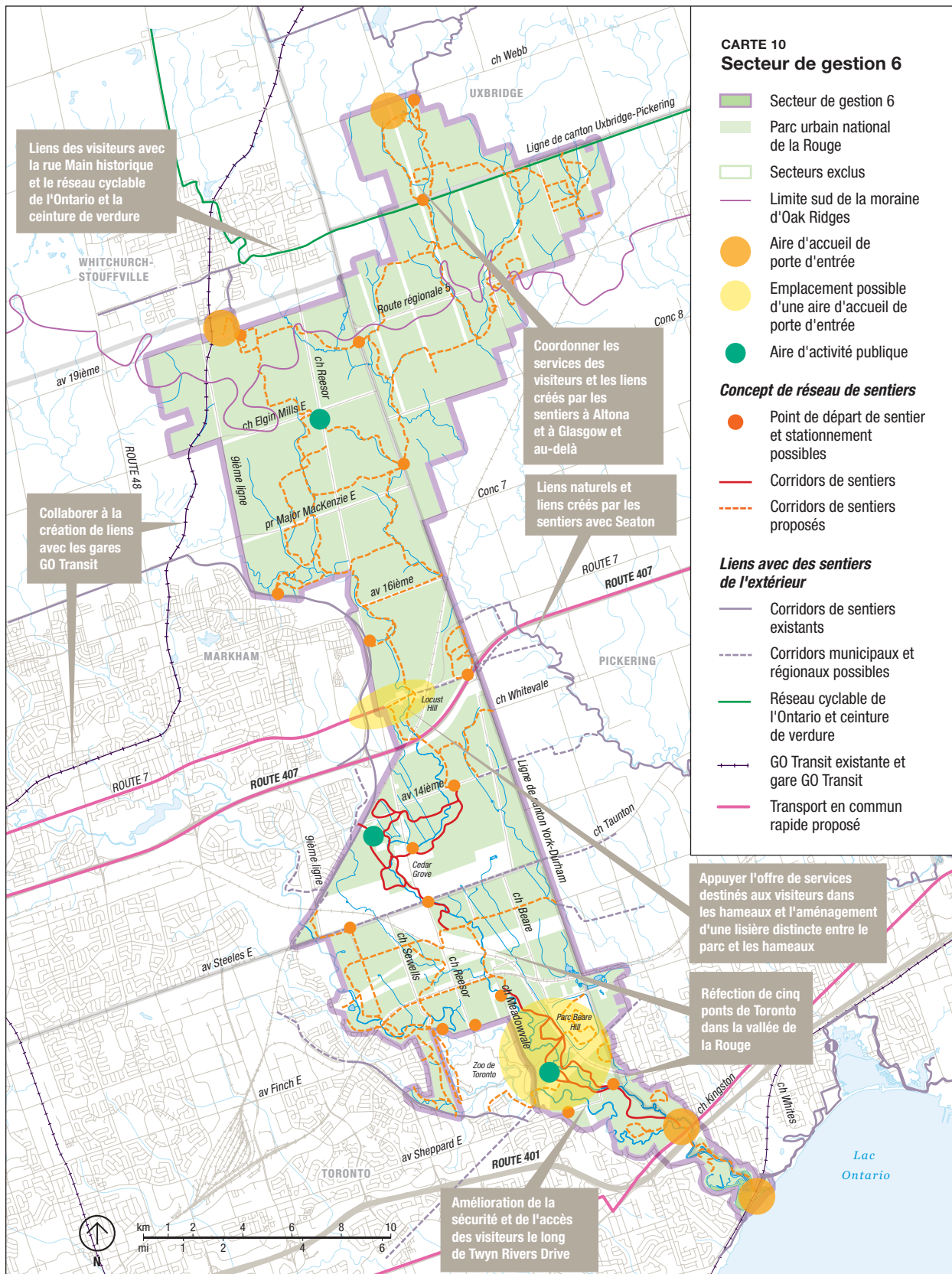
- i) Veiller à ce que les évaluations environnementales municipales examinent à fond les solutions de rechange à l'élargissement de la route.
- ii) Préserver le cachet rural de la route en se souciant particulièrement des fonctions, des valeurs et du cachet du parc.

Travailler de concert avec la Ville de Pickering et la Municipalité régionale de Durham pour :

- Tracer une piste cyclable de rechange sur la chaussée entre la plage de la Rouge, Kingston Road et le parc Beare Hill pour éviter un secteur écosensible et escarpé du parc.
- Relier le parc avec les carrefours de transport en commun de Pickering et de Durham, tels que les gares GO Transit, et par l'entremise de nouveaux arrêts de transport en commun.

Travailler de concert avec le Canton d'Uxbridge et la Municipalité régionale de Durham pour :

- Coordonner la fourniture de matériel promotionnel du parc à la gare GO Transit de Lincolnville (en association avec Metrolinx).



Travailler avec la Ville de Toronto pour :

- Veiller à ce que toute réfection prévue des ponts à une voie (Twyn Rivers, Meadowvale, Old Finch et Sewells) tienne compte des cours d'eau et facilite l'accès aux sentiers, soit sous les ponts ou le long de ceux-ci, et ne servent pas à accroître considérablement la capacité du réseau routier dans ce secteur du parc.
- Travailler de concert avec la Toronto Transit Commission et Metrolinx à l'établissement d'un accès pratique au parc en transport en commun, à partir du zoo de Toronto, du secteur de Twyn Rivers Drive et du secteur de la plage de la Rouge.

**CONCRÉTISER LA VISION DU PARC**

L'élaboration de ce plan directeur, le premier pour le parc urbain national de la Rouge, représente la première étape du programme à long terme visant à concrétiser la vision du parc urbain national de la Rouge. La mise en œuvre de ce plan tracera la voie de la gestion à long terme du parc.

Parcs Canada encourage la participation soutenue de ceux et celles qui sont touchés par le parc, c'est-à-dire les visiteurs, les partenaires autochtones, les résidents du parc d'hier et d'aujourd'hui, les bénévoles, les intervenants, les partenaires etc., en vue de contribuer à réaliser la vision dynamique du parc par la mise en œuvre du présent plan directeur.

Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

Une évaluation environnementale stratégique du plan directeur du parc urbain national de la Rouge a été réalisée conformément à la Directive du cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (2010). L'évaluation a été réalisée de manière intégrée et itérative durant le processus d'élaboration du plan directeur dans le but d'en rehausser les effets positifs et d'en réduire les effets négatifs possibles.

L'analyse des effets a ciblé quatre grands groupes de composantes valorisées qui, ensemble, établissent le bien-fondé du parc urbain national de la Rouge : ressources naturelles, ressources culturelles, communauté agricole dynamique (y compris les ressources agricoles) et composantes d'importance pour l'expérience du visiteur.

Dotée d'un mandat de conservation, l'Agence Parcs Canada élabore des plans directeurs dans l'intention d'engendrer des effets positifs sur l'environnement et d'éviter ou de réduire les effets environnementaux négatifs. Toutefois, entre l'intention et la mise en œuvre, il arrive que des résultats imprévus ou involontaires se produisent.

Pour relever et éviter de tels effets, l'évaluation environnementale stratégique traite des mesures de gestion planifiées à un haut niveau en analysant les diverses circonstances qui pourraient produire des effets négatifs. Des stratégies visant à atténuer de tels effets potentiels sont établies, au besoin.

L'évaluation environnementale stratégique procure aussi une meilleure vue d'ensemble de la totalité du parc dans son environnement, ce qui facilite la détermination des effets cumulatifs possibles qui pourraient passer inaperçus lorsque l'analyse d'impact se limite au niveau des projets.

Enfin, l'évaluation environnementale stratégique sert à confirmer que le plan directeur s'harmonise à l'orientation générale du gouvernement du Canada qui est donnée dans la Stratégie fédérale de développement durable.

Le plan directeur comporte quatre stratégies clés et une section sur les concepts de gestion par secteur. L'évaluation environnementale stratégique du parc urbain national de la Rouge a permis de conclure que les stratégies, objectifs, mesures et concepts de gestion par secteur engendreront des effets environnementaux qui seront surtout positifs.

Certaines des mesures pourraient entraîner des effets environnementaux négatifs; il sera possible de s'attaquer à la plupart de ces effets en adoptant de saines pratiques de planification et d'examen et en uniformisant les guides et les outils qui sont déjà en cours d'élaboration ou qui sont cités dans le plan directeur. Certains effets possibles seront traités au moyen d'une étude d'impact environnemental du projet lorsque les concepts auront progressé au point où ils formeront des propositions assez détaillées pour se prêter à une évaluation. La concrétisation des objectifs du plan directeur pourrait entraîner quelques effets négatifs résiduels d'ordre secondaire sur les ressources naturelles, les ressources culturelles, l'expérience du visiteur ou les ressources agricoles; toutefois, le résultat net sera très largement positif et les effets négatifs résiduels devraient être d'importance mineure.

L'évaluation environnementale stratégique a recommandé l'adoption de stratégies visant à maximiser les effets positifs et à minimiser les effets négatifs au fur et à mesure de l'évolution des concepts énoncés dans le plan directeur, dont la réalisation d'une analyse des effets cumulatifs et la prise en compte de solutions de rechange dans le cadre des projets de plus grande envergure, ainsi que l'élaboration de pratiques exemplaires pour les événements et les activités.

Le plan directeur du parc urbain national de la Rouge est conforme à la Stratégie fédérale de développement durable et contribue clairement à six des treize buts de cette stratégie.

Pour obtenir un résumé complet de l'analyse effectuée dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique, allez à <https://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/on/rouge>.

Remerciements

La préparation de ce tout premier plan directeur pour le parc urbain national de la Rouge témoigne du dévouement et du travail acharné d'un nombre incalculable de personnes au sein de Parcs Canada et à l'extérieur de l'Agence. Parcs Canada reconnaît les contributions des organismes et particuliers suivants qui ont été essentielles à l'élaboration du plan directeur :

Le Cercle consultatif des Premières Nations du parc, dont les conseils reposent sur des liens profonds avec le paysage du parc qui, collectivement, remontent à des milliers d'années. Les conseils et la sagesse du Cercle, en particulier en ce qui concerne l'importance culturelle du parc et le point de vue de ses membres sur l'intégrité écologique, ont enrichi de façon immesurable l'orientation du plan pour ce qui est de la nature, de la culture, de l'agriculture et de l'expérience du visiteur.

Les agents de protection de l'environnement, qui travaillent d'arrache-pied depuis 35 ans à la protection de la vallée et qui ont contribué à la conservation de l'ancien parc régional. Le parc urbain national de la Rouge, et son plan directeur, ne saurait exister sans le leadership de ces premiers visionnaires et la persévérance de diverses personnes, dont Lois James, Glen deBaeremaeker, Pauline Browes, Alan Wells, Heather et Ron Moeser, Jim Robb. La communauté de protection de l'environnement d'aujourd'hui continue de faire profiter de son savoir et de son expérience toute une gamme de domaines grâce auxquels le plan directeur a pu gagner en profondeur et en clarté.

La collectivité agricole du parc qui, après des décennies d'incertitude, s'est ralliée aux efforts déployés par Parcs Canada pour favoriser l'établissement d'une communauté agricole durable comme composante essentielle du parc urbain national. Tout au long du processus d'établissement de liens positifs et mutuellement respectueux avec Parcs Canada, la communauté agricole a fait part sans réserve de son expérience, de sa

connaissance de la terre et de son point de vue concernant l'agriculture dans le parc, autant d'éléments qui ont grandement contribué à l'approche intégrée adoptée à l'égard de l'agriculture dans le présent plan directeur.

Les divers ordres de gouvernement et organismes, dont les commentaires nombreux et réfléchis témoignent des connaissances et de l'expérience qu'ils ont acquises dans la gestion de l'ancien parc régional. Les rôles qu'ils ont joués dans la planification des bassins hydrographiques et l'utilisation des terres et des infrastructures, conjuguées à leur participation à la table des propriétaires fonciers qui a établi le cadre régissant le transfert des droits d'administration des terres, ont fait en sorte que le plan directeur tienne compte de l'environnement élargi dont le parc fait partie, et qu'il y contribue.

Les milliers de Canadiennes et de Canadiens qui ont participé à l'élaboration du plan directeur. L'enthousiasme dont ils ont fait preuve à l'égard du parc et leur conviction selon laquelle une visite au parc de la Rouge pourrait changer des vies et des collectivités ont été une source d'inspiration soutenue tout au long de la rédaction du plan directeur.

Et enfin, tous ceux et celles qui ont orienté la transition de l'ancien parc régional de la Rouge au parc urbain national de la Rouge, y compris les employés de l'ancienne Rouge Park Alliance (qui sont passés à Parcs Canada en 2014), les employés de l'Office de la protection de la nature de Toronto et de la région, ainsi que les représentants de la table des propriétaires fonciers, entre autres. Pam Veinotte, en sa qualité de première directrice du parc urbain national de la Rouge, a orienté le parc tout au long de la période formative et souvent complexe de sa création, y compris l'élaboration des versions provisoire et définitive du plan directeur. Son leadership n'a cessé d'inspirer une équipe, de petite taille mais en croissance, formée d'employés de Parcs Canada qui se sentent privilégiés de participer à cette entreprise historique.

